ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'administration publique

Rapport

Portant sur les sujets suivants : la gestion des contrats présentant des situations à risque au ministère des Transports, la mise en œuvre des plans d'action du lieutenant-gouverneur et du ministère du Conseil exécutif dans le cadre du suivi du Vingt et unième rapport de la Commission, le Fonds d'intervention économique régional, volet «fonds régionaux d'investissement», le rapport annuel de gestion 2008-2009 du Protecteur du citoyen, l'examen de rapports annuels de gestion de ministères et d'organismes publics et le premier bilan de l'application des recommandations de la Commission

Procès-verbaux des auditions publiques des 14 janvier, 4 février, 11 mars et 1er avril 2010 et procès-verbaux des séances de travail des 20 octobre et 26 novembre 2009, 14 janvier, 4 février, 11 et 24 mars, 1er avril, 20 et 27 mai 2010

Dépôt à l'Assemblée nationale :
N° 1396-20100604

QUÉBEC

Séance du jeudi 14 janvier 2010

Mandat : Audition portant sur la gestion des contrats présentant des situations à risque au ministère des Transports (Décision de la Commission du 26 novembre 2009)

Membres présents :

M. Simard (Richelieu), président

M. Drolet (Jean-Lesage)
Mme Gaudreault (Hull) en remplacement de M. Bachand (Arthabaska)
M. Gautrin (Verdun)
M. Lehouillier (Lévis) en remplacement de M. Huot (Vanier)
M. Matte (Portneuf)
M. Moreau (Châteauguay) en remplacement de M. Marcoux (Vaudreuil)
M. Ratthé (Blainville)
M. Reid (Orford)
Mme Roy (Lotbinière) en remplacement de M. Bonnardel (Shefford)
M. Traversy (Terrebonne)

Membre temporaire :

M. St-Arnaud (Chambly)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Vérificateur général du Québec :
- M. Renaud Lachance, vérificateur général
- M. Michel Samson, vérificateur général adjoint

Ministère des Transports :
- M. Michel Boivin, sous-ministre
- M. André Caron, directeur général, Direction générale des services à la gestion
- M. Jacques Gagnon, sous-ministre adjoint, Direction générale de Montréal et de l'Ouest
- Mme Anne-Marie Leclerc, sous-ministre adjointe, Direction générale des infrastructures et des technologies

---

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 14 h 02, M. Simard (Richelieu) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance et donne lecture l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements et de la présence d'un membre temporaire.

Il est convenu de procéder à la période d'échanges par blocs égaux de 10 minutes, incluant les questions et réponses, selon le principe de l'alternance entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les groupes parlementaires de l'opposition. Un bloc de 10 minutes est prévu pour le deuxième groupe d'opposition.

EXPOSÉ DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

À 14 h 06, la Commission entend l'exposé de M. Lachance qui fait part des principaux éléments de son rapport concernant la gestion des contrats présentant des situations à risque au ministère des Transports.

AUDITION

À 14 h 10, la Commission entend l'exposé du ministère des Transports, qui fait part de ses actions au regard des éléments soulevés par le rapport du Vérificateur général.

Un échange s'engage entre la Commission et les représentants du ministère.

REMARQUES FINALES

M. le président fait des remarques finales.

À 16 h 29, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques minutes, avant de se réunir en séance de travail.

Le secrétaire de la Commission,

Éric Thomassin

Le président de la Commission,

Sylvain Simard

ET/sl
Québec, le 15 janvier 2010

Séance du jeudi 4 février 2010

Mandat : Audition du lieutenant-gouverneur et du secrétaire général et greffier du Conseil exécutif dans le cadre du suivi du document intitulé *Vingt-et-unième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics* (Décision de la Commission du 26 novembre 2009)

Membres présents :

M. Simard (Richelieu), président
M. Marcoux (Vaudreuil), vice-président
M. Bonnardel (Shefford), vice-président

M. Drolet (Jean-Lesage)
M. Huot (Vanier)
M. Matte (Portneuf)
M. Moreau (Châteauguay) en remplacement de M. Gautrin (Verdun)
M. Ratthé (Blainville)
M. Reid (Orford)
M. Traversy (Terrebonne)
M. Tremblay (Masson)

Membre temporaire :

Mme Maltais (Taschereau)

Autre député présent :

M. Khadir (Mercier)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Ministère du Conseil exécutif :

M. Gérard Bibeau, secrétaire général et greffier du Conseil exécutif

Lieutenant-gouverneur du Québec :

M. Michel Demers, secrétaire général et responsable de l'administration au Bureau du Lieutenant-gouverneur

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 35, M. Simard (Richelieu) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance et donne lecture l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement et de la présence d'un membre temporaire.

M. le président rappelle le contexte et les échanges de lettres concernant l'audition du lieutenant-gouverneur. Il indique que ce contexte a amené une réflexion sur la capacité de la Commission à convoquer un témoin.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le président rend une décision relativement au pouvoir de la Commission de convoquer des témoins en regard du troisième paragraphe de l'article 117.6 du Règlement. Ainsi, dès lors qu'un dirigeant d'organisme fait l'objet d'un rapport du Vérificateur général ou du Protecteur du citoyen, nul n'est besoin pour la Commission de se questionner sur la nature de l'organisme qu'il dirige : le pouvoir de convoquer ce dirigeant d'organisme lui est implicitement reconnu.

Il est convenu de procéder à la période d'échanges par blocs égaux de 10 minutes, incluant les questions et réponses, selon le principe de l'alternance entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Un bloc de 5 minutes est prévu pour le deuxième groupe d'opposition.

AUDITIONS

À la demande de M. Bibeau, le secrétaire procède à son assermentation.

À 10 h 42, la Commission entend l'exposé du secrétaire général et greffier du Conseil exécutif, qui fait part de ses actions au regard des éléments soulevés par le rapport du Vérificateur général.

À 10 h 49, la Commission entend l'exposé du secrétaire général et responsable de l'administration au Bureau du Lieutenant-gouverneur, qui fait part de ses actions au regard des éléments soulevés par le rapport du Vérificateur général.

Un échange s'engage entre la Commission et les représentants des organismes.

À 11 h 57, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques minutes, avant de se réunir en séance de travail.

Le secrétaire de la Commission,

Éric Thomassin

ET/sl

Québec, le 4 février 2010

Le président de la Commission,

Sylvain Simard

Séance du jeudi 11 mars 2010

Mandat : Audition du Protecteur du citoyen concernant son rapport annuel de gestion 2008-2009, conformément à la Loi sur l'administration publique (Décision de la Commission du 20 octobre 2009)

Membres présents :

M. Marcoux (Vaudreuil), vice-président
M. Bonnardel (Shefford), vice-président

M. D'Amour (Rivière-du-Loup)
M. Drolet (Jean-Lesage)
M. Gautrin (Verdun)
M. Huot (Vanier)
M. Reid (Orford)
M. Traversy (Terrebonne)
M. Tremblay (Masson)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Protecteur du citoyen :
Mme Raymonde Saint-Germain, protectrice du citoyen
Mme Micheline Me Nicoll, vice-protectrice à la prévention et à l'innovation

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 57, M. Marcoux (Vaudreuil) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX ET REMARQUES D'OUVERTURE

M. le président rappelle l'objet de la séance et donne lecture l'ordre du jour (annexe I).

Il est convenu de procéder à la période d'échanges par blocs égaux de 10 minutes, incluant les questions et réponses, selon le principe de l'alternance entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Un bloc de 8 minutes est prévu pour le deuxième groupe d'opposition.

M. le président fait des remarques d'ouverture.

AUDITION

À 16 heures, la Commission entend l'exposé du Protecteur du citoyen concernant son rapport annuel de gestion 2008-2009.

Un échange s'engage entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 17 h 54, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques minutes avant de se réunir en séance de travail.

Le secrétaire de la Commission,

Éric Thomassin

Le vice-président de la Commission,

Yvon Marcoux

ET/sl

Québec, le 12 mars 2010

Séance du jeudi 1er avril 2010

Mandat : Audition du président et chef de la direction d'Investissement Québec concernant le *Rapport spécial du Vérificateur général portant sur le Fonds d'intervention économique régional, volet «fonds régionaux d'investissement»* (Décision de la Commission du 4 février 2010)

Membres présents :

M. Simard (Richelieu), président
M. Marcoux (Vaudreuil), vice-président

M. D'Amour (Rivière-du-Loup)
M. Drolet (Jean-Lesage)
M. Huot (Vanier)
M. Matte (Portneuf)
M. Ratthé (Blainville)
M. Reid (Orford)
M. Tremblay (Masson)

Membre temporaire :

M. Aussant (Nicolet-Yamaska), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement économique, d'innovation et d'exportation

Témoins (par ordre d'intervention) :

Vérificateur général du Québec :
M. Renaud Lachance, vérificateur général

Investissement Québec :
M. Jacques Daoust, président et chef de la direction
M. Luc Chabot, président du conseil d'administration, IQ FIER
Mme Sylvie Pinsonnault, vice-présidente aux filiales
M. Sébastian Boisjoly, directeur des filiales

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 15 h 02, M. Simard (Richelieu) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance et donne lecture l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission de la présence d'un membre temporaire.

Il est convenu de procéder à la période d'échanges par blocs égaux de 10 minutes, incluant les questions et réponses, selon le principe de l'alternance entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle.

EXPOSÉ DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

À 15 h 05, la Commission entend l'exposé de M. Lachance qui fait part des principaux éléments du *Rapport spécial du Vérificateur général portant sur le Fonds d'intervention économique régional, volet «fonds régionaux d'investissement».*

AUDITION

À 15 h 10, la Commission entend le président et chef de la direction d'Investissement Québec concernant le *Rapport spécial du Vérificateur général portant sur le Fonds d'intervention économique régional, volet «fonds régionaux d'investissement».*

Un échange s'engage entre la Commission et les représentants de l'organisme.

REMARQUES FINALES

M. le président fait des remarques finales.

À 17 h 11, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques minutes avant de se réunir en séance de travail.

Le secrétaire de la Commission,

Éric Thomassin

ET/sl

Québec, le 1er avril 2010

Le président de la Commission,

Sylvain Simard

ANNEXE I

Ordres du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

Audition portant sur la gestion des contrats présentant
des situations à risque au ministère des Transports

Le jeudi 14 janvier 2010

Salle des Premiers-Ministres (1.38) de l'édifice Pamphile-Le May

14 heures à 16 h 30

ORDRE DU JOUR

Organisation des travaux et remarques d'ouverture (5 minutes)

Exposé du Vérificateur général (5 minutes)

Exposé du sous-ministre, ministère des Transports, M. Michel Boivin (15 minutes)

Échanges avec les membres de la Commission (2 h)

Remarques finales (au besoin, 5 minutes)

Suspension – Une séance de travail afin de statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition aura lieu de 16 h 30 à 17 heures.

Le 12 janvier 2010

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES LORS DE L'AUDITION

Vérificateur général du Québec

M. Renaud Lachance, vérificateur général
M. Michel Samson, vérificateur général adjoint
M. Jean Villeneuve, directeur de vérification
Mme Marise Simard, chargée de projet
Mme Marthe Gonthier, à titre d'observatrice
Mme Josée Levasseur, à titre d'observatrice

Ministère des Transports

M. Michel Boivin, sous-ministre
Mme Anne-Marie Leclerc, sous-ministre adjointe, Direction générale des infrastructures et des technologies
Mme Josée Dupont, directrice, Secrétariat du Ministère
Mme Louise Boily, directrice, vérification interne et évaluation de programmes
M. Jacques Gagnon, sous-ministre adjoint, Direction générale de Montréal et de l'Ouest
M. André Caron, directeur général, Direction générale des Services à la gestion
M. Jacques Darveau, directeur des contrats et des ressources matérielles, Direction générale des Services à la gestion
M. Robert Beaulieu, directeur de la coordination, de la planification et des ressources, Direction générale de Québec et de l'Est
M. Alain Dupont, directeur des Communications
M. Bernard Letarte, chef du service des orientations et de la planification stratégique
M. France-Serge Julien, adjoint au sous-ministre adjoint, Direction générale de Montréal et de l'Ouest

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

Audition du lieutenant-gouverneur et
du secrétaire général du ministère du Conseil exécutif

Le jeudi 4 février 2010

Salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement

10 h 30 à 12 h 00

ORDRE DU JOUR

Organisation des travaux et remarques d'ouverture (5 minutes)

Exposé du Vérificateur général (5 minutes)

Exposé du secrétaire général et greffier du Conseil exécutif, M. Gérard Bibeau (10 minutes)

Exposé du secrétaire général et responsable de l'administration au Bureau du Lieutenant-gouverneur, M. Michel Demers (10 minutes)

Échanges avec les membres de la Commission (55 minutes)

Remarques finales (au besoin, 5 minutes)

Suspension – Une séance de travail afin de statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition aura lieu de 12 h 00 à 12 h 30.

Le 29 janvier 2010

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES LORS DE L'AUDITION

Vérificateur général du Québec

M. Renaud Lachance, vérificateur général

M. Marc Ouellet, vérificateur général adjoint

M. Jean Villeneuve, directeur de vérification

M. Guy Desrosiers, équipier

M. Martin St-Louis, équipier

Ministère du Conseil exécutif

M. Gérard Bibeau, secrétaire général et greffier du Conseil exécutif

M. Alain Lauzier, secrétaire adjoint auprès du secrétaire général

Lieutenant-gouverneur du Québec

M. Michel Demers, secrétaire général et responsable de l'administration au Bureau du Lieutenant-gouverneur

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

Audition du Protecteur du citoyen concernant
son rapport annuel de gestion 2008-2009,
en vertu de la Loi sur l'administration publique

Le jeudi 11 mars 2010

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

16 heures à 18 heures

ORDRE DU JOUR

Organisation des travaux et remarques d'ouverture (5 minutes)

Exposé de la protectrice du citoyen, Mme Raymonde Saint-Germain (15 minutes)

Échanges avec les membres de la Commission (1 h 35)

Remarques finales (au besoin, 5 minutes)

Suspension – Une séance de travail afin de statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition aura lieu de 18 heures à 18 h 30.

Le 3 mars 2010

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES LORS DE L'AUDITION

Protecteur du citoyen

Mme Raymonde Saint-Germain, protectrice du citoyen

Mme Micheline Me Nicoll, vice-protectrice à la prévention et à l'innovation

M. Claude Dussault, vice-protecteur aux services aux citoyens et aux usagers

Mme Louise Rousseau, directrice des études et mandats d'initiative

Me Jean-François Bernier, secrétaire général et directeur des affaires juridiques

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

Audition du président et chef de la direction d'Investissement Québec
concernant le *Rapport spécial du Vérificateur général portant sur le Fonds d'intervention économique régional, volet «fonds régionaux d'investissement»*

Le jeudi 1er avril 2010

Salle des Premiers-Ministres (1.38) de l'édifice Pamphile-Le May

15 heures à 17 h 30

ORDRE DU JOUR

Organisation des travaux et remarques d'ouverture (5 minutes)

Exposé du Vérificateur général (5 minutes)

Exposé du président et chef de la direction d'Investissement Québec, M. Jacques Daoust (15 minutes)

Échanges avec les membres de la Commission (2 h)

Remarques finales (au besoin, 5 minutes)

Suspension – Une séance de travail afin de statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition aura lieu de 17 h 30 à 18 heures.

Le 29 mars 2010

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES LORS DE L'AUDITION

Vérificateur général du Québec

- M. Renaud Lachance, vérificateur général
- M. Michel Samson, vérificateur général adjoint
- M. Jean Villeneuve, directeur de vérification
- Mme Moïsette Fortin, chargée de projet
- M. Guy Desrosiers, équipier

Investissement Québec

- M. Jacques Daoust, président et chef de la direction
- M. Pierre Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général
- M. Luc Chabot, président du conseil d'administration, IQ FIER
- Mme Sylvie Pinsonnault, vice-présidente aux filiales
- M. Sébastian Boisjoly, directeur des filiales

ANNEXE II

Procès-verbaux des séances de travail

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION — TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'administration publique

Procès-verbal

de la séance de travail du 20 octobre 2009

Procéder à l'examen d'une proposition de démarche de suivi des recommandations de la Commission, à l'examen de rapports annuels de gestion de ministères et d'organismes publics en vertu des dispositions de la Loi sur l'administration publique et à la vérification des engagements financiers des ministères et des organismes

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 20 octobre 2009

Mandat : Procéder à l'examen d'une proposition de démarche de suivi des recommandations de la Commission, à l'examen de rapports annuels de gestion de ministères et d'organismes publics en vertu des dispositions de la Loi sur l'administration publique et à la vérification des engagements financiers des ministères et des organismes

Membres présents :

M. Simard (Richelieu), président
M. Marcoux (Vaudreuil), vice-président

M. D'Amour (Rivière-du-Loup)
M. Drolet (Jean-Lesage)
M. Gautrin (Verdun)
M. Matte (Portneuf)
M. Ratthé (Blainville)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, coordonnateur, Division de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Julien Fréchette, recherchiste, Service de recherche et des communications du Parti libéral
M. Cyril Malouet, conseiller politique, Service de recherche du Parti québécois
M. Pierre Rainville, agent de recherche, Division de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

La Commission se réunit à la salle RC. 171 de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 07, M. Simard (Richelieu) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

   M. le président présente l'ordre du jour (annexe I) et propose d'aborder le calendrier de la Commission au point Divers.

   L'ordre du jour est adopté.

2. Discussion et décision concernant une proposition relative à la démarche de suivi des recommandations de la Commission de l'administration publique

En réponse à une demande de la Commission lors de la séance de travail du 12 mars 2009, M. le président invite M. Rainville à présenter la note qui a été préparée pour détailler la démarche visant le suivi des recommandations de la Commission. Ce plan de travail apparaît nécessaire, entre autres, afin de coordonner le travail de la Commission avec celui du Vérificateur général.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission.

À la suite de cette discussion, il est convenu :

QUE la Commission souhaite effectuer le suivi de ses recommandations;

QUE la Commission approuve la démarche de suivi des recommandations et demande au secrétariat de la Commission ainsi qu'à la Division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale d'entamer les actions présentées aux membres;

QUE la Commission recevra périodiquement un rapport sur l'avancement des travaux.

3. Examen de cinq fiches d'analyse de rapports annuels de gestion et décision concernant la tenue d'auditions

Conformément à la démarche approuvée par la Commission en séance de travail le 31 mars 2009 relativement à l'analyse de la gestion administrative des ministères et organismes en vertu de la Loi sur l'administration publique, M. le président invite M. Rainville à présenter les fiches d'analyse des rapports annuels de gestion pour les organisations suivantes :

Commission de protection du territoire agricole, 2007-2008;
Conseil du statut de la femme, 2008-2009;
Directeur général des élections, 2007-2008;
Office des personnes handicapées du Québec, 2007-2008;
Protecteur du citoyen, 2008-2009.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission.

À la suite de cette discussion, il est convenu :

QUE, pour les organisations qui ne seront pas entendues par la Commission, une lettre présentant les commentaires relatifs à l'amélioration de la reddition de comptes soit transmise par le secrétariat de la Commission aux sous-ministres et dirigeants d'organismes concernés. Les projets de lettres seront validés par le comité directeur;

QUE, pour ces mêmes organisations qui ne seront pas entendues par la Commission et afin de rendre compte de ses travaux, une synthèse des analyses soit publiée dans un chapitre du prochain rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et dirigeants d'organismes publics. Le comité directeur validera le rapport en vue d'un dépôt avant la fin de la période de travaux parlementaires, en décembre 2009;

QUE le mandat d'organiser une audition du Protecteur du citoyen, afin de discuter de la gestion administrative, soit confié au comité directeur. À cette fin, le secrétaire avisera la Commission des institutions, en vertu de l'article 8.1 des Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale, que la Commission de l'administration publique souhaite entendre le Protecteur du citoyen en vertu du paragraphe 3.1° du premier alinéa de l'article 117.6 du Règlement de l'Assemblée nationale.

4. Vérification des engagements financiers

Après discussion, il est convenu de considérer vérifiés les engagements financiers du cahier *Réponses obtenues à la suite de la séance de travail du 27 mai 2009* (annexe II) et des *Cahiers 12, 13 et 14* (annexe III).

5. Divers

Lors de sa séance du 27 mai 2009, la Commission a confié au comité directeur l'organisation, après consultation du Vérificateur général et au moment opportun dans le cadre de la vigie qu'il réalise, d'une audition portant sur les projets de modernisation des centres hospitaliers universitaires de Montréal (rapport du Vérificateur déposé le 1er avril 2009).

À la suite d'un échange avec le Vérificateur général, M. le président suggère que la Commission attende la publication d'un prochain rapport à ce sujet avant de fixer la date d'une audition. Après une discussion, il est convenu d'accepter la suggestion.

À 11 h 56, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 21 octobre 2009.

Le secrétaire de la Commission,

Éric Thomassin

ÉT/df

Québec, le 20 octobre 2009

Le président de la Commission,

Sylvain Simard

ANNEXE I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

SÉANCE DE TRAVAIL

Le mardi 20 octobre 2009

Salle RC 171 de l'hôtel du Parlement
10 h à 12 h

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

2. Discussion et décision concernant une proposition relative à la démarche de suivi des recommandations de la Commission de l'administration publique

   Document : Note de la Division de la recherche de la Bibliothèque ci-jointe.

3. Examen de cinq fiches d'analyse de rapports annuels de gestion et décision concernant la tenue d'auditions

   Document : Note de la Division de la recherche de la Bibliothèque ci-jointe.

4. Vérification des engagements financiers

   a. Réponses obtenues à la suite de la séance de travail du 27 mai 2009

   b. Cahiers 12, 13 et 14 - Vérifications d'engagements financiers.

   Documents : Le cahier de réponses ainsi que les cahiers 12, 13 et 14 sont disponibles sur le site Greffier.

   Processus : Vérification en bloc et prise en note des questions et commentaires des membres de la commission.

5. Divers (s'il y a lieu)

6. Levée de la séance

Les documents sont disponibles sur le site Greffier en suivant le chemin suivant : **Greffier/CAP/Section réservée aux membres permanents/04 – Séances de travail/2009-10-20.**

Le 15 octobre 2009

ANNEXE II

Liste des engagements financiers vérifiés
Cahier des réponses obtenues à la suite
de la séance de travail du 27 mai 2009

RÉPONSES AUX ENGAGEMENTS FINANCIERS À LA SUITE DE LA SÉANCE DE TRAVAIL DU 27 MAI 2009

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Code 050 *Août 2008 et octobre 2008.*

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Code 140 *Novembre 2007, février 2008, mai 2008 et septembre 2008.*

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

Code 896 *Novembre 2008.*

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Code 380 *Décembre 2007, mars 2008, mai 2008 et août 2008.*

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION

Code 280 *Octobre 2008, novembre 2008 et janvier 2009.*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Code 350 *Juillet 2008, septembre 2008, décembre 2008, janvier 2009 et février 2009.*

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

Code 065 *Janvier 2009.*

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Code 055 *Mai 2008.*
Code 214 *Août 2007.*

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Code 400 *Juillet 2008 et octobre 2008.*
Code 246 *Février 2009.*

MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Code 030 *Septembre 2008 et octobre 2008.*

MINISTÈRE DU REVENU

Code 440 *Juin 2008, décembre 2008 et janvier 2009.*

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Code 060 *Août 2008 et novembre 2008.*

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Code 095 *Septembre 2008.*

MINISTÈRE DU TOURISME

Code 071 (incluant 814)Juillet 2008 et octobre 2008.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Code 850 *Juillet 2007 (amendement).*

Québec, le 5 novembre 2009
/df

ANNEXE III

Liste des engagements financiers vérifiés
Cahiers 12, 13 et 14

LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS APPROUVÉS (CAHIERS 12-13-14)

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Code 050 : Février 2009 et mars 2009.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Code 080 : Mars 2009, avril 2009 et mai 2009.
Code 328 : Mars 2009, avril 2009 et mai 2009.
Code 392 : Mars 2009, avril 2009 et mai 2009.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Code 160 : Mars 2009, mars 2009 (amendé), avril 2009 et mai 2009.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Code 140 : Octobre 2008 et novembre 2008.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

Code 010 : Février 2009 et mars 2009.
Code 206 : Février 2009 et mars 2009.
Code 660 : Février 2009 et mars 2009.
Code 690 : Février 2009 et mars 2009.
Code 710 : Juillet 2008 (amendé), février 2009 et mars 2009.
Code 896 : Février 2009 et mars 2009.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Code 560 : Novembre 2008, décembre 2008, février 2009, mars 2009 et avril 2009.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION

Code 280 : Février 2009 et mars 2009.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Code 630 : 1er octobre 2008 au 31 décembre 2008 (amendement), 1er janvier au 31 mars 2009 et du 1er avril au 30 juin 2009.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Code 350 : Mars 2009, avril 2009 et mai 2009.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Code 700 : Mars 2009, avril 2009 et mai 2009.

Code 700-827-837 : *Février 2009, mars 2009 et avril 2009.*
Code 801 : *Mars 2008, mars 2009, avril 2009 et mai 2009.*
Code 813 : *Mai 2008, décembre 2008, mars 2009, avril 2009 et mai 2009.*
Code 815-816 : *Février 2009 et mars 2009.*

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

Code 065 : *Février 2009, mars 2009 et avril 2009.*

MINISTÈRE DES FINANCES

Code 210 : *Février 2009, mars 2009, mars 2009 (amendé) et avril 2009.*

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Code 055 : *Juillet 2008 à janvier 2009.*

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Code 400 : *Mars 2009, avril 2009.*
Code 878 : *Avril 2009.*

LE PROTECTEUR DU CITOYEN

Code 295 : *Octobre 2008 à décembre 2008, janvier 2009 à mars 2009.*

MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Code 030 : *Mars 2009, avril 2009 et mai 2009.*

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Code 600 ; (Incluant les ministères 802, 865 et 890)
Octobre 2008, novembre 2008, décembre 2008 et mars 2008 (802 ajout).

MINISTÈRE DU REVENU

Code 440 : *Février 2009, mars 2009 et avril 2009.*
Code 808 : *Mars 2009.*
Code 825 : *Mars 2009 et avril 2009.*
Code 889 : *Avril 2009.*

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Code 060 : *Mars 2009 et avril 2009..*

MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Code 040 : *Février 2009.*

Code 873: *Octobre 2008 (amendement), novembre 2008, décembre 2008, janvier 2009, février 2009, septembre 2008 (ajout), novembre 2008 (ajout).*

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Code 850 : *Mai 2009.*
Code 850 (incluant 807, 820, 824) : *Mars 2009.*
Code 850 (incluant 807, 820) : *Avril 2009 et mai 2009.*

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Codes 075, 278 et 292 : Février 2009, mars 2009 et avril 2009.

Québec, le 3 novembre 2009

/df

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'administration publique

Procès-verbal

de la séance de travail du 26 novembre 2009

Procéder à l'organisation des travaux de la Commission et à la vérification des engagements financiers des ministères et des organismes

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 26 novembre 2009

Mandat : Procéder à l'organisation des travaux de la Commission et à la vérification des engagements financiers des ministères et des organismes

Membres présents :

M. Simard (Richelieu), président
M. Marcoux (Vaudreuil), vice-président

M. Bachand (Arthabaska)
M. Bonnardel (Shefford)
M. Drolet (Jean-Lesage)
M. Gautrin (Verdun)
M. Huot (Vanier)
M. Matte (Portneuf)
M. Ratthé (Blainville)
M. Reid (Orford)
M. Traversy (Terrebonne)
M. Tremblay (Masson)

Autres personnes présentes :

M. Cyril Malouet, conseiller politique, Service de recherche du Parti québécois
M. Pierre Rainville, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 18 h 13, M. Simard (Richelieu) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

M. le président présente l'ordre du jour (annexe I).

2. Discussion et décision des membres à la suite de la présentation du Service de la recherche de la Bibliothèque sur la note portant sur les problèmes liés aux appels d'offres à soumissionnaire unique et aux projets informatiques

Ce sujet a été reporté lors de la séance de travail du 11 novembre 2009. M. le président rappelle que lors de sa réunion du 13 mai 2009, le comité directeur a demandé au Service de la recherche de la Bibliothèque de présenter une note précisant certains éléments de problématique concernant les appels d'offres à soumissionnaire unique et les projets informatiques.

Ces sujets ont fait l'objet de préoccupations de la part des membres de la Commission lors de différentes séances de travail depuis le début de la présente législature. Une note a été transmise aux membres.

Après discussion, il est convenu que le Service de la recherche de la Bibliothèque résumera les préoccupations des membres afin de préparer une séance de travail, que le comité directeur se chargera d'organiser au premier trimestre de 2010, avec le Vérificateur général.

3. Discussion et décision concernant les auditions potentielles à partir du Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010 Tome II (déposé le 18 novembre 2009)

M. le président présente la recommandation du comité directeur relativement aux auditions potentielles à partir du Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010 Tome II.

Après discussion, il est convenu de confier au comité directeur l'organisation des auditions, dans l'ordre de priorité suivant :

Chapitre 4 : Ministère des Transports du Québec : gestion de contrats présentant des situations à risque.

Chapitre 5 : Vigie relative aux projets de modernisation des centres hospitaliers universitaires de Montréal – Partenariats public-privé. L'audition portera aussi sur le rapport déposé par le Vérificateur général le 1er avril 2009, puisque ce sujet avait été reporté lors de la séance de travail du 20 octobre 2009.

Chapitre 2 : Soutien aux activités judiciaires dans les palais de justice.

Chapitre 3 : Gestion des centres jeunesse et allocation des ressources.

4. Discussion et décision concernant la planification des travaux pour le premier semestre de 2010

Le secrétaire distribue un résumé des mandats en cours ou à venir.

Après discussion, il est convenu de confier au comité directeur l'organisation des auditions suivantes :

Audition du lieutenant-gouverneur du Québec et du secrétaire général du Conseil exécutif sur la mise en œuvre du plan d'action transmis à la Commission le 22 octobre 2008, en suivi du chapitre 3 du 21e rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics.

Audition du Protecteur du citoyen concernant son rapport annuel de gestion 2008-2009 conformément à la Loi sur l'administration publique (décision du 20 octobre 2009).

Après discussion, il est convenu que le comité directeur planifiera le début des travaux de la commission à partir de la semaine du 18 janvier 2010.

5. Vérification des engagements financiers

Après discussion, il est convenu de considérer vérifiés les engagements financiers des Cahiers 15, 16 et 17 (annexe II).

Il est convenu de reporter la discussion concernant la révision du fonctionnement relatif à la vérification des engagements financiers.

À 19 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Éric Thomassin

ÉT/df

Le président de la Commission,

Sylvain Simard

Québec, le 26 novembre 2009

ANNEXE I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

Séance de travail

Le jeudi 26 novembre 2009

Salle des Premiers-Ministres (1.38) de l'édifice Pamphile-Le May
18 h 00 à 19 h 30

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour.

2. Discussion et décision des membres à la suite de la présentation de la Division de la recherche de la Bibliothèque sur la note portant sur les problèmes liés aux appels d'offres à soumissionnaire unique et aux projets informatiques.

   Note intitulée : Les problèmes liés aux appels d'offres à soumissionnaire unique et aux projets informatiques (sujet reporté le 11 novembre, note déjà transmise et disponible sur le site Greffier).

3. Discussion et décision concernant les auditions potentielles à partir du Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010 Tome II (déposé le 18 novembre 2009).

   Chapitre 2 Soutien aux activités judiciaires dans les palais de justice.

   Chapitre 3 Gestion des centres jeunesse et allocation des ressources.

   Chapitre 4 Ministère des Transports du Québec : gestion de contrats présentant des situations à risque.

   Chapitre 5 Vigie relative aux projets de modernisation des centres hospitaliers universitaires de Montréal – Partenariats public-privé.

4. Discussion et décision concernant la planification des travaux pour le premier semestre de 2010.

5. Vérification d'engagements financiers.

a. Cahiers 15, 16 et 17.

Documents : Les cahiers 15, 16 et 17 sont disponibles sur le site Greffier.

Processus : Vérification en bloc et prise en note des questions et commentaires des membres de la commission.

b. Discussion et décision concernant la révision du fonctionnement relatif à la vérification des engagements financiers.

6. Divers.

7. *Ajournement.*

Le 26 novembre 2009

ANNEXE II

Liste des engagements financiers vérifiés
Cahiers 15, 16 et 17

LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS APPROUVÉS (CAHIERS 15-16-17)

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Code 050 : Avril 2009, mai 2009, juin 2009 et juillet 2009.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Code 080 (incluant 328 et 392) : Juin 2009 et juillet 2009.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Code 160 : Juin 2009 et juillet 2009.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Code 140 : Décembre 2008, janvier 2009 à juillet 2009.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

Code 010 : Avril 2009, mai 2009 et juin 2009.
Code 206 : Avril 2009, mai 2009 et juin 2009.
Code 660 : Avril 2009, mai 2009 et juin 2009.
Code 690 : Juin 2009.
Code 710 : Avril 2009, mai 2009 et juin 2009.
Code 896 : Avril 2009, mai 2009, juin 2009.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Code 560 : Janvier 2009, février 2009 et mars 2009.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Code 380 : Octobre 2008 à juin 2009.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION

Code 280 : Avril 2009 à août 2009.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Code 630 : 1er juillet 2009 au 30 septembre 2009.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Code 350 : Juin 2009 et juillet 2009.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Code 700 : *Juin 2009.*
Code 700-827-837 : *Mai 2009 et juin 2009.*
Code 801 : *Juin 2009.*
Code 813 : *Juin 2009.*
Code 815-816 : *Avril 2009, mai 2009, juin 2009 et juillet 2009.*

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

Code 065 : *Mai 2009, avril 2009 version modifiée, mai 2009 version modifiée, juin 2009 et juillet 2009.*

MINISTÈRE DES FINANCES

Code 210 : *Mai 2009 et juin 2009.*

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Code 055 : *Février 2009, mars 2009, avril 2009, mai 2009 et juin 2009.*
Code 214 : *Avril 2009.*

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Code 400 : *Mai 2009, juin 2009 et juillet 2009.*

LE PROTECTEUR DU CITOYEN

Code 295 : *Avril 2009 à juin 2009.*

MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Code 030 : *Juin 2009 et juillet 2009.*

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Code 600 ; (Incluant les ministères 802, 865 et 890)
Octobre 2008, janvier 2009, janvier 2009 (600 amendement) et février 2009.

MINISTÈRE DU REVENU

Code 440 : *Mai 2009, juin 2009 et juillet 2009.*
Code 808 : *Mai 2009.*
Code 825 : *Mai 2009, juin 2009 et juillet 2009.*
Code 889 : *Juillet 2009.*

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Code 060 : *Mai 2009 et juin 2009.*

MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Code 040 : Février 2009 (amendement), mars 2009 à juillet 2009, mars 2009 (amendements) et avril 2009 (amendement).
Code 873: Mars 2009 et avril 2009.

MINISTÈRE DU TOURISME

Code 071 (incluant 814) : Novembre 2008, décembre 2008, janvier 2009, février 2009 et mars 2009.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Codes 850-807-820 : Juin 2009 et juillet 2009.
Code 807 : Mars 2008 (amendé) et septembre 2008 (amendé).

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Codes 075, 282 et 292 : Mai 2009 et juin 2009.

Québec, le 11 décembre 2009

/df

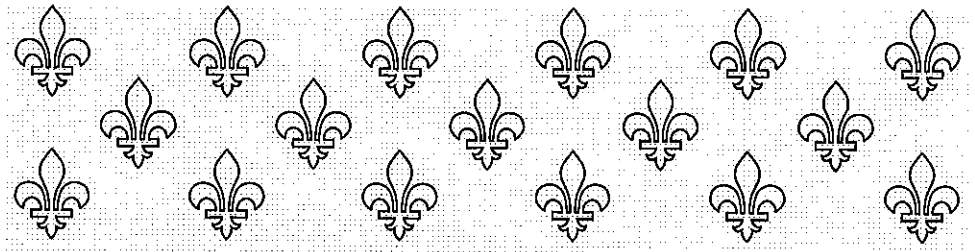

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'administration publique

Procès-verbal

de la séance de travail du 14 janvier 2010

Préparation de l'audition portant sur la gestion des contrats présentant des situations à risque au ministère des Transports

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 14 janvier 2010

Mandat : Préparation de l'audition portant sur la gestion des contrats présentant des situations à risque au ministère des Transports (Décision de la Commission du 26 novembre 2009)

Membres présents :

M. Simard (Richelieu), président

M. Drolet (Jean-Lesage)
M. Gautrin (Verdun)
M. Lehouiller (Lévis) en remplacement M. Huot (Vanier)
M. Matte (Portneuf)
M. Moreau (Châteauguay) en remplacement de M. Marcoux (Vaudreuil)
M. Ratthé (Blainville)
M. Reid (Orford)
M. Traversy (Terrebonne)

Membre temporaire :

M. St-Arnaud (Chambly)

Autres personnes présentes :

Vérificateur général du Québec :
- M. Renaud Lachance, vérificateur général
- M. Michel Samson, vérificateur général adjoint
- M. Jean Villeneuve, directeur de vérification
- Mme Marise Simard, chargée de projet
- Mme Marthe Gonthier, équipière
- Mme Josée Levasseur, équipière

M. Daniel Desharnais, directeur, cabinet du ministre délégué aux Transports
Mme Catherine Fisette, conseillère politique, Service de recherche du Parti québécois
M. Samuel Houngué, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Kevin Mailhiot, recherchiste, Service de recherche et des communications du Parti libéral
M. Jean-Philippe Rochette, conseiller politique, Service de recherche du Parti québécois

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 10 h 35, M. Simard (Richelieu) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance

   M. le président rappelle l'objet de la séance et présente l'ordre du jour (annexe I).

   M. le secrétaire informe la Commission des remplacements et de la présence d'un membre temporaire.

2. Présentation du vérificateur général et discussion des membres en préparation de l'audition

   À la demande de M. le président, le vérificateur général et son équipe présentent leur rapport ainsi que certaines pistes de réflexion concernant la gestion des contrats présentant des situations à risque au ministère des Transports.

   Une discussion s'engage sur ces pistes de réflexion.

À 12 h 17, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

Le secrétaire de la Commission,

Éric Thomassin

Le président de la Commission,

Sylvain Simard

ÉT/sl

Québec, le 15 janvier 2010

ANNEXE I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

SÉANCE DE TRAVAIL

Le jeudi 14 janvier 2010

Salle des Premiers-Ministres (1.38) de l'édifice Pamphile-Le May

10 h 30 à 12 h 30

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour
2. Présentation du Vérificateur général et discussion des membres en préparation de l'audition portant sur la gestion des contrats présentant des situations à risque au ministère des Transports
3. *Suspension*

Le 12 janvier 2010

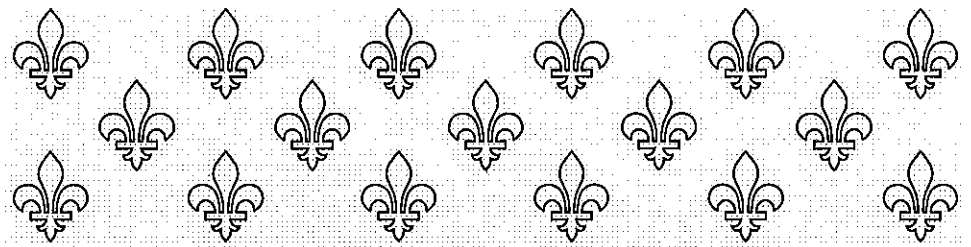

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'administration publique

Procès-verbal

de la séance de travail du 14 janvier 2010

Détermination des observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition portant sur la gestion des contrats présentant des situations à risque au ministère des Transports

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 14 janvier 2010

Mandat : Détermination des observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition portant sur la gestion des contrats présentant des situations à risque au ministère des Transports (Décision de la Commission du 26 novembre 2009)

Membres présents :

M. Simard (Richelieu), président

M. Drolet (Jean-Lesage)
Mme Gaudreault (Hull) en remplacement de M. Bachand (Arthabaska)
M. Gautrin (Verdun)
M. Lehouillier (Lévis) en remplacement de M. Huot (Vanier)
M. Matte (Portneuf)
M. Moreau (Châteauguay) en remplacement de M. Marcoux (Vaudreuil)
M. Ratthé (Blainville)
M. Reid (Orford)
Mme Roy (Lotbinière) en remplacement de M. Bonnardel (Shefford)
M. Traversy (Terrebonne)

Membre temporaire :

M. St-Arnaud (Chambly)

Autre personne présente :

M. Samuel Houngué, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 16 h 38, M. Simard (Richelieu) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance

M. le président rappelle l'objet de la séance et présente l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements et de la présence d'un membre temporaire.

2. Discussion des membres afin de déterminer les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition portant sur la gestion des contrats présentant des situations à risque au ministère des Transports

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission. Les thèmes abordés en termes d'observations, de conclusions et de recommandations sont les suivants :

- la mise en œuvre du plan d'action du Ministère et son suivi par la Commission;
- les analyses comparatives de coût entre les régions et avec d'autres administrations que le ministère doit réaliser;
- les mesures concernant les pratiques de gestion administrative des contrats (autorisations, procédures, critères);
- le recours important aux firmes privées dans toutes les étapes de préparation et de réalisation des projets ainsi que la surveillance et le contrôle de ces firmes.

Il est convenu qu'un projet de lettre, à la signature de M. le président, sera préparé et soumis au comité directeur pour approbation afin d'indiquer au Ministère que la Commission prend acte du plan d'action proposé et qu'elle assurera un suivi de sa mise en œuvre. La lettre précisera aussi certains aspects du plan d'action pour lesquels les membres ont démontré de l'intérêt lors de l'audition et qui devront être documentés par le Ministère.

Il est convenu qu'un projet de rapport présentant les observations, les conclusions et les recommandations de la Commission sera préparé et soumis aux membres pour commentaires. Le comité directeur validera le contenu du rapport en vue d'un dépôt avant la fin de la période de travaux parlementaires, en juin 2010.

À 16 h 58, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Éric Thomassin

Le président de la Commission,

Sylvain Simard

ÉT/sl

Québec, le 15 janvier 2010

ANNEXE I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

SÉANCE DE TRAVAIL

Le jeudi 14 janvier 2010

Salle des Premiers-Ministres (1.38) de l'édifice Pamphile-Le May

16 h 30 à 17 heures

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour
2. Discussion des membres afin de déterminer les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition portant sur la gestion des contrats présentant des situations à risque au ministère des Transports
3. *Ajournement*

Le 12 janvier 2010

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'administration publique

Procès-verbal

de la séance de travail du 4 février 2010

Préparation de l'audition du lieutenant-gouverneur et du secrétaire général et greffier du Conseil exécutif dans le cadre du suivi du document intitulé *Vingt et unième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 4 février 2010

Mandat : Préparation de l'audition du lieutenant-gouverneur et du secrétaire général et greffier du Conseil exécutif dans le cadre du suivi du document intitulé *Vingt et unième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics* (Décision de la Commission du 26 novembre 2009)

Membres présents :

M. Simard (Richelieu), président
M. Marcoux (Vaudreuil), vice-président
M. Bonnardel (Shefford), vice-président

M. Drolet (Jean-Lesage)
M. Huot (Vanier)
M. Matte (Portneuf)
M. Moreau (Châteauguay) en remplacement de M. Gautrin (Verdun)
M. Ratthé (Blainville)
M. Reid (Orford)
M. Traversy (Terrebonne)
M. Tremblay (Masson)

Membre temporaire :

Mme Maltais (Taschereau)

Autres personnes présentes :

Vérificateur général du Québec :

M. Renaud Lachance, vérificateur général
M. Marc Ouellet, vérificateur général adjoint
M. Jean Villeneuve, directeur de vérification
M. Guy Desrosiers, équipier
M. Martin St-Louis, équipier

Mme Mélissa Huot-Gallien, recherchiste, Service de recherche et des communications du Parti libéral
M. Pierre Rainville, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Pierre Tremblay, recherchiste, Service de recherche du parti Action démocratique du Québec

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 33, M. Simard (Richelieu) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance

M. le président rappelle l'objet de la séance et présente l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission d'un remplacement et de la présence d'un membre temporaire.

M. le président rappelle le contexte et l'échange de lettres concernant l'audition du lieutenant-gouverneur. Il indique que ce contexte a amené une réflexion sur la capacité de la Commission à convoquer un témoin.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le président rend une décision relativement au pouvoir de la Commission de convoquer des témoins en regard du troisième paragraphe de l'article 117.6 du Règlement. Ainsi, dès lors qu'un dirigeant d'organisme fait l'objet d'un rapport du Vérificateur général ou du Protecteur du citoyen, nul n'est besoin pour la Commission de se questionner sur la nature de l'organisme qu'il dirige : le pouvoir de convoquer ce dirigeant d'organisme lui est implicitement reconnu.

2. Présentation du vérificateur général et discussion des membres en préparation de l'audition

À la demande de M. le président, le vérificateur général et son équipe présentent leur rapport ainsi que certaines pistes de réflexion concernant l'audition du lieutenant-gouverneur et du secrétaire général et greffier du Conseil exécutif dans le cadre du suivi du document intitulé *Vingt et unième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*.

Une discussion s'engage sur ces pistes de réflexion.

À 10 h 27, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques minutes, avant de se réunir en séance publique.

Le secrétaire de la Commission,

Éric Thomassin

Le président de la Commission,

Sylvain Simard

ÉT/sl

Québec, le 4 février 2010

ANNEXE I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

SÉANCE DE TRAVAIL

Le jeudi 4 février 2010

Salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement

9 h 30 à 10 h 30

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

2. Présentation du Vérificateur général et discussion des membres en préparation de l'audition du lieutenant-gouverneur et du secrétaire général du ministère du Conseil exécutif

3. *Suspension*

Les documents utiles pour ce mandat sont disponibles sur le site Greffier en suivant le chemin suivant : Greffier/CAP/Section réservée aux membres permanents/03 - Mandats d'imputabilité/24e Rapport_En cours/Ancien lieutenant-gouverneur/ :

- Lettre et rapport sur la mise en œuvre du ministère du Conseil exécutif;
- Lettre et rapport sur la mise en œuvre du Lieutenant-gouverneur du Québec;
- Directives du Lieutenant-gouverneur du Québec;
- Rapport spécial du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale concernant l'utilisation des fonds publics par l'ancien lieutenant-gouverneur du Québec, juin 2007;
- Recommandations du Vérificateur général au ministère du Conseil exécutif et au Bureau du Lieutenant-gouverneur du Québec;
- Présentation du Vérificateur général pour la séance de travail;
- Discours du Vérificateur général pour l'audition;
- Principaux messages.

Ces documents seront distribués en version papier lundi le 1er février 2010 à vos bureaux de l'Assemblée nationale.

Le 29 janvier 2010

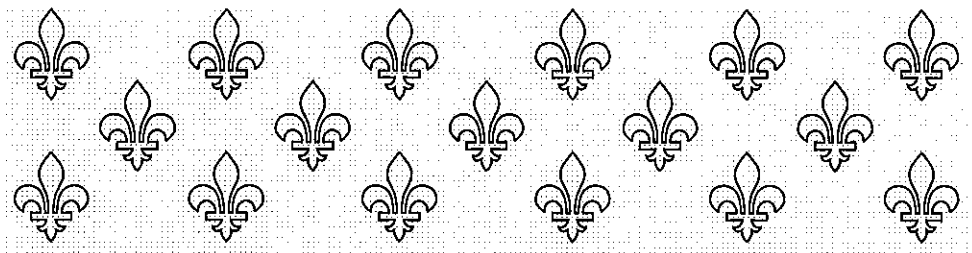

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'administration publique

Procès-verbal

de la séance de travail du 4 février 2010

Détermination des observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du lieutenant-gouverneur et du secrétaire général et greffier du Conseil exécutif dans le cadre du suivi du document intitulé *Vingt et unième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 4 février 2010

Mandat : Détermination des observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du lieutenant-gouverneur et du secrétaire général et greffier du Conseil exécutif dans le cadre du suivi du document intitulé *Vingt et unième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics* (Décision de la Commission du 26 novembre 2009)

Membres présents :

M. Simard (Richelieu), président
M. Marcoux (Vaudreuil), vice-président
M. Bonnardel (Shefford), vice-président

M. Drolet (Jean-Lesage)
M. Huot (Vanier)
M. Matte (Portneuf)
M. Moreau (Châteauguay) en remplacement M.Gautrin (Verdun)
M. Ratthé (Blainville)
M. Reid (Orford)
M. Traversy (Terrebonne)
M. Tremblay (Masson)

Membre temporaire :

Mme Maltais (Taschereau)

Autre personne présente :

M. Pierre Rainville, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 12 heures, M. Simard (Richelieu) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance

M. le président rappelle l'objet de la séance et présente l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement et de la présence d'un membre temporaire.

2. Discussion des membres afin de déterminer les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du lieutenant-gouverneur et du secrétaire général et greffier du Conseil exécutif

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission.

Les membres de la Commission déplorent l'absence du Lieutenant-gouverneur lors de l'audition.

Les membres de la Commission concluent qu'à leur connaissance, sur la base des documents reçus et de l'échange avec les témoins, le lieutenant-gouverneur et le ministère du Conseil exécutif mettent en œuvre les plans d'action qu'ils ont proposés pour répondre aux recommandations du Vérificateur général.

Les membres de la Commission souhaitent être informés par le ministère du Conseil exécutif de l'état d'avancement et du résultat du mandat accordé à une firme de juricomptable visant le remboursement de la portion non justifiée des dépenses de l'ancien lieutenant-gouverneur.

Il est convenu qu'un projet de rapport présentant les observations, les conclusions et les recommandations de la Commission sera préparé et soumis aux membres pour commentaires. Le comité directeur validera le contenu du rapport en vue d'un dépôt avant la fin de la période de travaux parlementaires, en juin 2010.

À 12 h 02, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Éric Thomassin

ÉT/sl

Québec, le 4 février 2010

Le président de la Commission,

Sylvain Simard

ANNEXE I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

SÉANCE DE TRAVAIL

Le jeudi 4 février 2010

Salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement

12 h 00 à 12 h 30

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour
2. Discussion des membres afin de déterminer les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du lieutenant-gouverneur et du secrétaire général du ministère du Conseil exécutif
3. *Ajournement*

Le 29 janvier 2010

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'administration publique

Procès-verbal

de la séance de travail du 4 février 2010

Organisation des travaux de la Commission, examen de rapports annuels de gestion de ministères et d'organismes publics en vertu des dispositions de la Loi sur l'administration publique et vérification des engagements financiers des ministères et des organismes

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 4 février 2010

Mandat : Organisation des travaux de la Commission, examen de rapports annuels de gestion de ministères et d'organismes publics en vertu des dispositions de la Loi sur l'administration publique et vérification des engagements financiers des ministères et des organismes

Membres présents :

M. Simard (Richelieu), président
M. Marcoux (Vaudreuil), vice-président
M. Bonnardel (Shefford), vice-président

M. Drolet (Jean-Lesage)
M. Huot (Vanier)
M. Matte (Portneuf)
M. Ratthé (Blainville)
M. Reid (Orford)
M. Traversy (Terrebonne)
M. Tremblay (Masson)

Autre personne présente :

M. Pierre Rainville, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement

À 14 h 06, M. Simard (Richelieu) déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

   M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et présente l'ordre du jour (annexe I).

   L'ordre du jour est adopté.

2. Discussion et décision concernant une audition potentielle à partir du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010* (déposé le 2 décembre 2009)

M. le président rappelle le dépôt du Rapport spécial du Vérificateur général portant sur le Fonds d'intervention économique régional, volet « fonds régionaux d'investissement », le 2 décembre 2009. Une discussion s'engage sur l'opportunité que la Commission réalise une audition sur ce sujet.

Il est convenu de confier au comité directeur l'organisation d'une audition portant sur le Fonds d'intervention économique régional, volet « fonds régionaux d'investissement ».

3. Discussion et décision concernant la planification des travaux pour le premier semestre de 2010

Le secrétaire présente un résumé des mandats en cours ou à venir.

Après discussion, il est convenu que le comité directeur poursuive l'organisation des travaux en tenant compte de l'ordre de priorité suivant :

- Audition du Protecteur du citoyen concernant son rapport annuel de gestion 2008-2009 conformément à la Loi sur l'administration publique (décision du 20 octobre 2009).
- Audition portant sur la gestion des centres jeunesse et allocation des ressources (décision du 26 novembre 2009).
- Audition portant sur le Fonds d'intervention économique régional, volet « fonds régionaux d'investissement » (décision du 4 février 2010).
- Audition portant sur le soutien aux activités judiciaires dans les palais de justice (décision du 26 novembre 2009).

Il est convenu que l'audition portant sur la Vigie relative aux projets de modernisation des centres hospitaliers universitaires de Montréal (décisions du 27 mai 2009 et du 26 novembre 2009) sera réalisée après la mi-mars. Cette audition deviendra prioritaire à partir de ce moment.

4. Examen de cinq fiches d'analyse de rapports annuels de gestion et décision concernant la tenue d'auditions

Conformément à la démarche approuvée par la Commission en séance de travail le 31 mars 2009 relativement à l'analyse de la gestion administrative des ministères et organismes en vertu de la Loi sur l'administration publique, M. le président invite M. Rainville à présenter les fiches d'analyse des rapports annuels de gestion 2008-2009 pour les organisations suivantes :

- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;
- Commission québécoise des libérations conditionnelles;
- Bureau du coroner;
- Ministère du Conseil exécutif.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission.

À la suite de cette discussion, il est convenu :

QUE la Commission ne tienne pas d'audition publique à la suite de l'analyse des cinq rapports annuels de gestion;

QU'UNE lettre, présentant les commentaires spécifiques relativement à l'amélioration de la reddition de comptes, soit transmise par le secrétariat de la Commission aux sous-ministres et dirigeants d'organismes concernés. Les projets de lettres seront validés par le comité directeur;

QUE la Commission rende compte de ses travaux en publiant une synthèse des analyses dans un chapitre du prochain rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et dirigeants d'organismes publics. Le comité directeur validera le contenu du rapport en vue d'un dépôt avant la fin de la période de travaux parlementaires, en juin 2010.

5. Vérification d'engagements financiers

Après discussion, il est convenu de considérer vérifiés les engagements financiers des *Cahiers 18 et 19* (annexe II).

À 16 h 58, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Éric Thomassin

ÉT/sl

Le président de la Commission,

Sylvain Simard

Québec, le 4 février 2010

ANNEXE I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

Séance de travail

Le jeudi 4 février 2010

Salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement

14 h 00 à 16 h 00

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

2. Discussion et décision concernant une audition potentielle à partir du Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010 (déposé le 2 décembre 2009)

   Document : Rapport spécial du Vérificateur général portant sur le Fonds d'intervention économique régional, volet « fonds régionaux d'investissement », fichier :

   VG_Rapport2009-2010-FIER.pdf

3. Discussion et décision concernant la planification des travaux pour le premier semestre de 2010

   Document : Liste des mandats et dossiers en cours, fichier :

   Activités prévues pour la CAP_2010-01-26.pdf

4. Examen de cinq fiches d'analyse de rapports annuels de gestion et décision concernant la tenue d'auditions

   Liste des organisations : Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Commission québécoise des libérations conditionnelles, Bureau du coroner, ministère du Conseil exécutif

   Document : Note du Service de la recherche de la Bibliothèque, fichier :

   Analyse de 5 RAG_ServRechBiblio_2010-01-29.pdf

5. Vérification d'engagements financiers : Cahiers 18 et 19

   Documents : Les cahiers 18 et 19 sont disponibles sur le site Greffier

   Processus : Vérification en bloc et prise en note des questions et commentaires des membres de la commission, le cas échéant

6. Divers (au besoin)

7. *Ajournement*

Les documents sont disponibles sur le site Greffier en suivant le chemin suivant : **Greffier/CAP/Section réservée aux membres permanents/04 – Séances de travail/2010-02-04.**

Le 29 janvier 2010

ANNEXE II

Cahiers 18 et 19

LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS APPROUVÉS (CAHIERS 18-19)

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Code 050 : Août à septembre 2009.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Code 160 : Août, octobre et novembre 2009.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

Code 010 : Juillet, septembre et octobre 2009.
Code 206 : Juillet, septembre et octobre 2009.
Code 660 : Juillet, septembre et octobre 2009.
Code 690 : Juillet, septembre et octobre 2009.
Code 710 : Juillet, septembre et octobre 2009.
Code 896 : Juillet, septembre et octobre 2009.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Code 560 : Avril à août 2009.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Code 380 : Juillet à octobre 2009.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION

Code 280 : Septembre et octobre 2009.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Code 350 : Août et septembre 2009.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Code 700 : Août, septembre et octobre 2009.
Code 700-827-837 : Juillet, août et septembre 2009.
Code 801 : Août 2009.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

Code 065 : Août, septembre et octobre 2009.

MINISTÈRE DES FINANCES

Code 210 : Juillet et août 2009.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Code 600 ; (Incluant les ministères 802, 865 et 890)
Mars à mai 2009.

Québec, le 15 février 2010

/sl

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'administration publique

Procès-verbal

de la séance de travail du 11 mars 2010

Préparation de l'audition du Protecteur du citoyen concernant son rapport annuel de gestion 2008-2009, conformément à la Loi sur l'administration publique

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 11 mars 2010

Mandat : Préparation de l'audition du Protecteur du citoyen concernant son rapport annuel de gestion 2008-2009, conformément à la Loi sur l'administration publique (Décision de la Commission du 20 octobre 2009)

Membres présents :

M. Marcoux (Vaudreuil), vice-président
M. Bonnardel (Shefford), vice-président

M. D'Amour (Rivière-du-Loup)
M. Drolet (Jean-Lesage)
M. Gautrin (Verdun)
M. Huot (Vanier)
M. Reid (Orford)
M. Traversy (Terrebonne)
M. Tremblay (Masson)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Robert Jolicoeur, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 04, M. Marcoux (Vaudreuil) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance

M. le président rappelle l'objet de la séance et présente l'ordre du jour (annexe I).

2. Présentation du Service de recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale et discussion des membres en préparation de l'audition portant sur le rapport annuel de gestion 2008-2009 du Protecteur du citoyen

   À la demande de M. le président, MM. Boucher et Jolicoeur présentent leurs observations et des pistes de réflexion portant sur le rapport annuel de gestion 2008-2009 du Protecteur du citoyen.

   Une discussion s'engage sur ces pistes de réflexion.

À 15 h 45, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques minutes avant de se réunir en séance publique.

Le secrétaire de la Commission,

Éric Thomassin

Le vice-président de la Commission,

Yvon Marcoux

ÉT/sl

Québec, le 12 mars 2010

ANNEXE I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

SÉANCE DE TRAVAIL

Le jeudi 11 mars 2010

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement

15 h à 16h

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour
2. Présentation du Service de recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale et discussion des membres en préparation de l'audition portant sur le rapport annuel de gestion 2008-2009 du Protecteur du citoyen
3. *Suspension*

Le 22 février 2010

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'administration publique

Procès-verbal

de la séance de travail du 11 mars 2010

Détermination des observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du Protecteur du citoyen concernant son rapport annuel de gestion 2008-2009, conformément à la Loi sur l'administration publique

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 11 mars 2010

Mandat : Détermination des observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du Protecteur du citoyen concernant son rapport annuel de gestion 2008-2009, conformément à la Loi sur l'administration publique (Décision de la Commission du 20 octobre 2009)

Membres présents :

M. Marcoux (Vaudreuil), vice-président
M. Bonnardel (Shefford), vice-président

M. D'Amour (Rivière-du-Loup)
M. Gautrin (Verdun)
M. Reid (Orford)
M. Traversy (Terrebonne)
M. Tremblay (Masson)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Robert Jolicoeur, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 17 h 56, M. Marcoux (Vaudreuil) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance

   M. le président rappelle l'objet de la séance et présente l'ordre du jour (annexe I).

2. Discussion des membres afin de déterminer les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du Protecteur du citoyen

   Une discussion s'engage entre les membres de la Commission.

Les membres de la Commission :

- sont satisfaits des réponses obtenues lors des échanges avec les représentants du Protecteur du citoyen et soulignent la qualité de leur préparation;
- souhaitent que les prochains rapports de gestion présentent une amélioration quant à la qualité de l'information et à l'analyse de la performance;
- souhaitent que des démarches soient entreprises, notamment par le comité directeur, afin de trouver des moyens de collaborer avec le Protecteur du citoyen et de l'associer aux travaux de la Commission.

Il est convenu qu'un projet de rapport présentant les observations, les conclusions et les recommandations de la Commission sera préparé et soumis aux membres pour commentaires. Le comité directeur validera le contenu du rapport en vue d'un dépôt avant la fin de la période de travaux parlementaires, en juin 2010.

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Éric Thomassin

Le vice-président de la Commission,

Yvon Marcoux

ÉT/sl

Québec, le 12 mars 2010

ANNEXE I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

SÉANCE DE TRAVAIL

Le jeudi 11 mars 2010

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement

18 h à 18 h 30

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour
2. Discussion des membres afin de déterminer les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition portant sur le rapport annuel de gestion 2008-2009 du Protecteur du citoyen
3. *Ajournement*

Le 22 février 2010

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'administration publique

Procès-verbal

de la séance de travail du 24 mars 2010

Organisation des travaux de la Commission et vérification des engagements financiers des ministères et des organismes

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 24 mars 2010

Mandat : Organisation des travaux de la Commission et vérification des engagements financiers des ministères et des organismes

Membres présents :

M. Simard (Richelieu), président
M. Marcoux (Vaudreuil), vice-président

M. D'Amour (Rivière-du-Loup)
M. Drolet (Jean-Lesage)
M. Huot (Vanier)
M. Matte (Portneuf)
M. Reid (Orford)
M. Traversy (Terrebonne)
M. Tremblay (Masson)

Autre personne présente :

M. Pierre Rainville, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Simon Berthiaume, conseiller politique, service de recherche du Parti québécois

---

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 15 h 11, M. Simard (Richelieu) déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

   M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et présente l'ordre du jour (annexe I).

2. Discussion et décision (le cas échéant) concernant le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010 – Vérification de l'information financière et autres travaux connexes* (déposé le 17 février 2010)

   M. le président rappelle la séance d'information sur ce rapport concernant la *Vérification de l'information financière et autres projets connexes* tenue le 17 février 2010. Il rappelle également qu'environ 60 % des ressources du Vérificateur général sont affectées à ces mandats de vérification financière.

   Puisque le Vérificateur général compte faire de la publication de ce rapport une pratique annuelle, M. le président sollicite les observations et les commentaires des membres de la Commission.

   Après discussion, il est convenu que M. le président communiquera au vérificateur général les commentaires des membres de la Commission sur les thèmes suivants :

   - les fonctions et les responsabilités du Vérificateur général;
   - l'information objective présentée dans le rapport et l'interprétation qu'on peut en faire;
   - la valeur pédagogique du rapport pour soutenir les parlementaires dans leurs travaux;
   - la valeur ajoutée du document par rapport aux documents et informations déjà disponibles.

3. Discussion et décision (le cas échéant) concernant le suivi des recommandations de la Commission

   a. Présentation de l'état de situation sur les travaux en cours pour la publication d'un bilan du suivi des recommandations à la suite de la décision du 20 octobre 2009

      M. le président invite M. Rainville à présenter l'état de situation sur les travaux en cours. Les membres se déclarent satisfaits de l'avancement des travaux en vue du dépôt du bilan du suivi des recommandations avant la fin de la période de travaux parlementaires, en juin 2010.

b. Présentation d'un tableau de bord pour la gestion du suivi des recommandations de la Commission

M. le président rappelle que M. Marcoux (Vaudreuil) a proposé qu'un outil de suivi des recommandations de la Commission soit préparé. Il invite le secrétaire à présenter le tableau de bord pour la gestion du suivi des recommandations de la Commission. Les membres seront informés périodiquement de la mise à jour du document qui sera disponible sur le site Greffier.

4. Discussion et décision (le cas échéant) concernant la planification des travaux pour le premier semestre de 2010

M. le président indique que la Commission a accumulé un certain retard dans la réalisation de ses mandats, particulièrement les auditions publiques. Il invite le secrétaire à présenter la planification des travaux pour le premier semestre de 2010.

Les membres sont informés que l'audition portant sur le Fonds d'intervention économique régional, volet « fonds régionaux d'investissement » a été convoquée pour le jeudi 1er avril 2010. Par la suite, des auditions publiques sont prévues dans l'ordre suivant, conformément aux décisions précédentes de la Commission :

Vigie relative aux projets de modernisation des centres hospitaliers universitaires de Montréal – Partenariats public-privé. L'audition portera aussi sur le rapport déposé par le Vérificateur général le 1er avril 2009, puisque ce sujet avait été reporté lors de la séance de travail du 20 octobre 2009.

Gestion des centres jeunesse et allocation des ressources.

Soutien aux activités judiciaires dans les palais de justice.

5. Présentation de l'état de situation concernant l'organisation de la Conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics et du Conseil canadien des vérificateurs législatifs à Québec du 29 au 31 août 2010

M. le président et le secrétaire présentent l'état de situation concernant l'organisation de la Conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics (CCCCP) et du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL) à Québec du 29 au 31 août 2010. La participation des membres de la Commission fera l'objet d'une décision lors d'une prochaine séance de travail.

6. Vérification d'engagements financiers : Cahiers 20, 21 partie I, 21 parties II-III-IV, 22, 23, 24 et 25

   Après discussion, il est convenu de reporter la vérification des engagements financiers des *cahiers 20, 21 partie I, 21 parties II-III-IV, 22, 23, 24 et 25* à une séance ultérieure.

À 16 h 09, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Éric Thomassin

ÉT/sl

Québec, le 24 mars 2010

Le président de la Commission,

Sylvain Simard

ANNEXE I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

Séance de travail

Le mercredi 24 mars 2010

Salle des Premiers-Ministres (1.38) de l'édifice Pamphile-Le May

15 h 00 à 18 h 00

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

2. Discussion et décision (le cas échéant) concernant le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010 – Vérification de l'information financière et autres travaux connexes* (déposé le 17 février 2010)

   Document : VG_VIF_Rapport 2009-2010.pdf

3. Discussion et décision (le cas échéant) concernant le suivi des recommandations de la Commission

   a. Présentation de l'état de situation sur les travaux en cours pour la publication d'un bilan du suivi des recommandations à la suite de la décision du 20 octobre 2009;

   b. Présentation d'un tableau de bord pour la gestion du suivi des recommandations de la Commission;

      Document : CAP_Tableau de bord_Suivi recommandations_2010-03-17.pdf

4. Discussion et décision (le cas échéant) concernant la planification des travaux pour le premier semestre de 2010

   Document : Liste des mandats et dossiers en cours, fichier :

   Activités prévues pour la CAP_2010-03-15.pdf

5. Présentation de l'état de situation concernant l'organisation de la Conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics (CCCCP) et du Conseil canadien des vérificateurs législatifs à Québec du 29 au 31 août 2010

6. Vérification d'engagements financiers : Cahiers 20, 21 partie I, 21 parties II-III-IV, 22, 23, 24 et 25

   Documents : Les cahiers 20, 21 partie I, 21 parties II-III-IV, 22, 23, 24 et 25 sont disponibles sur le site Greffier (ils sont très volumineux).

   Un document intégrant les questions des membres reçues au Secrétariat de la Commission sera distribué sur place.

   Processus : Vérification en bloc et prise en note des questions et commentaires des membres de la commission.

7. Divers (au besoin)

8. *Ajournement*

Veuillez noter que les documents, sauf exception mentionnée ci-haut, **ne seront pas distribués en format papier** et sont disponibles sur le site Greffier en suivant le chemin suivant : **Greffier/CAP/Section réservée aux membres permanents/04 – Séances de travail/2010-03-24.**

Le 17 mars 2010

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'administration publique

Procès-verbal

de la séance de travail du 1er avril 2010

Préparation de l'audition du président et chef de la direction d'Investissement Québec concernant le *Rapport spécial du Vérificateur général portant sur le Fonds d'intervention économique régional, volet «fonds régionaux d'investissement»*

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 1er avril 2010

Mandat : Préparation de l'audition du président et chef de la direction d'Investissement Québec concernant le *Rapport spécial du Vérificateur général portant sur le Fonds d'intervention économique régional, volet «fonds régionaux d'investissement»* (Décision de la Commission du 4 février 2010)

Membres présents :

M. Marcoux (Vaudreuil), vice-président

M. D'Amour (Rivière-du-Loup)
M. Drolet (Jean-Lesage)
M. Huot (Vanier)
M. Matte (Portneuf)
M. Ratthé (Blainville)
M. Reid (Orford)
M. Tremblay (Masson)

Membre temporaire :

M. Aussant (Nicolet-Yamaska), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement économique, d'innovation et d'exportation

Autres personnes présentes :

Vérificateur général du Québec :
- M. Renaud Lachance, vérificateur général
- M. Michel Samson, vérificateur général adjoint
- M. Jean Villeneuve, directeur de vérification
- Mme Moïsette Fortin, chargée de projet
- M. Guy Desrosiers, équipier
- M. Modibo Cissé, stagiaire

M. Simon Berthiaume, conseiller politique, Service de recherche du Parti québécois
Mme Catherine Guillemette, recherchiste, Service de recherche et des communications du Parti libéral
M. Olivier Hébert, conseiller politique, cabinet du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
M. Bertrand Nadeau, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 13 h 12, M. Marcoux (Vaudreuil) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance

   M. le président rappelle l'objet de la séance et présente l'ordre du jour (annexe I).

   M. le secrétaire informe la Commission de la présence d'un membre temporaire.

2. Présentation du vérificateur général et discussion des membres en préparation de l'audition

   À la demande de M. le président, le vérificateur général et son équipe présentent leur rapport ainsi que certaines pistes de réflexion concernant le Fonds d'intervention économique régional, volet «fonds régionaux d'investissement».

   Une discussion s'engage sur ces pistes de réflexion.

À 14 h 35, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques minutes avant de se réunir en séance publique.

Le secrétaire de la Commission, Le vice-président de la Commission,

Éric Thomassin Yvon Marcoux

ÉT/sl

Québec, le 1er avril 2010

ANNEXE I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

SÉANCE DE TRAVAIL

Le jeudi 1er avril 2010

Salle des Premiers-Ministres (1.38) de l'édifice Pamphile-Le May

13 heures à 15 heures

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

2. Présentation du Vérificateur général et discussion des membres en préparation de l'audition du président et chef de la direction d'Investissement Québec concernant le *Rapport spécial du Vérificateur général portant sur le Fonds d'intervention économique régional, volet «fonds régionaux d'investissement»*

3. *Suspension*

La documentation du Vérificateur général en préparation de l'audition sera distribuée à vos bureaux et se trouve également sur le site Greffier en suivant le chemin suivant : Greffier / CAP / Section réservée aux membres permanents / 03 - Mandats d'imputabilité / 24e rapport_En cours / FIER-Régions. :

- *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010, Rapport spécial portant sur le Fonds d'intervention économique régional, volet « fonds régionaux d'investissement »* (déposé le 2 décembre 2009;
- Plan d'action d'Investissement Québec (qui vous a été transmis par courriel le 26 mars 2010);
- Résumé du Rapport du Groupe-conseil sur la gouvernance des FIER-Régions (Rapport Roquet);
- Recommandations (extrait);
- Présentation – séance de travail de préparation;
- Principaux messages;
- Discours – audition publique.

Le 30 mars 2010

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'administration publique

Procès-verbal

de la séance de travail du 1er avril 2010

Détermination des observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du président et chef de la direction d'Investissement Québec concernant le *Rapport spécial du Vérificateur général portant sur le Fonds d'intervention économique régional, volet «fonds régionaux d'investissement»*

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 1er avril 2010

Mandat : Détermination des observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du président et chef de la direction d'Investissement Québec concernant le *Rapport spécial du Vérificateur général portant sur le Fonds d'intervention économique régional, volet «fonds régionaux d'investissement»* (Décision de la Commission du 4 février 2010)

Membres présents :

M. Simard (Richelieu), président
M. Marcoux (Vaudreuil), vice-président

M. D'Amour (Rivière-du-Loup)
M. Drolet (Jean-Lesage)
M. Huot (Vanier)
M. Matte (Portneuf)
M. Reid (Orford)
M. Tremblay (Masson)

Autre personne présente :

M. Bertrand Nadeau, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 17 h 14, M. Simard (Richelieu) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance

M. le président rappelle l'objet de la séance et présente l'ordre du jour (annexe I).

2. Discussion des membres afin de déterminer les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du président et chef de la direction d'Investissement Québec concernant le *Rapport spécial du Vérificateur général portant sur le Fonds d'intervention économique régional, volet «fonds régionaux d'investissement»*

   Une discussion s'engage entre les membres de la Commission. Les thèmes abordés en termes d'observations, de conclusions et de recommandations sont les suivants :

   - la satisfaction des membres au regard du plan d'action d'Investissement Québec en réponse aux recommandations du Vérificateur général;
   - le rôle des observateurs d'Investissement Québec aux conseils d'administration des FIER;
   - l'éthique, la déontologie et les conflits d'intérêts;
   - l'évaluation du Fonds d'intervention économique régional par rapport aux objectifs visés.

   Il est convenu qu'un projet de rapport présentant les observations, les conclusions et les recommandations de la Commission sera préparé et soumis aux membres pour commentaires. Le comité directeur validera le contenu du rapport en vue d'un dépôt avant la fin de la période de travaux parlementaires, en juin 2010.

À 17 h 21, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Éric Thomassin

Le président de la Commission,

Sylvain Simard

ÉT/sl

Québec, le 1er avril 2010

ANNEXE I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

SÉANCE DE TRAVAIL

Le jeudi 1er avril 2010

Salle des Premiers-Ministres (1.38) de l'édifice Pamphile-Le May

17 h 30 à 18 heures

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

2. Discussion des membres afin de déterminer les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition du président et chef de la direction d'Investissement Québec concernant le *Rapport spécial du Vérificateur général portant sur le Fonds d'intervention économique régional, volet «fonds régionaux d'investissement»*

3. *Ajournement*

Le 29 mars 2010

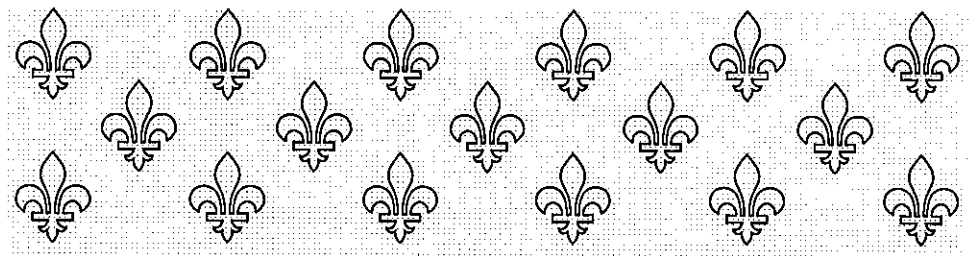

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'administration publique

Procès-verbal

de la séance de travail du 20 mai 2010

Organisation des travaux de la Commission et vérification des engagements financiers des ministères et des organismes

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 20 mai 2010

Mandat : Organisation des travaux de la Commission et vérification des engagements financiers des ministères et des organismes

Membres présents :

M. Simard (Richelieu), président
M. Marcoux (Vaudreuil), vice-président
M. Bonnardel (Shefford), vice-président

M. D'Amour (Rivière-du-Loup)
M. Drolet (Jean-Lesage)
M. Gautrin (Verdun)
M. Huot (Vanier)
M. Matte (Portneuf)
M. Ratthé (Blainville)
M. Reid (Orford)
M. Tremblay (Masson)

Autre personne présente :

M. Pierre Rainville, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 13 h 16, M. Simard (Richelieu) déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

   M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et présente l'ordre du jour (annexe I).

2. Discussion et décision concernant le projet de chapitre pour la publication du 24e rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et dirigeants d'organismes publics

M. Rainville présente le projet de chapitre du 24e rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et dirigeants d'organismes publics, regroupant trois sujets ayant fait l'objet de travaux de la Commission au cours de la présente période de travaux. Ces trois sections concernent les examens relatifs à la Loi sur l'administration publique.

Premièrement, les membres de la Commission émettent quelques commentaires et proposé des modifications de forme concernant l'examen de 5 rapports annuels de gestion réalisé lors de la séance de travail du 4 février 2010.

Deuxièmement, au sujet de l'examen horizontal des rapports annuels de gestion de 16 petites organisations assujetties à la Loi sur l'administration publique, les membres de la Commission souhaitent que les tableaux présentés par M. Rainville, en appui à l'analyse, soient intégrés au rapport. Il est convenu qu'une recommandation concernant une réflexion sur les exigences relatives aux rapports annuels de gestion des petites entités soit intégrée au rapport. Enfin, il est convenu qu'une lettre, à valider par le comité directeur, sera transmise à la Commission des biens culturels afin de présenter les commentaires particuliers des parlementaires.

Troisièmement, les membres de la Commission font quelques commentaires et proposé des modifications de forme concernant le bilan du premier cycle d'examen des rapports annuels de gestion des ministères et organismes assujettis à la Loi sur l'administration publique. Il a également été convenu que le comité directeur évaluera différentes possibilités relatives à l'apport que la Commission pourrait amener dans la réflexion entamée par le Secrétariat du Conseil du Trésor concernant l'application de la Loi sur l'administration publique et sa modification éventuelle.

Il est convenu qu'un projet de rapport intégrant des modifications aux trois sections sera préparé et soumis aux membres pour commentaires. Le comité directeur validera le contenu du rapport en vue d'un dépôt avant la fin de la période de travaux parlementaires, en juin 2010.

3. Discussion et décision concernant les auditions potentielles à partir du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011 – Tome I* (déposé le 12 mai 2010)

   Après discussion, il est convenu de confier au comité directeur l'organisation des auditions suivantes :

   - **Chapitre 2** Frais d'administration des commissions scolaires.
   - **Chapitre 3** Sélection des immigrants travailleurs qualifiés.
   - **Chapitre 5** Vigie relative au projet Dossier de santé du Québec.

4. Discussion et décision concernant les auditions potentielles à partir du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010 - Rapport du commissaire au développement durable* (déposé le 28 avril 2010)

   Après discussion, il est convenu que le président écrira à la présidente de la Commission des transports et de l'environnement afin d'inciter cette Commission à se saisir de mandats à partir du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010 - Rapport du commissaire au développement durable.*

   Il est convenu que lorsque la Commission des transports et de l'environnement aura précisé ses intentions, la Commission de l'administration publique pourra réévaluer l'opportunité de se saisir de mandats à partir de ce rapport.

5. Discussion et décision concernant la participation des membres de la Commission à la 31e Conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics

   M. le président fait la proposition suivante concernant la participation de la Commission à la 31e Conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics :

   > CONSIDÉRANT que l'Assemblée nationale, en collaboration avec le Vérificateur général, organise la 31e Conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics qui aura lieu à Québec du 29 au 31 août 2010;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les membres de la Commission de participer, dans le cadre de cette conférence, aux séances de travail et aux rencontres organisées à l'intention des membres de toutes les commissions parlementaires canadiennes chargées du contrôle et de l'imputabilité de l'administration publique;

CONSIDÉRANT l'usage de déléguer chaque année des représentants de la Commission afin de promouvoir l'échange d'expériences en matière de reddition de comptes;

CONSIDÉRANT que la conférence a lieu à Québec et qu'il apparaît souhaitable et important d'impliquer cette année l'ensemble des membres de la Commission;

IL EST RÉSOLU que les frais encourus pour la participation de l'ensemble des membres de la Commission, du secrétaire de la Commission et d'un recherchiste du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale soient payés à même le budget de la Commission.

La Commission estime les coûts à environ 6 556 $.

La proposition est adoptée.

6. Vérification d'engagements financiers

Après discussion, il est convenu d'approuver les questions reçues des membres de la Commission sur les *cahiers 20, 21 partie I, 21 parties II-III-IV, 22, 23, 24 et 25*. Le secrétaire se chargera de transmettre ces questions aux ministères et organismes concernés. Les réponses à ces questions seront étudiées par la Commission lors d'une prochaine séance de travail.

Après discussion, il est convenu de considérer vérifiés les engagements financiers des *cahiers 20, 21 partie I, 21 parties II-III-IV, 22, 23, 24 et 25* qui n'ont pas fait l'objet de questions de la part des membres de la Commission (annexe II).

Après discussion, il est convenu que le comité directeur organisera une séance de travail avec le ministère des Transports afin de discuter de la présentation et de la reddition de comptes relative aux engagements financiers.

À 14 h 53, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Éric Thomassin

ÉT/sl

Québec, le 20 mai 2010

Le président de la Commission,

Sylvain Simard

ANNEXE I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

Séance de travail

Le jeudi 20 mai 2010

Salle des Premiers-Ministres (1.38) de l'édifice Pamphile-Le May

13 h 00 à 15 h 00

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

2. Discussion et décision concernant le projet de chapitre pour la publication du 24e rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et dirigeants d'organismes publics :

   Examen de 5 rapports annuels de gestion (séance de travail du 4 février 2010);

   Examen horizontal des rapports annuels de gestion de 16 petites organisations assujetties à la Loi sur l'administration publique;

   Bilan du premier cycle d'examen des rapports annuels de gestion des ministères et organismes assujettis à la Loi sur l'administration publique.

   Présentation du projet de rapport par le Service de recherche de la Bibliothèque.

   Document à imprimer : Projet_24e rapport_LAP et RAG_ServRechBiblio_2010-05-20.pdf

3. Discussion et décision concernant les auditions potentielles à partir du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011 – Tome I* (déposé le 12 mai 2010) :

   Chapitre 1 Observations du vérificateur général, M. Renaud Lachance.

   Chapitre 2 Frais d'administration des commissions scolaires.

   Chapitre 3 Sélection des immigrants travailleurs qualifiés.

   Chapitre 4 Performance relative aux principales activités du Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable.

   Chapitre 5 Vigie relative au projet Dossier de santé du Québec.

   Chapitre 6 Suivi d'une vérification de l'optimisation des ressources – Gestion des projets immobiliers (domaine de la santé).

   Documents de référence à consulter au besoin : Faits saillants / Rapport complet.

4. Discussion et décision concernant les auditions potentielles à partir du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010 - Rapport du commissaire au développement durable* (déposé le 28 avril 2010) :

   Chapitre 1 Observations du commissaire au développement durable, M. Jean Cinq-Mars.

   Chapitre 2 Changements démographiques, volet « cadre de gestion et cohérence gouvernementale ».

   Chapitre 3 Maintien de la biodiversité.

   Chapitre 4 Application de la Loi sur le développement durable : 2009.

   Chapitre 5 Suivi d'une vérification de l'optimisation des ressources - Services d'eau et pérennité des infrastructures.

   Documents de référence à consulter au besoin : Faits saillants / Rapport complet.

5. Discussion et décision concernant la participation des membres de la Commission à la 31e Conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics

6. Vérification d'engagements financiers :

   Examen reporté lors de la séance de travail du 24 mars 2010 : Cahiers 20, 21 partie I, 21 parties II-III-IV, 22, 23, 24 et 25;

   Document qui sera remis sur place : Un document intégrant les questions des membres reçues au Secrétariat de la Commission vous sera remis sur place **(il est volumineux)**.

   Les cahiers 20, 21 partie I, 21 parties II-III-IV, 22, 23, 24 et 25 sont disponibles sur le site Greffier **(ils sont très volumineux)**.

   Processus : Vérification en bloc et prise en note des questions et commentaires des membres de la commission.

7. Divers (au besoin)

8. *Ajournement*

Veuillez noter que les documents **ne seront pas distribués en format papier,** sauf exception mentionnée ci-dessus, et sont disponibles sur le site Greffier en suivant le chemin suivant : **Greffier/CAP/Section réservée aux membres permanents/04 – Séances de travail/2010-05-20.**

Le 17 mai 2010

ANNEXE II

Cahiers 20, 22, 23, 24 et 25

LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS APPROUVÉS (CAHIERS 20, 22, 23, 24 ET 25)

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Code 050 : Novembre et décembre 2009.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Code 080 : Août à décembre 2009 et janvier 2010.
Code 328 : Août à décembre 2009 et janvier 2010.
Code 392 : Août à décembre 2009 et janvier 2010.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Code 160 : Octobre 2009 (amendements), novembre 2009 (amendements) et décembre 2009.
Code 430 : Novembre 2009

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Code 140 Août, septembre, octobre, novembre et décembre 2009.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

Code 010 : Novembre et décembre 2009.
Code 206 : Novembre et décembre 2009.
Code 660 : Novembre et décembre 2009.
Code 690 : Novembre et décembre 2009.
Code 710 : Novembre et décembre 2009.
Code 896 : Novembre et décembre 2009.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Code 560 : Septembre et octobre 2009.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Code 630 : Octobre à décembre 2009.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION

Code 280 : Novembre et décembre 2009.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Code 350 : *Octobre, novembre et décembre 2009 ainsi que janvier 2010.*

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Code 700 : *Décembre 2009 (incluant les annexes) et janvier 2010.*
Code 700-815-816 : *Août 2009.*
Code 700-801 : *Juillet et août 2009.*
Code 700-813 : *Juillet 2009.*
Code 700-815 : *Septembre à décembre 2009.*
Code 700-816 : *Septembre à décembre 2009.*
Code 700-827-837 : *Novembre et décembre 2009.*

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

Code 065 : *Novembre et décembre 2009.*
Code 065 : *Janvier 2010 (incluant les listes des subventions).*

MINISTÈRE DES FINANCES

Code 210 : *Septembre à décembre 2009.*

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Code 055 : *Juillet, août, octobre, novembre et décembre 2009.*

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Code 400 : *Août , septembre, octobre et décembre 2009 ainsi que janvier 2010.*
Code 246 : *Octobre , novembre et décembre 200 ainsi que janvier 2010.*
Code 271 : *Novembre et décembre 2009 ainsi que janvier 2010.*

LE PROTECTEUR DU CITOYEN

Code 295 : *Juillet à septembre 2009.*

MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Code 030 : *Août à décembre 2009.*

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Code 600 : *Juin et novembre 2009.*
Code 600 : *Mars 2009 (amendement).*
Code 600 : *Mars 2009 (amendement ajout).*

MINISTÈRE DU REVENU

Code 440-01 : *Novembre et décembre 2009.*

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Code 060 : *Novembre et décembre 2009.*

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Code 095 : *Mars 2009 (ajout inclus).*
Code 095 : *Avril à août et octobre 2009.*

MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Code 040 : *Mars 2009 (amendements), avril 2009 (amendements), Septembre 2009 (amendement) et décembre 2009.*
Code 040-873 : *Septembre 2009 (amendements), octobre 2009 (amendements), Novembre et décembre 2009.*

MINISTÈRE DU TOURISME

Code 071-814 : *Avril 2008 (amendement).*
Code 071-814 : *Juillet 2009 (amendement.*
Code 071-814 : *Novembre et décembre 2009.*

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Code 850 : *Septembre, novembre et décembre 2009.*

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Code 075-278-292 : *Novembre et décembre 2009.*

Québec, le 27 mai 2010

/sl

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'administration publique

Procès-verbal

de la séance de travail du 27 mai 2010

Organisation des travaux de la Commission et vérification des engagements financiers des ministères et des organismes

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 27 mai 2010

Mandat : Organisation des travaux de la Commission et vérification des engagements financiers des ministères et des organismes

Membres présents :

M. Simard (Richelieu), président
M. Marcoux (Vaudreuil), vice-président
M. Bonnardel (Shefford), vice-président

M. D'Amour (Rivière-du-Loup)
M. Drolet (Jean-Lesage)
M. Gautrin (Verdun)
M. Huot (Vanier)
M. Matte (Portneuf)
M. Reid (Orford)
M. Traversy (Terrebonne)
M. Tremblay (Masson)

Autre personne présente :

M. Pierre Rainville, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres (1.38) de l'édifice Pamphile-Le May.

À 13 h 21, M. Simard (Richelieu) déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

   M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et présente l'ordre du jour (annexe I).

2. Discussion et décision concernant le premier bilan du suivi des recommandations de la Commission

M. le président invite M. Rainville à présenter le projet de chapitre pour la publication d'un bilan du suivi des recommandations de la Commission au 24e rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et dirigeants d'organismes publics.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission. Ils proposent quelques modifications afin de tenir compte des recommandations qui comportent plusieurs sujets ou aspects distincts. Ces changements modifieront la portée des travaux et le pourcentage de recommandations appliquées.

Il est convenu d'ajouter au rapport un paragraphe indiquant que les membres souhaitent qu'une réflexion soit engagée, visant à ce que certaines recommandations de la Commission puissent être appuyées par une motion qui serait présentée dans le cadre du débat restreint prévu à l'article 94 du Règlement de l'Assemblée nationale. De telles motions viendraient renforcer le pouvoir de la Commission et permettrait d'atteindre, encore mieux, l'objectif de donner l'assurance aux citoyens que l'Administration publique utilise les deniers qui lui sont confiés d'une façon efficace, efficiente et économique.

Il est convenu qu'un nouveau projet de rapport intégrant les modifications demandées sera préparé et soumis aux membres pour commentaires. Le comité directeur validera le contenu du rapport en vue d'un dépôt avant la fin de la période de travaux parlementaires, en juin 2010.

3. Discussion et décision concernant la planification du deuxième cycle d'examen des rapports annuels de gestion des ministères et organismes assujettis à la Loi sur l'administration publique

M. le président invite M. Rainville à présenter la proposition de planification du deuxième cycle d'examen des rapports annuels de gestion des ministères et organismes assujettis à la Loi sur l'administration publique.

Après discussion, il est convenu de confier au comité directeur l'organisation de l'examen, en séance de travail, des rapports annuels de gestion dans la séquence suivante :

Automne 2010	**Hiver 2011**
Commission de la fonction publique	Ministère de la Sécurité publique
Commission municipale du Québec	Sûreté du Québec
Conseil supérieur de l'éducation	Ministère des Services gouvernementaux
Société des traversiers du Québec	Centre de services partagés du Québec
Ministère du Revenu	Services Québec
Régie du logement	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Il est convenu qu'une éventuelle modification du statut du ministère du Revenu ainsi que le dépôt des rapports sur l'application des lois constitutives du Centre de services partagés du Québec et de Services Québec seront considérés lors de l'examen des rapports annuels de gestion et du choix des auditions, le cas échéant.

4. Discussion et décision concernant la planification des travaux pour le deuxième semestre de 2010

Le secrétaire présente un résumé des mandats en cours ou à venir.

Après discussion, il est convenu que le comité directeur planifie le début des travaux de la Commission à partir de la semaine du 23 août 2010. De façon générale, lorsque l'Assemblée nationale ne siège pas, il est également convenu que les travaux puissent se dérouler sur une période d'environ une journée et demie par semaine.

Le président fait état des difficultés rencontrées par la Commission pour prévoir un nombre suffisant de séances pour réaliser ses travaux, depuis l'entrée en vigueur du nouveau calendrier issu de la réforme parlementaire de septembre 2009. Après discussion, il est convenu que le président écrive au président de l'Assemblée nationale, aux chefs, aux leaders et aux whips des groupes parlementaires afin de les sensibiliser à l'importance des travaux de la Commission en matière de contrôle parlementaire et de reddition de comptes des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics. Les membres rappellent l'objectif de la Commission qui est de

s'assurer, pour le bien-être des citoyens, d'une saine gestion de l'administration publique, ce qui se réalise par une utilisation efficace, efficiente et économique des deniers publics. Ils soulignent qu'il est important que la Commission puisse exercer ses travaux de manière régulière et continue afin que les parlementaires participent à l'amélioration de la gestion administrative. Ils mentionnent que les travaux de la Commission se déroulent dans un contexte non partisan et d'échanges constructifs avec les sous-ministres et dirigeants d'organismes publics.

Les membres de la Commission souhaiteraient pouvoir bénéficier, comme leurs homologues du Comité des comptes publics de la Chambre des communes, de plages horaires hebdomadaires fixes et réservées à leurs travaux de contrôle parlementaire. Les objectifs de ces périodes réservées sont d'assurer l'efficacité de la Commission, de compter sur des conditions favorables à la pleine collaboration des intervenants impliqués (sous-ministres et dirigeants d'organismes publics, Vérificateur général, Protecteur du citoyen) et d'assurer la continuité des travaux. Les membres sont d'avis qu'il serait pertinent d'examiner des ajustements au Règlement de l'Assemblée nationale à cette fin, si requis.

5. Vérification d'engagements financiers

Après discussion, il est convenu de reporter la vérification des engagements financiers des cahiers 26, 27 et 28 à une séance ultérieure.

À 14 h 53, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Éric Thomassin

Le président de la Commission,

Sylvain Simard

ÉT/sl

Québec, le 28 mai 2010

ANNEXE I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

Séance de travail

Le jeudi 27 mai 2010

Salle des Premiers-Ministres (1.38) de l'édifice Pamphile-Le May

13 h 00 à 15 h 00

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

2. Discussion et décision concernant le premier bilan du suivi des recommandations de la Commission

   Présentation par le Service de recherche de la Bibliothèque pour la publication d'un bilan du suivi des recommandations au 24e rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et dirigeants d'organismes publics.

   Document à imprimer et nécessaire pour la séance :
   Projet de bilan_ServRechBiblio_2010-05-27.pdf

3. Discussion et décision concernant la planification du deuxième cycle d'examen des rapports annuels de gestion des ministères et organismes assujettis à la Loi sur l'administration publique

   Présentation d'une planification, par le Service de recherche de la Bibliothèque, pour le deuxième cycle d'examen des rapports annuels de gestion des ministères et organismes assujettis à la Loi sur l'administration publique. L'objectif est de planifier les travaux de l'automne 2010.

   Document à imprimer et nécessaire pour la séance :
   Planification_RAG_ServRechBiblio_2010-05-27.pdf

4. Discussion et décision concernant la planification des travaux pour le deuxième semestre de 2010

   Document à imprimer et nécessaire pour la séance :
   Activités prévues pour la CAP_2010-05-27.pdf

5. Vérification d'engagements financiers :

   Examen des cahiers 26, 27 et 28.

   Documents à consulter : Les cahiers 26, 27 et 28 sont disponibles sur le site Greffier (ils sont volumineux);

   Le cas échéant, un document intégrant les questions des membres reçues au Secrétariat de la Commission sera distribué sur place.

   Processus : Vérification en bloc et prise en note des questions et commentaires des membres de la commission.

6. Divers (au besoin)

7. *Ajournement*

Veuillez noter que les documents **ne seront pas distribués en format papier** et sont disponibles sur le site Greffier en suivant le chemin suivant : **Greffier/CAP/Section réservée aux membres permanents/04 – Séances de travail/2010-05-27.**

Le 25 mai 2010

ANNEXE III

Rapport

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

Vingt-quatrième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics

Rapport des conclusions et des recommandations à la suite de l'audition des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics sur leur gestion administrative

JUIN 2010

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

assnat.qc.ca

Publié par le Secrétariat des commissions
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de l'administration publique, veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission, M. Éric Thomassin, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore :

Téléphone : 418 643-2722
Télécopie : 418 643-0248
Courrier électronique : cap@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

ISSN: 1492-0344
DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, juin 2010

TABLE DES MATIÈRES

Introduction *1*

Chapitre 1 *Ministère des Transports du Québec : La gestion des contrats présentant des situations à risque* *3*

Observations du Vérificateur général 3
Audition du sous-ministre 4
Les échanges entre la Commission et les dirigeants 5
Commentaires des membres de la Commission 7
Conclusion et recommandations 7

Chapitre 2 *Audition du lieutenant-gouverneur et du secrétaire général et greffier du Conseil exécutif dans le cadre du suivi du document intitulé Vingt et unième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics* *9*

Contexte 9
Audition du secrétaire général et greffier du Conseil exécutif ainsi que du secrétaire général et responsable de l'administration du bureau du lieutenant-gouverneur le 4 février 2010 9
Conclusion 12

Chapitre 3 *Audition du Protecteur du citoyen concernant son rapport annuel de gestion 2008-2009, conformément à la Loi sur l'administration publique* *13*

Audition de la protectrice du citoyen 13
Les échanges entre la Commission et la protectrice du citoyen 14
Les commentaires des membres de la Commission de l'administration publique 15
Conclusion et recommandations 17

Chapitre 4 *Audition du président et chef de la direction d'Investissement Québec concernant le Rapport spécial du Vérificateur général portant sur le Fonds d'intervention économique régional, volet «fonds régionaux d'investissement»* *19*

Observations du Vérificateur général 19
Audition du président et chef de la direction 20
Les échanges entre la Commission et les dirigeants 20
Commentaires des membres de la Commission 23
Conclusion et recommandations 24

Chapitre 5 *Examen de rapports annuels de gestion de ministères et d'organismes publics en vertu des dispositions de la Loi sur l'administration publique* *27*

Examen de cinq rapports annuels de gestion 27
Examen horizontal des petits organismes assujettis à la LAP 29
Conclusion et recommandation 35
Bilan du premier cycle d'examen des rapports annuels de gestion 35
Conclusion et recommandations 37

Chapitre 6 *Bilan de l'application des recommandations de la Commission de l'administration publique* *39*

Annexe I Les objectifs de l'examen et les critères d'évaluation afférents.....45

Annexe II Évaluation de l'application des recommandations.....49

Annexe III Les recommandations de la Commission de l'administration publique 59

Annexe IV Les membres de la Commission de l'administration publique 65

Annexe V Les participants 69

INTRODUCTION

La Commission de l'administration publique exerce ses fonctions de surveillance de la gestion administrative auprès de l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement, ce qui lui permet de jeter un regard global sur l'administration publique québécoise.

Comme le mentionne la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., chapitre A-6.01), l'imputabilité porte sur la gestion administrative. À titre indicatif, on peut définir ce concept comme étant la responsabilité de la planification, de la direction, de l'organisation et du contrôle des ressources qui sont mises à la disposition des ministères et des organismes pour l'application de la loi, la mise en œuvre des programmes et l'utilisation des crédits approuvés par l'Assemblée nationale.

Ce vingt-quatrième rapport contient un total 23 recommandations unanimes des membres de la Commission. Les mandats réalisés au premier semestre de l'année 2010 sont les suivants :

- Un mandat s'appuyant sur le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010, tome II* :
  - Audition concernant la gestion des contrats présentant des situations à risque au ministère des Transports (6 recommandations).
- Un mandat s'appuyant sur le *Vingt et unième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics* :
  - Audition du lieutenant-gouverneur et du secrétaire général et greffier du Conseil exécutif dans le cadre du suivi du document intitulé *Vingt et unième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics* (aucune recommandation).
- Un mandat en vertu de la Loi sur l'administration publique, l'audition du Protecteur du citoyen concernant son rapport annuel de gestion 2008-2009 (9 recommandations);
- Un mandat s'appuyant sur le *Rapport spécial du Vérificateur général portant sur le Fonds d'intervention économique régional, volet « fonds régionaux d'investissement »* (4 recommandations).
- Trois mandats réalisés en vertu de la Loi sur l'administration publique :
  - Examen en séance de travail de cinq rapports annuels de gestion 2008-2009 : Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Commission québécoise des libérations conditionnelles, Bureau du coroner et Ministère du Conseil exécutif (aucune entité retenue pour une audition, aucune recommandation);

- Examen en séance de travail de seize rapports annuels de gestion de petites entités assujetties à la Loi sur l'administration publique (aucune entité retenue pour une audition, 1 recommandation).
- Un bilan du premier cycle d'examen des quelque 80 entités assujetties à la Loi sur l'administration publique. À la suite de l'évolution vécue au cours des dernières années et avant d'entreprendre un second cycle d'examen, les membres de la Commission ont souhaité faire un certain bilan, du point de vue des parlementaires, de l'application de la Loi sur l'administration publique. Les députés souhaitent notamment que les ministères et organismes publics appliquent les recommandations publiées au chapitre 5 du Vingtième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et dirigeants d'organismes publics. (ce bilan comporte 3 recommandations).

Enfin, mentionnons l'introduction d'une nouvelle pratique pour la Commission. Les parlementaires accordent une grande importance à la mise en oeuvre des actions des ministères et organismes pour donner suite à leurs recommandations. Ils ont souhaité en faire le suivi, de manière à assurer l'adoption de bonnes pratiques de gestion ainsi qu'une utilisation efficiente, efficace et économique des fonds publics au bénéfice des citoyens. Après 13 ans de travaux et l'adoption de 24 rapports contenant 362 recommandations unanimes, la Commission publie un premier bilan, qui se voudra désormais annuel, concernant la mise en œuvre de ses recommandations par les ministères et organismes. Sur les 34 recommandations qui ont été évaluées, 61,8 % ont été appliquées ou ont fait l'objet de mesures satisfaisantes de la part des sous-ministres et dirigeants d'organismes publics.

Cette initiative d'importance permet à la Commission de rendre compte de ses travaux, mais aussi de boucler le cycle de reddition de comptes de l'administration publique devant les parlementaires. Ce bilan représente enfin une pratique qui permet à la Commission de se maintenir parmi les leaders en matière de contrôle parlementaire à l'échelle canadienne et internationale.

La Commission tient à remercier le personnel du Service de la Recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, en particulier monsieur Pierre Rainville, le personnel du Vérificateur général ainsi que les représentants des ministères et organismes entendus pour leur collaboration.

CHAPITRE 1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : LA GESTION DES CONTRATS PRÉSENTANT DES SITUATIONS À RISQUE

Le 14 janvier 2010, la Commission de l'administration publique a entendu le sous-ministre du ministère des Transports du Québec (MTQ), monsieur Michel Boivin. L'audition, qui a porté sur la gestion des contrats présentant des situations à risque, a eu lieu en vertu de la Loi sur l'administration publique à la suite d'un rapport du Vérificateur général du Québec.

Observations du Vérificateur général

Le MTQ est le plus grand donneur d'ouvrage au gouvernement du Québec. En 2006-2007 et en 2007-2008, la valeur totale des contrats attribués était de 1,6 milliard de dollars. Ce montant a atteint 2,7 milliards de dollars en 2008-2009. Les activités du Ministère liées aux contrats sont en partie centralisées, et en partie exercées dans les unités administratives, incluant celles réparties sur le territoire québécois, dans les directions territoriales.

Le Vérificateur général a procédé à une vérification auprès de quatre directions territoriales, soit celles de la Chaudière-Appalaches, de l'Île-de-Montréal, de Laval – Mille-Îles et de l'Ouest-de-la-Montérégie. Les travaux de vérification se sont déroulés de juin 2008 à août 2009 et le rapport a été publié en novembre 2009.

La vérification avait pour but de s'assurer que le Ministère gère, conformément à la réglementation et aux saines pratiques de gestion, certains risques importants relativement aux contrats qu'il accorde. Parmi ces situations à risque, mentionnons l'attribution de contrats sans appel d'offres en vertu de certaines exceptions, la réception d'une seule offre conforme et les dépassements de coûts significatifs.

En 2006-2007 et 2007-2008, exercices visés par les travaux du Vérificateur général, le MTQ a attribué quelque 30 900 contrats supérieurs à 1000$, dont la valeur a totalisé 1,6 milliards pour chacune de ces années. Le Vérificateur général a relevé quelque 4 200 situations à risque similaires à celles qui retenaient son attention. De ce nombre, 191 contrats représentant 263 situations à risque ont été sélectionnés. Ces contrats totalisaient 209 millions de dollars, soit 13 % de la valeur des contrats présentant une situation à risque. Selon le Vérificateur général, la gestion des contrats examinés n'est pas satisfaisante, par rapport aux règles et aux procédures existantes et applicables ainsi qu'aux saines pratiques de gestion.

Ses principaux constats sont :

- En ce qui concerne l'attribution des contrats sans appel d'offres, qui serait motivée par une situation d'urgence, l'information obtenue ne démontre pas qu'une telle situation a été invoquée uniquement lorsqu'il était approprié de le faire. En outre, la notion de situation d'urgence n'était pas comprise et appliquée de la même façon dans les directions territoriales.

- Dans plusieurs cas, soit 17 des 32 dossiers vérifiés, où une seule offre conforme a été reçue, d'autres fournisseurs s'étaient procurés les documents d'appel d'offres sans toutefois avoir soumissionné. Le Ministère n'a pas pris contact avec ces soumissionnaires potentiels afin de connaître les raisons précises pour lesquelles ils n'ont pas soumissionné.
- Pour près de la moitié des 29 dossiers examinés où il y avait des travaux imprévus, même s'il est difficile de statuer si les éléments ayant entraîné les modifications étaient prévisibles, l'envergure des dépassements était telle qu'il y a lieu de s'interroger. Par ailleurs, pour les 13 dossiers vérifiés qui nécessitaient l'autorisation du sous-ministre à la suite d'avenants au contrat, celle-ci a été obtenue.
- Le Ministère ne réalise pas d'analyse comparative en matière de coûts entre les régions du Québec, ni avec d'autres administrations, ni dans le temps. En outre, le Ministère n'a pas établi, de façon structurée, une collaboration avec des organisations comme le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec ou le Bureau de la concurrence en vue d'accroître la probabilité de détection de situations potentiellement problématiques.
- En raison de l'importance des sommes en jeu et des risques liés à l'attribution de nombreux contrats, le Ministère se doit de montrer plus d'initiatives pour resserrer ses façons de faire, disposer d'une information plus juste et améliorer sa capacité d'analyse afin d'assurer une saine gestion des fonds publics.

Audition du sous-ministre

Le sous-ministre souligne les grands défis que le Ministère relève quotidiennement et l'importance des responsabilités qu'il assume pour le développement du Québec. Il précise que, dans les actions du Ministère, des deux aspects de sa mission, la sécurité des systèmes de transport prime toujours sur le respect intégral des procédures administratives. Il fait aussi état des ressources dont dispose le Ministère pour remplir sa mission : 4 200 employés réguliers et 3 000 employés occasionnels ou saisonniers répartis dans 14 directions territoriales, 60 centres de services et 3 bureaux. Les effectifs, dont 69 % travaillent en régions, supervisent la réalisation de plus de 1 500 chantiers et contribuent à la préparation de 1 500 autres par année[1].

M. Boivin souligne que le Ministère gère l'attribution des contrats de façon rigoureuse, précise et transparente grâce à des mesures de contrôle et de suivi en place. Selon le sous-ministre, le Ministère vise toujours à obtenir des services de qualité au meilleur coût possible, dans le respect de la réglementation et dans l'intérêt des contribuables. À cet égard, les contrats attribués à la suite d'appel d'offres public représentent plus de 80 % de la valeur de tous les contrats du Ministère. Ceux attribués autrement

[1] En 2009-2010, le budget du Ministère a atteint 3,7 milliards de dollars et a servi à la réhabilitation de plus de 30 000 kilomètres de route dont la valeur de remplacement est estimée à 80 milliards de dollars.

s'inscrivent dans des cadres où l'appel d'offres ne servirait pas l'intérêt public. Il s'agit, entre autres, des cas d'urgence et d'absence de concurrence[2].

Le sous-ministre fait part des mesures en place[3], lesquelles répondent déjà à 10 des 18 recommandations du Vérificateur général. Ces mesures ont été complétées et renforcées après la publication du rapport de ce dernier. Quant aux huit autres, le Ministère étudie les mécanismes de leur mise en œuvre. En outre, le Ministère prévoit embaucher 14 vérificateurs internes dans les 14 directions territoriales. Leur mandat sera d'examiner et de valider la conformité des contrats à la réglementation et d'évaluer les résultats des travaux d'exécution.

Les échanges entre la Commission et les dirigeants

Les échanges avec les dirigeants du MTQ ont notamment porté sur l'attribution des contrats, les dépassements de coûts, le plan de mise en œuvre des recommandations du Vérificateur général et le suivi.

L'attribution des contrats

Les membres de la Commission reconnaissent l'importance numérique et monétaire des contrats que le Ministère octroie chaque année. Ils sont d'avis que l'adjudication des contrats doit en tout temps servir l'intérêt public. À cet égard, ils expriment leurs préoccupations vis-à-vis des constats du Vérificateur général selon lesquels les octrois de contrats sans appel d'offres ne sont pas toujours justifiés. Ils expriment aussi leurs inquiétudes au regard de la concentration des attributions de contrats chez quelques entrepreneurs dans certaines régions[4]. En réponse, les députés sont informés que les contrats donnés sans appel d'offres le sont conformément à la réglementation et sur la base d'une bonne connaissance des marchés locaux. Quant à la concentration des contrats donnés dans la grande région de Montréal, elle découlerait de la complexité des ouvrages et des moyens financiers nécessaires aux entrepreneurs pour les exécuter.

Les députés ont aussi cherché à comprendre quel sens donne le Ministère à la notion de situation d'urgence invoquée au regard de certains contrats. Le sous-ministre indique que les cas de contrats attribués de gré à gré pendant la période étudiée par le Vérificateur général l'ont été à un moment où la Commission d'enquête sur l'effondrement du viaduc de la Concorde jetait un éclairage nouveau sur la gestion du parc de structures. Il s'agissait donc d'un contexte où des décisions immédiates ont dû être prises et des gestes

[2] En plus des situations d'urgence et d'absence de concurrence, les deux autres cas sont ceux de fournisseurs uniques ou de contrats confiés à des municipalités ou à Hydro-Québec. Ces quatre situations représentent respectivement 3 %, 5 %, 2 % et 2 % de la valeur totale des contrats du Ministère.

[3] Certaines de ces mesures de gestion des contrats, comme l'établissement de tarifs de fabrication et de pose d'enrobés bitumineux lorsqu'il y a absence de concurrence ou les programmes d'homologation de produits et de fournisseurs qui facilitent le respect des exigences techniques, sont en place depuis deux ou trois décennies.

[4] Cette concentration est illustrée à l'annexe 3, du rapport du Vérificateur général : *Entrepreneurs s'étant vu attribuer, en 2006-2007 et en 2007-2008, la plus grande valeur de contrats de construction par les quatre directions territoriales.*

concrets posés. Il mentionne que de nouvelles normes d'appréciation des situations d'urgence seraient élaborées d'ici au 31 mars 2010[5].

Les dépassements de coûts

La Commission a cherché à savoir s'il est vrai que les travaux de construction coûtent jusqu'à 30 %[6] plus cher au Québec qu'ailleurs au Canada. Le Ministère mentionne que ces allégations sont non fondées. Il fait part d'une entente entre le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick en vue de définir une méthodologie et de faire une étude comparative des coûts de construction dans les trois provinces. Les députés se montrent intéressés par ce projet.

Le plan de mise en œuvre des recommandations du Vérificateur général

Se référant au plan d'action déposé, le sous-ministre indique que 10 des 18 recommandations du Vérificateur général font l'objet de mesures déjà en place au Ministère. Les élus comprennent mal que malgré cet état de fait, le Vérificateur général ait relevé des lacunes qui ont motivé ses recommandations. Ils se questionnent sur l'application ou l'efficacité desdites mesures. En réponse, la Commission apprend que depuis le passage du Vérificateur général, les normes existantes ont été resserrées et que de nouvelles mesures ont été ajoutées[7]. Elle reçoit l'assurance que l'analyse comparative des coûts avec d'autres administrations (mesure 17 du plan d'action) et l'établissement d'une stratégie de détection des conditions de marché problématiques (mesure 18 du plan d'action) permettront de détecter, dans le futur, les anomalies dans l'adjudication des contrats.

La surveillance et le suivi des contrats

Les députés expriment leurs préoccupations à l'égard du recours important aux firmes privées dans toutes les étapes de préparation et de réalisation des projets. Ils font part aussi de leurs appréhensions relativement au constat du Vérificateur général selon lequel il est difficile de s'assurer que l'entrepreneur exécute convenablement son contrat. Ils manifestent enfin leurs inquiétudes à l'égard du pouvoir des directions territoriales d'autoriser les travaux[8]. Les parlementaires sont informés que l'entrepreneur est le maître d'œuvre des travaux, le répondant des sous-traitants et le seul redevable devant le Ministère. À cet égard, le Ministère élargit et renforce l'évaluation des fournisseurs (mesure n° 16 du plan d'action). En ce qui concerne l'autorisation des travaux, les directions territoriales n'ont, en règle générale, aucun pouvoir discrétionnaire. Sauf exception, cette responsabilité incombe au sous-ministre.

[5] La Commission demande que les nouvelles normes lui soient acheminées.

[6] Il s'agit d'une étude de Transports Canada sur les systèmes modaux, ferroviaires, aériens et routiers. Selon le Ministère, les conclusions de l'étude ne peuvent pas s'appliquer à la construction de routes.

[7] Les mesures portant sur la démonstration du fait qu'il n'existe qu'un seul contractant apte à répondre aux besoins,(point 4), le strict respect des seuils de sollicitation par appel d'offres (point 5), l'adoption d'une procédure dans les cas où le plus bas prix soumis excède de 10 % le montant estimé (point 7) et l'évaluation plus systématique des fournisseurs (point 16) ont été données en exemple.

[8] Il s'agit des contrats tarifés, c'est-à-dire, à tarif non négociable.

Les élus apprennent également que l'assurance de la conformité des contrats à la réglementation et l'évaluation des résultats des exécutions des contrats relèveront des vérificateurs internes qui seront engagés dans chacune des régions.

Autres sujets abordés

Les autres points abordés sont l'échantillonnage, l'estimation des coûts par le Ministère, les coûts de réfection de l'autoroute 720 dans la région de Montréal ainsi que l'encadrement de la transition des cadres supérieurs du Ministère vers le secteur privé.

Commentaires des membres de la Commission

Les membres de la Commission prennent acte du plan d'action du Ministère se rapportant aux recommandations du Vérificateur général. Ils souhaitent faire un suivi de l'application des mesures existantes et de la mise en œuvre des nouvelles prévues au plan d'action. La Commission est aussi préoccupée par le recours presque systématique au secteur privé dans la conception et la réalisation des projets. Elle veut s'assurer que cette façon de procéder répond à des normes rigoureuses. En outre, elle juge l'échéance (septembre 2010) pour le premier livrable de l'étude sur la comparaison des coûts avec les provinces voisines éloignée. Elle demande de la devancer au printemps 2010.

Conclusion et recommandations

Les parlementaires expriment leur satisfaction sur le déroulement des échanges avec les invités. Ils soulignent la qualité de la préparation des dirigeants du MTQ à l'audition et leur ouverture aux discussions. Les membres de la Commission soulignent également le travail remarquable du Vérificateur général dans ce mandat.

Les membres de la Commission appuient les recommandations du Vérificateur général et encouragent le sous-ministre à poursuivre la mise en œuvre du plan d'action du Ministère et des mesures nouvellement instaurées.

De plus, la Commission de l'administration publique recommande :

- **Que** le ministère des Transports transmette à la Commission, aux dates prévues à la lettre datée du 1er mars 2010, les informations demandées concernant :
  - les critères génériques permettant d'identifier une situation d'urgence;
  - la méthodologie et le premier livrable des analyses comparatives des coûts entre les régions et avec d'autres administrations;

- la méthodologie et les pratiques d'estimation des coûts des travaux effectués lors de la préparation des plans et devis en vue des appels d'offres et des contrats;
- la documentation portant sur la justification du dépassement de coûts pour un contrat;
- des tableaux présentant l'information relative aux 10 principaux entrepreneurs et aux 10 principales firmes de services professionnels pour chacune des directions territoriales.

- **Que** le ministère des Transports intègre à son rapport annuel de gestion une reddition de comptes concernant les activités de vérification interne, particulièrement celles relatives à la gestion des contrats, à la suite de la mise en place de nouveaux vérificateurs et de la bonification de l'action du comité de vérification.

- **Que** le ministère des Transports, tel que prévu à son plan d'action, poursuive la mise en place d'un système de surveillance et d'évaluation du rendement des firmes de génie, des entrepreneurs et des surveillants de travaux et tienne compte du rendement antérieur lors de l'adjudication de contrats futurs.

- **Que** le ministère des Transports encadre adéquatement, notamment par une bonne description des projets, par une étroite surveillance et par une estimation rigoureuse des coûts, les entreprises et firmes privées dans toutes les étapes de préparation, de réalisation et de surveillance des projets.

- **Que** le ministère des Transports transmette à la Commission, au plus tard le 15 octobre 2010, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de chacune des recommandations du Vérificateur général et des parlementaires.

- **Que** le sous-ministre du ministère des Transports soit invité à présenter l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations aux membres de la Commission lors d'une audition à cette fin au dernier trimestre de 2010.

CHAPITRE 2 AUDITION DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET GREFFIER DU CONSEIL EXÉCUTIF DANS LE CADRE DU SUIVI DU DOCUMENT INTITULÉ *VINGT ET UNIÈME RAPPORT SUR L'IMPUTABILITÉ DES SOUS-MINISTRES ET DES DIRIGEANTS D'ORGANISMES PUBLICS*

Le 4 février 2010, la Commission de l'administration publique a entendu le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif, monsieur Gérard Bibeau, ainsi que le secrétaire général et responsable de l'administration du Bureau du lieutenant-gouverneur, monsieur Michel Demers, dans le cadre du suivi du chapitre 3 du document intitulé *Vingt et unième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*.

Contexte

La Commission de l'administration publique a tenu des auditions, les 29 et 30 octobre 2008, relativement au *Rapport spécial du Vérificateur général à l'Assemblée nationale concernant l'utilisation des fonds publics par l'ancien lieutenant-gouverneur du Québec*. Au cours de ces auditions, les parlementaires ont entendu le vérificateur général du Québec, monsieur Renaud Lachance, le secrétaire général du Conseil exécutif, monsieur Gérard Bibeau, l'ancien lieutenant-gouverneur, madame Lise Thibault, et le lieutenant-gouverneur, monsieur Pierre Duchesne.

La Commission avait alors considéré comme important d'assurer un suivi dans le sillage de cet exercice de contrôle parlementaire. Rappelons que le secrétaire général du Conseil exécutif et le nouveau lieutenant-gouverneur avaient au préalable élaboré ensemble un plan d'action pour pallier aux lacunes soulevées par les vérificateurs généraux du Canada et du Québec.

Audition du secrétaire général et greffier du Conseil exécutif ainsi que du secrétaire général et responsable de l'administration du bureau du lieutenant-gouverneur le 4 février 2010

Le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif, M. Gérard Bibeau, mentionne que le Ministère s'est doté d'un plan d'action pour donner suite aux cinq recommandations du rapport du Vérificateur général qui le concernaient. Ce plan d'action a été conçu dans le respect du rôle et des responsabilités respectives du Ministère et du lieutenant-gouverneur. Le secrétaire général signale que le Ministère assure au lieutenant-gouverneur le soutien administratif nécessaire pour lui permettre d'exercer ses fonctions et le lieutenant-gouverneur est responsable de la gestion de son bureau et des dépenses qu'il engage.

M. Bibeau présente le rapport que le Ministère a transmis à la Commission le 30 octobre 2009. Ce rapport traite du suivi des recommandations adressées au ministère par le Vérificateur général sur l'utilisation des fonds publics par l'ancien lieutenant-gouverneur du Québec. Il indique que la dernière année a surtout été caractérisée par la mise en application des mesures et des contrôles mis en place en collaboration avec le bureau du lieutenant-gouverneur. Ces mesures concernent principalement l'application du Guide de gestion

des ressources, la première vérification externe des fonds confiés au lieutenant-gouverneur par le Contrôleur des finances et le suivi de la recommandation du Vérificateur général sur le remboursement des sommes relatives à la portion non justifiée des dépenses de l'ancien lieutenant-gouverneur, par ce dernier.

Le secrétaire général précise que le guide de gestion clarifie les responsabilités respectives du Bureau du lieutenant-gouverneur et du ministère du Conseil exécutif. Ainsi, le Bureau du lieutenant-gouverneur a la responsabilité d'implanter les contrôles financiers et les pratiques de saine gestion sur l'utilisation des fonds publics. Le Ministère, quant à lui, apporte le soutien administratif.

Par ailleurs, le guide de gestion énonce les renseignements à fournir au Ministère afin d'établir le lien entre les dépenses et l'exercice des fonctions de lieutenant-gouverneur. D'abord, l'usage du guide permet au Bureau du lieutenant-gouverneur de s'assurer que les dépenses ne sont encourues que dans l'exercice de ses fonctions. Puis, les justifications pour appuyer ses réclamations sont produites. Enfin, le Bureau du lieutenant gouverneur certifie que la dépense n'a pas déjà fait l'objet d'une demande de remboursement à l'autre ordre de gouvernement. Le guide de gestion, préparé de concert avec le lieutenant-gouverneur, est appliqué et le Ministère entretient une très bonne collaboration avec le Bureau du lieutenant-gouverneur.

M. Bibeau mentionne que le Contrôleur des finances a effectué une vérification externe des comptes du Bureau du lieutenant-gouverneur. Ce premier contrôle indique notamment, qu'aucun remboursement de dépenses n'a été effectué en double et que toutes les transactions ont été comptabilisées correctement. Le Contrôleur des finances a également certifié qu'il y a un suivi distinct entre les dépenses imputées au budget fédéral et celles appliquées au budget du Québec. M. Bibeau estime que cette mesure de contrôle est rigoureuse et efficace et mentionne qu'elle devient permanente.

En ce qui a trait au remboursement des sommes relatives à la portion non justifiée des dépenses de l'ancien lieutenant-gouverneur, le Ministère a conclu un contrat avec une firme juricomptable pour analyser la situation. Les travaux sont en cours et la firme soumettra un rapport à partir duquel le Ministère décidera s'il entreprend des procédures de recouvrement.

Pour sa part, le secrétaire général et responsable de l'administration du Bureau du lieutenant-gouverneur, M. Michel Demers, précise que dans la foulée du rapport du Vérificateur général et de l'entrée en fonction de l'honorable Pierre Duchesne, le Bureau du lieutenant-gouverneur s'est doté d'un plan d'action relatif au contrôle de ses ressources. Il souligne qu'en réponse à la recommandation de la Commission de l'administration publique, le Bureau du lieutenant-gouverneur a transmis à la Commission son rapport sur la mise en œuvre du plan d'action ainsi que toutes les directives qu'il avait produites. M. Demers aborde les moyens adoptés pour établir une saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles, dont la vérification par le Contrôleur des finances du Québec des données financières du Bureau du lieutenant-gouverneur, afin de s'assurer que les dépenses n'ont pas été imputées à la fois aux crédits du Québec et à la subvention désignée fédérale.

Les membres de la Commission s'intéressent aux actions réalisées par le Ministère pour déterminer quelle somme serait demandée à l'ancien lieutenant-gouverneur pour la portion non justifiée de ses dépenses. À ce sujet, M. Bibeau les renseigne sur les différentes étapes de la démarche entreprise : appel d'offres pour le choix d'une firme juricomptable; réalisation de divers recours juridiques pour l'obtention des documents nécessaires à l'exécution du mandat de la firme choisie; rencontre entre les représentants du Ministère et ceux de la firme pour le lancement des travaux. Il précise que les travaux sont en cours et qu'ils doivent être terminés avant la fin du délai de prescription qui oblige le Ministère à prendre la décision d'intenter des poursuites avant le 12 juin 2010. Il spécifie que tous les efforts seront déployés pour respecter ce délai.

Plusieurs sujets préoccupent les députés à l'égard du budget et des dépenses du lieutenant-gouverneur. À cet effet, M. Demers indique que, selon les données actuelles, les crédits alloués pour l'exercice 2009-2010 devraient être suffisants pour couvrir les dépenses. Il explique que l'augmentation des crédits 2009-2010, environ 70 000 $ par rapport à ceux octroyés en 2008-2009, est essentiellement attribuable à la rémunération d'un employé antérieurement payé par le Ministère. En ce qui a trait aux crédits prévus pour l'année 2010-2011, le Secrétariat du Conseil du trésor a transmis les paramètres budgétaires au Ministère, puisque le Cabinet du lieutenant-gouverneur est l'un des six programmes de ce ministère. Des discussions sont en cours entre le Ministère et le cabinet du lieutenant-gouverneur pour déterminer le budget de dépenses de l'année 2010-2011. D'ailleurs, en cette matière, M. Demers souligne que plusieurs efforts de rationalisation ont déjà été réalisés, incluant celle des activités de reconnaissance du lieutenant-gouverneur et la réduction du nombre de voitures de fonction. En réponse à une question sur l'utilisation de ces voitures, il indique que les règles en vigueur visent à s'assurer qu'elles sont utilisées uniquement pour les fonctions du lieutenant-gouverneur ou à des fins administratives. Les parlementaires s'interrogent sur les vérifications effectuées concernant la justification des dépenses. À ce sujet, M. Bibeau précise que la répartition des sommes dépensées est la suivante : 637 000 $ ou 82 % pour la rémunération, 73 000 $ ou 9 % en loyer et, 65 000 $, pour les frais de fonctionnement. Les justifications demandées concernent essentiellement la dernière catégorie de dépenses.

La gestion de la sécurité par le personnel du lieutenant-gouverneur a aussi été abordée. MM. Bibeau et Demers ont indiqué que, à la suite de discussions entre leurs organisations, il a été convenu que la responsabilité continuait d'être assumée à l'interne. Toutefois, les règles de fonctionnement, notamment, l'organisation du travail des gardes du corps et l'utilisation des cartes de crédit, ont été revues.

De plus, les entretiens entre les députés et divers intervenants ont débouché sur des comparaisons entre les dépenses relatives aux fonctions officielles des lieutenants-gouverneurs du Canada, dépenses qui sont financées par des fonds fédéraux. La question de la remise de médailles à l'effigie du lieutenant-gouverneur, la tenue d'un registre des cadeaux reçus de même que le rôle et les dépenses des aides de camp ont également été abordés. Par ailleurs, on a débattu de la possibilité qu'un projet de loi soit présenté afin de contrôler la gestion des ressources du bureau du lieutenant-gouverneur.

Conclusion

Les membres de la Commission déplorent l'absence du lieutenant-gouverneur à l'audition.

Les membres de la Commission concluent qu'à leur connaissance, sur la base des documents reçus et de l'échange avec les témoins, le lieutenant-gouverneur et le ministère du Conseil exécutif mettent en œuvre les plans d'action qu'ils ont proposés pour répondre aux recommandations du Vérificateur général.

Les membres de la Commission souhaitent être informés par le ministère du Conseil exécutif de l'état d'avancement et du résultat du mandat accordé à une firme de juricomptable visant le remboursement de la portion non justifiée des dépenses de l'ancien lieutenant-gouverneur.

CHAPITRE 3 AUDITION DU PROTECTEUR DU CITOYEN CONCERNANT SON RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2008-2009, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le 11 mars 2010, la Commission de l'administration publique (CAP) a entendu la protectrice du citoyen, madame Raymonde Saint-Germain, concernant le rapport annuel de gestion 2008-2009 du Protecteur du citoyen, et ce, en vertu de la Loi sur l'administration publique.

Audition de la protectrice du citoyen

La protectrice présente son équipe et la mission du Protecteur du citoyen. Mme Saint-Germain reconnaît d'emblée la difficulté d'apprécier la performance de l'institution à partir du contenu de son rapport annuel de gestion. Aussi, elle rappelle les circonstances particulières qui expliquent la faiblesse de la reddition de comptes. De fait, il faut souligner qu'en 2006 le Protecteur du citoyen et le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux ont fusionné. L'intégration a été difficile à réaliser et elle se faisait encore sentir en 2008-2009. Du reste, mener à bien une reddition de comptes pertinente à partir de deux planifications stratégiques et de deux déclarations de services est plutôt difficile.

Dans un tel contexte, la protectrice du citoyen, entrée en fonction immédiatement après la fusion, a fait le choix de consacrer ses premiers efforts au développement d'une culture partagée de service, au recrutement et à la formation du personnel, à l'amélioration du service à la clientèle et à la mise en place d'assises administratives solides. Selon elle, « la première planification stratégique du Protecteur du citoyen dans sa compétence élargie ne pouvait venir qu'après la mise en œuvre de ces priorités ». La nouvelle planification stratégique, déposée à l'Assemblée nationale en mars 2009, porte sur la période 2009-2012. Elle comporte des axes d'intervention et des orientations appuyées par des cibles en lien avec des indicateurs précis. Mme Saint-Germain affirme qu'elle rendra compte de la mise en œuvre de la première année de cette planification stratégique dans le rapport annuel 2009-2010 du Protecteur du citoyen, qui sera déposé à la rentrée parlementaire de septembre 2010.

Enfin, Mme Saint-Germain présente certains faits saillants de l'année 2008-2009, dont les suivants : la mesure de la portée de ses recommandations et de la satisfaction des citoyens; les délais de réponse téléphonique et de traitement des dossiers; la mesure de la productivité et de la performance en comparaison avec d'autres organismes québécois et avec les ombudsmans des autres provinces; les défis à relever à l'avenir. Les défis les plus importants sont :

- la formation permanente de la relève;
- une plus grande capacité à réagir aux problèmes émergents, qui sont de plus en plus complexes, et à la hausse de la demande (au cours de 2008-2009, les demandes de service ont augmenté de 5,7 % et les demandes examinées de 9,7 %);

- l'efficience économique, mesurée par le coût moyen de traitement par dossier et en comparaison avec les autres ombudsmans;
- l'utilisation optimale des ressources (rationalisation budgétaire, planification de la main-d'œuvre, perfectionnement continu, regroupement des unités d'accueil et de recevabilité, bonification des systèmes de téléphone, méthode d'enquête renforcée, etc.).

Les échanges entre la Commission et la protectrice du citoyen

Les échanges entre les membres de la Commission et la protectrice du citoyen ont, entre autres, porté sur :

- Le processus de réception et de traitement des plaintes, que celles-ci s'adressent à un ministère, un organisme de l'administration publique, un établissement du réseau de la santé et des services sociaux ou un centre de détention;
- Le suivi des plaintes et des recommandations du Protecteur du citoyen jusqu'à la résolution du dossier à la satisfaction du demandeur (le taux de mise en œuvre des recommandations par les instances concernées est de 99 %);
- Le délai de traitement des plaintes concernant l'administration publique (74 % traitées en moins de 10 jours) comparativement à celles concernant le réseau de la santé et des services sociaux, qui sont plus complexes à traiter et qui ont augmenté de 80 % depuis 2005-2006 (24 % traitées en moins de 10 jours);
- Les trois volets du plan de main-d'œuvre : processus et organisation du travail, renouvellement de la main-d'œuvre et gestion des compétences, climat de travail;
- Le défaut de transmission des savoir-faire causé par le départ de la presque totalité des employés du Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux pendant la période suivant la fusion (seulement 4 employés sur 36 sont demeurés au Protecteur du citoyen);
- La perte d'employés professionnels qui quittent pour occuper des postes de commissaires aux plaintes dans le réseau de la santé (le traitement salarial des délégués du Protecteur du citoyen est inférieur de 20 % à celui des commissaires aux plaintes, qui ont un statut de cadre);
- Les effets négatifs des départs à la retraite depuis deux ans et au cours des années à venir;
- Le pouvoir de lancer des mandats d'initiative et des enquêtes spéciales;
- Les démarches entreprises par la protectrice pour que son organisme ait l'obligation de présenter ses demandes budgétaires et de rendre compte de sa gestion devant le Bureau de l'Assemblée nationale plutôt que devant le Conseil du trésor[9];

[9] Le Protecteur du citoyen est le seul organisme dont le président est désigné par l'Assemblée nationale qui présente ses prévisions budgétaires au Conseil du trésor plutôt qu'à une instance de l'Assemblée. Pourtant, les crédits alloués au Protecteur du citoyen font partie du budget total de l'Assemblée nationale.

- Les démarches à accomplir pour associer le Protecteur du citoyen, lorsque pertinent, aux travaux de la Commission de l'administration publique.

Les commentaires des membres de la Commission de l'administration publique

La Commission est satisfaite des réponses obtenues pendant les échanges avec les représentants du Protecteur du citoyen. Elle souligne la qualité de leur préparation et l'ouverture de Mme Saint-Germain à répondre aux préoccupations énoncées et à apporter les améliorations nécessaires. Elle constate que la protectrice du citoyen reconnaît les faiblesses de sa reddition de comptes, telles que décrites par le Vérificateur général du Québec et la Commission de l'administration publique[10]. Elle reconnaît notamment que l'information publiée est à plusieurs égards incomplète, qu'elle ne donne pas la possibilité de comparer les résultats de plusieurs années et qu'elle ne présente aucune comparaison entre sa performance et celles d'organisations similaires. Les résultats qu'il faudrait donner afin de présenter une reddition de comptes complète se trouvent parfois dans le volumineux (175 pages) rapport annuel d'activité 2008-2009, mais sans référence aux objectifs et aux indicateurs du plan stratégique 2004-2008. Notons aussi que la présentation des données relatives au budget des dépenses était extrêmement sommaire dans le rapport annuel de gestion 2008-2009 (p. 152), comparativement à celui de 2007-2008 (p. 29). La Commission souhaite que les données complètes pour chacune des trois grandes catégories (rémunération, fonctionnement, investissement/immobilisation) soient décrites dans les prochains rapports annuels de gestion et que des explications précises soient données concernant les principales variations.

Il s'agit donc à la fois d'un problème de qualité de l'information et de présentation complète de celle-ci dans le rapport annuel de gestion. Les membres de la Commission voudraient que, à l'avenir, toute l'information portant sur la gestion et la performance de l'organisme soit publiée dans le rapport annuel de gestion, qu'elle le soit de manière à permettre une analyse de l'évolution des résultats sur plusieurs années (si possible sous forme d'histogrammes) et en comparaison avec d'autres organismes semblables, et que les raisons des variations dans les résultats soient explicitées.

[10] Le chapitre 2 du tome 1 du rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009 portait sur la gestion des activités du Protecteur du citoyen pour les exercices 2006-2007 et 2007-2008. On y constate notamment la faiblesse de la reddition de comptes. Le même constat est fait dans un document préparé par le Service de la recherche à l'intention des membres de la Commission de l'administration publique. Notons que ce document a été envoyé au Protecteur du citoyen quelques jours avant l'audition. Voici les principales lacunes soulignées concernant le rapport annuel de gestion : il ne permet pas d'évaluer la performance et il ne rend pas compte des résultats atteints eu égard aux objectifs et aux indicateurs du plan stratégique 2004-2008 (aucune référence n'est faite aux 23 indicateurs, aux 8 actions envisagées et aux 15 actions considérées dans le plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009). De plus, il y a peu de données sur le respect des 10 engagements de la déclaration de services aux citoyens et il y a très peu d'informations relatives aux ressources humaines (recrutement, rétention, retraites, main-d'œuvre occasionnelle, formation continue, présence au travail, climat de travail, évaluation du rendement, taux d'encadrement, etc.).

Les parlementaires ont pris connaissance du plan stratégique 2009-2012 et de la nouvelle déclaration de services aux citoyens. Ils constatent avec satisfaction que le Protecteur du citoyen a entrepris de corriger les lacunes de sa reddition de comptes. En effet, le plan stratégique 2009-2012 comporte des orientations et des objectifs appariés à des indicateurs et à des cibles clairs et précis[11]. La nouvelle déclaration de services au citoyen (avril 2009) comporte pour sa part 29 engagements et a été rédigée en lien avec le nouveau plan stratégique. Il est à souhaiter que les prochains rapports annuels de gestion rendent compte des résultats atteints, eu égard à tous les indicateurs, et ce, dans une présentation qui réfère clairement à chacun d'eux et qui soit cohérente avec l'information offerte dans l'ensemble des documents. Il faudrait aussi que l'information sur les délais de traitement des plaintes s'inspire des tableaux développés par le Vérificateur général dans son rapport sur la gestion des activités du Protecteur du citoyen[12].

Les membres de la Commission ont aussi pris connaissance des divers documents déposés par la protectrice du citoyen pendant les auditions, dont celui portant sur l'élaboration d'indicateurs de performance[13]. La Commission a également pris connaissance des données préliminaires sur les comparaisons entre les performances du Protecteur du citoyen, d'autres organismes semblables au Québec, ainsi que les autres ombudsmans canadiens. Les diverses initiatives du Protecteur du citoyen en réponse aux constats du Vérificateur général et de la Commission de l'administration publique démontrent que les dirigeants de l'organisme reconnaissent l'importance d'avoir une reddition de comptes axée sur les résultats et sur une évaluation précise de la performance, et ce, en comparaison avec d'autres organismes semblables. Les membres de la Commission sont très satisfaits des mesures envisagées pour faire en sorte que les prochains rapports de gestion montrent une nette amélioration de la qualité de l'information, de sa présentation et de l'analyse de la performance de l'organisme.

Par ailleurs, les membres souhaitent que des démarches soient entreprises pour établir une collaboration entre la Commission de l'administration publique et le Protecteur du citoyen. En fait, il s'agirait d'associer cette institution aux travaux de la Commission lorsque cela sera jugé pertinent. Les membres de la Commission estiment qu'ils auraient avantage à obtenir l'opinion du Protecteur du citoyen sur certains de leurs mandats. Le tout, dans le respect, bien sûr, des compétences de la Commission des institutions, de qui relève le Protecteur du citoyen. En effet, le Protecteur du citoyen publie souvent dans ses rapports des renseignements susceptibles d'intéresser la Commission de l'administration publique. Ses membres disposent généralement d'une analyse quantitative provenant du Vérificateur général. Cependant, ils estiment qu'une analyse plus qualitative des services offerts par les organismes publics serait utile. La

[11] Le plan stratégique 2009-2012 comprend 4 orientations, 13 objectifs, 28 indicateurs, 28 cibles, 18 actions principales.

[12] Vérificateur général du Québec, *Rapport du Vérificateur générale du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009*, tome1, chapitre 2, p. 12-13.

[13] Indicateurs de performance administrative, indicateurs de la performance dans les services aux citoyens, indicateurs de performance dans la notoriété et la connaissance de la mission, indicateurs de performance comptable et l'indicateur d'efficience, etc.

protectrice émet d'ailleurs l'opinion selon laquelle la CAP pourrait bénéficier de plusieurs analyses de son organisme.

De fait, l'analyse des plaintes qui sont adressées au Protecteur du citoyen, entre autres, sur la qualité des services et le respect des règles et des normes administratives, permettrait d'apporter un nouvel éclairage à la Commission. Les parlementaires, comme la protectrice, considèrent qu'une telle collaboration serait mutuellement profitable. Ainsi, ils souhaitent qu'une rencontre entre le comité directeur de la Commission et Mme Saint-Germain soit organisée dès que possible afin de préciser la nature de cette coopération.

D'autre part, les membres ont noté avec intérêt au cours de l'audition que la protectrice essaiera de mesurer les économies générées par son organisme au profit de l'État. En effet, son action en dernier recours prévient la judiciarisation de plusieurs dossiers. Selon Mme Saint-Germain, ces économies pourraient même représenter une somme supérieure au budget de son organisme. Les membres encouragent la protectrice à poursuivre ses travaux à cet égard et à faire état des résultats dans le prochain rapport annuel.

Enfin, la Commission appuie Mme Saint-Germain dans sa volonté de voir le Protecteur du citoyen assumer les mêmes obligations envers le Bureau de l'Assemblée nationale que les autres organismes dont le dirigeant est une personne désignée par l'Assemblée nationale. Ainsi, le Protecteur du citoyen devrait présenter ses demandes budgétaires et sa reddition de comptes au Bureau plutôt qu'au Conseil du trésor, ce qui assurerait une autonomie appropriée vis-à-vis du gouvernement.

Conclusion et recommandations

Les membres de la Commission sont satisfaits des échanges et ils saluent l'ouverture d'esprit de la protectrice du citoyen relativement aux critiques formulées. Ils constatent que son organisme a entrepris de corriger les lacunes de sa reddition de comptes. Les parlementaires sont très satisfaits des mesures envisagées pour faire en sorte que les prochains rapports de gestion montrent une amélioration notable de la qualité de l'information, de l'analyse de la performance et de la présentation d'une reddition de comptes axée sur les résultats.

La Commission de l'administration publique recommande :

- **Que** le rapport annuel de gestion du Protecteur du citoyen soit présenté selon les normes proposées par le Conseil du trésor et les critères d'évaluation retenus par la Commission de l'administration publique[14].

[14] Voir le chapitre 5 du Vingtième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes. Ce chapitre présente les critères sur lesquels la Commission de l'administration publique s'appuie pour évaluer la qualité de l'information présentée dans les rapports annuels de gestion et la performance dans l'atteinte des résultats.

- **Que** le rapport annuel de gestion du Protecteur du citoyen permette une analyse de l'évolution des résultats sur plusieurs années (si possible sous forme d'histogrammes), avec une justification des principales variations dans les résultats.

- **Que** le rapport annuel de gestion du Protecteur du citoyen présente une analyse comparative, sur le plan de la performance et de la gestion, avec d'autres organismes similaires.

- **Que** le rapport annuel de gestion du Protecteur du citoyen rende compte des résultats atteints, eu égard à tous les critères d'évaluation (4 orientations, 13 objectifs, 28 indicateurs, 28 cibles et 18 actions principales du plan stratégique, 29 engagements de la déclaration de services), et ce, dans une présentation qui réfère clairement à chacun d'eux et qui explique les principales variations.

- **Que** le rapport annuel de gestion du Protecteur du citoyen présente l'information sur les délais de traitement des plaintes en s'inspirant des tableaux publiés par le Vérificateur général dans son rapport sur la gestion des activités du Protecteur du citoyen.

- **Que** le rapport annuel de gestion du Protecteur du citoyen présente les données complètes relatives au budget des dépenses pour chacune des trois grandes catégories (rémunération, fonctionnement, investissement/immobilisation) et donne les explications précises sur les principales variations.

- **Que** le Protecteur du citoyen poursuive ses travaux ayant pour but de mesurer les économies générées par son organisme au profit de l'État par la prévention de la judiciarisation de plusieurs dossiers et qu'il présente les résultats dans le prochain rapport annuel de gestion, si cela s'avère possible.

- **Que** le gouvernement prenne les dispositions nécessaires pour que le Protecteur du citoyen soit soumis aux mêmes obligations envers le Bureau de l'Assemblée nationale que les autres personnes désignées par l'Assemblée nationale. Ainsi, le Protecteur du citoyen devrait présenter ses demandes budgétaires et sa reddition de comptes au Bureau plutôt qu'au Conseil du trésor, ce qui assurerait une autonomie appropriée vis-à-vis du gouvernement.

- **Que** des démarches soient entreprises par le comité directeur de la Commission afin d'établir une collaboration entre la Commission de l'administration publique et le Protecteur du citoyen dans le but d'associer ce dernier à ses travaux lorsque cela sera jugé pertinent, et ce, dans le respect des compétences de la Commission des institutions, de qui relève le Protecteur du citoyen.

CHAPITRE 4 AUDITION DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION D'INVESTISSEMENT QUÉBEC CONCERNANT LE *RAPPORT SPÉCIAL DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL PORTANT SUR LE FONDS D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE RÉGIONAL, VOLET «FONDS RÉGIONAUX D'INVESTISSEMENT»*

Le 1er avril 2010, la Commission de l'administration publique a entendu le président et chef de la direction d'Investissement Québec (IQ), monsieur Jacques Daoust. L'audition a porté principalement sur le rapport spécial du Vérificateur général de décembre 2009 concernant le Fonds d'intervention économique régional (FIER), « volet fonds régionaux d'investissement (FIER-Régions) », et ce, en vertu de la Loi sur l'administration publique.

Observations du Vérificateur général

Le programme FIER, autorisé le 15 décembre 2004, est géré par la filiale d'Investissement Québec, IQ FIER inc. Le conseil d'administration de cette dernière a créé 30 FIER-Régions de 2005 à 2008. Les FIER-Régions sont des sociétés en commandite qui détiennent les placements faits dans les différentes entreprises. Ces sociétés sont gérées par un commandité représentant les différents commanditaires. IQ FIER inc. nomme un observateur rémunéré qui assiste aux réunions du conseil d'administration du commandité. Au 30 juin 2009, la capitalisation totale des 30 FIER-Régions est de 283,7 millions de dollars, dont 189,1 millions correspondent à la mise de fonds gouvernementale et 94,6 millions proviennent de la contribution des communautés d'affaires régionales. Les FIER-Régions ont approuvé 246 investissements d'une valeur de 150,6 millions de dollars.

Le Vérificateur général a procédé à une vérification de la conformité des placements effectués par les 30 FIER-Régions, en plus de la gestion du programme par IQ FIER inc. Sa vérification révèle que, de façon générale, la conformité aux conventions et aux politiques établies a été respectée par les FIER-Régions. Cependant, quelques cas où des règles n'ont pas été suivies ont été relevés. Les principaux constats du Vérificateur général sont :

- À l'encontre de leur convention, sept FIER-Régions ont, au 31 décembre 2008, moins de 50 % de leurs placements autorisés dans la région déterminée lors de leur création. De plus, le programme souffre d'un manque de critères clairs pour obtenir une détermination uniforme du lieu de placement.
- La politique de la divulgation de conflits d'intérêts doit être plus précise et son suivi, mieux assuré. En fait, 75 des 246 placements autorisés ont fait l'objet d'une divulgation d'intérêts. Aucune situation non divulguée n'est retracée. Mais, dans le cas de 23 décisions de placement pour lesquelles des intérêts ont été rapportés, le ou les administrateurs concernés ont participé au vote.
- La quasi-totalité des placements a été autorisée par le conseil d'administration du commandité au moment opportun. Mais, six placements ont été autorisés par un seul administrateur du fait que les

deux autres étaient en conflit d'intérêts. Ainsi, les dispositions quant au nombre minimum d'administrateurs requis pour autoriser les placements doivent être revues.

- Le taux de présence des observateurs aux réunions des conseils d'administration des commandités progresse significativement. Les rapports qu'ils produisent à IQ FIER inc. contiennent plus d'informations. Il reste qu'un mécanisme pour obtenir de l'information pertinente *a priori* doit être instauré.
- La gestion du programme par IQ FIER inc. connaît une évolution positive. Plusieurs actions ont été prises afin d'assurer un suivi plus structuré des activités des FIER-Régions. Le temps est venu, cependant, de procéder à l'évaluation du programme.

Audition du président et chef de la direction

Le président et chef de la direction d'Investissement Québec fait d'abord un survol de la mise en place du programme FIER. Il souligne que le nombre de placements effectués et les montants investis par les FIER-Régions dans les entreprises sont en progression depuis 2005.

M. Daoust présente ensuite le plan d'action 2010-2011 FIER-Régions réalisé par Investissement Québec pour appliquer les sept recommandations du Vérificateur général. Il précise que, selon ce dernier, les actions prévues devraient permettre des progrès satisfaisants. Il rappelle que c'est à sa demande que le Vérificateur général a vérifié la conformité de chacun des 246 investissements réalisés par les FIER-Régions.

Les échanges entre la Commission et les dirigeants

Les échanges avec les représentants d'Investissement Québec portent principalement sur les recommandations formulées dans le rapport du Vérificateur général et le plan d'action déposé par Investissement Québec pour y répondre. Les discussions font aussi référence à des éléments contenus dans le rapport du Groupe-conseil sur les FIERS, présidé par monsieur Louis L. Roquet. On se souviendra que ce rapport a été remis au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) en décembre 2009.

Les principaux thèmes ainsi abordés comprennent le portrait de la situation, notamment en regard des placements, des liquidités et de la syndication[15] des fonds régionaux. Suivent le respect de la conformité aux conventions et aux politiques quant au minimum requis de 50 % des placements autorisés par les FIER-Régions à investir dans leur région respective. Viennent ensuite l'approbation des décisions

[15] La syndication donne la possibilité à une entreprise de profiter d'investissements dépassant le maximum autorisé pour chaque FIER-Régions. Toutefois, chacun d'eux doit respecter sa limite d'investissement et, ensemble, ils ne doivent pas détenir plus de 30 % des actions votantes et participantes dans une entreprise. Ils ne peuvent pas non plus occuper une position de contrôle.

d'investissement et la divulgation des conflits d'intérêts. La présence d'un observateur aux conseils d'administration des commandités et l'instauration d'un mécanisme pour obtenir *a priori* l'information pertinente font aussi partie des discussions. Enfin, il est question de l'évaluation du programme FIER en regard des objectifs visés.

Portrait de la situation : liquidités et syndication des fonds régionaux

Les élus comprennent que ce n'est pas tant le processus de versement qui fait en sorte que des FIER-Régions disposent d'un niveau élevé de liquidités, mais le fait que plusieurs d'entre eux sont de création récente. De plus, la conjoncture économique difficile des dernières années n'était pas des plus propices à l'investissement. Pour l'heure, le niveau des liquidités continue de décroître. Chose certaine, en attendant d'être investies dans du capital de risque, ces liquidités font l'objet de placements sûrs, tels que des certificats de placement garanti, comme l'exigent les conventions des FIER-Régions.

Les députés sont d'avis qu'il importe de maintenir la pratique de syndication des fonds régionaux (ou investissement conjoint), car cette formule permet la mise en commun d'expertise variée et, souvent, de réduire le risque. Toutefois, ils conviennent, sauf circonstances exceptionnelles, que les FIER-Régions ne doivent pas occuper une position de contrôle dans une entreprise. À cet égard, ils concèdent que la politique d'investissement ne permettant pas aux FIER-Régions de détenir ensemble plus de 30 % des actions votantes et participantes dans une entreprise, ni d'excéder la limite d'investissement par entreprise de 750 000 dollars ou de un million de dollars, selon sa capitalisation totale, constitue certainement une garantie suffisante. Ils constatent, par ailleurs, que la règle interdisant les investissements de FIER-Régions dans une société publique ayant un actif de plus de 35 millions de dollars est passablement bien respectée.

Les placements dans la région : règle du 50 % et détermination du lieu d'un placement

Les parlementaires s'enquièrent des raisons pour lesquelles, au 30 juin 2009, quatre des huit FIER-Régions en défaut ne s'étaient toujours pas conformés à la règle de réaliser au moins 50 % de leurs placements autorisés dans la région décrite dans leur convention. À ce sujet, les députés sont informés que la situation se corrige à mesure que de nouveaux placements permettent de rétablir le rapport. Pour corriger la situation, IQ-FIER inc. a transmis des avis de défaut et cessé les appels de versement des FIER-Régions en situation d'irrégularité. Quoique parfois difficile à respecter sur une base annuelle, tous les FIER-Régions concernés se sont néanmoins engagés à se conformer à la règle du 50 % dans leur région.

Les députés prennent connaissance de la directive précisant les critères de détermination du lieu d'un placement, que le conseil d'administration d'IQ FIER inc. a adoptée et transmise, fin mars, à tous les FIER-Régions. Sans amener de reclassement du territoire des FIER-Régions, cette directive semble offrir tout de

même une façon opérationnelle de déterminer de façon uniforme le lieu d'emplacement d'un projet[16]. Ils s'attendent à ce que les conventions de tous les IQ-FIER soient bientôt amendées pour tenir compte de la directive.

La divulgation des conflits d'intérêts et l'approbation des décisions d'investissement

Les élus prennent bonne note qu'une directive allant dans le sens de la nouvelle Loi sur les sociétés par actions, adoptée en novembre 2009, a été émise par IQ-FIER en janvier 2010 à tous les FIER-Régions. Celle-ci oblige, en outre, tout administrateur en situation de conflit d'intérêts de s'exclure des délibérations relatives au dossier identifié. Comme une partie substantielle du financement provient des taxes et des impôts des contribuables, les députés accordent une importance particulière à l'application de saines pratiques de gestion en matière de divulgation d'intérêts. Ils tiennent à ce que IQ-FIER inc. surveille de près l'application de sa politique à cet égard et s'assure que tous les FIER-Régions amendent leurs conventions pour en clarifier les points.

Par ailleurs, les députés saluent la révision des dispositions quant au nombre minimal d'administrateurs qui doivent autoriser les placements. Ils adhérent au fait que le conseil d'administration de chaque commandité soit désormais composé d'au moins cinq membres et que la présence d'au moins trois administrateurs totalement indépendants par rapport à la décision soit requise pour toute autorisation de placement.

La présence d'un observateur et la mise en place d'un mécanisme pour obtenir a priori l'information pertinente

Les parlementaires approuvent les démarches effectuées par IQ FIER inc. pour faire en sorte que ses observateurs assistent de façon systématique à toutes les réunions des conseils d'administration et qu'ils lui transmettent des rapports étayés. Ils trouvent important que les observateurs d'IQ FIER inc. bénéficient d'une formation continue. Ils constatent avec satisfaction que les observateurs disposent maintenant d'un guide précisant le contenu des rapports à produire[17]. Ils prennent bonne note de l'opinion du dirigeant d'Investissement Québec selon laquelle le rôle des observateurs d'IQ FIER inc. devrait se limiter strictement à cette fonction et ainsi de ne toujours pas disposer du droit de vote aux conseils d'administration des FIER-Régions.

Les députés apprécient la mise en place d'un mécanisme de vérification pour obtenir, au moins cinq jours avant la tenue de chaque réunion des conseils d'administration des FIER-Régions, l'information pertinente afin de s'assurer de la conformité de leurs activités aux règles et aux procédures. Ils considèrent que ce

[16] En vertu de cette directive, le lieu d'emplacement est défini comme étant le lieu du projet d'un investissement et non nécessairement l'adresse de l'entreprise. Une seule région doit être attribuée par placement. Le siège social est considéré comme lieu de placement seulement si les retombées économiques ont lieu à cet endroit.

[17] À cet égard, la Commission demande à IQ FIER inc. de lui transmettre, avant le 30 juin 2010, une copie de ce guide.

mécanisme permettra, sur une base continue, l'identification et la communication des problématiques liées aux conventions.

L'évaluation du programme en regard de ses objectifs

Les députés comprennent qu'il est encore trop tôt pour évaluer véritablement les bénéfices du Fonds d'intervention économique régional par rapport aux objectifs visés. Ils liront néanmoins avec intérêt le rapport sur l'évaluation du programme qu'IQ-FIER inc. s'est engagée à produire pour le 30 septembre 2010.

Autres sujets abordés

Des échanges ont porté également sur l'établissement d'un mécanisme de retrait d'investissements des entreprises dans lesquelles les FIER-Régions ont effectué des placements. Il a été aussi question de rémunération des administrateurs de FIER-Régions. La possibilité d'utiliser le Fonds comme outil pour soutenir le démarrage d'entreprises et la relève entrepreneuriale en région a aussi été discutée.

Commentaires des membres de la Commission

La Commission est confiante que les mesures contenues dans le Plan d'action 2010-2011 FIER-Régions répondent bien aux diverses préoccupations du Vérificateur général. Il lui semble que leur concrétisation, déjà avancée, améliorera grandement la gestion des FIER-Régions, tant en ce qui concerne la transparence des processus et l'encadrement de leur fonctionnement que les règles d'éthique et de déontologie gouvernant la conduite des dirigeants.

La Commission espère que les resserrements et les clarifications apportées aux politiques et aux directives offrent des garanties de bonne gestion suffisantes pour rétablir la crédibilité du programme tant auprès du public que des investisseurs. En effet, elle juge appropriées les nouvelles mesures quant aux placements autorisés, aux conflits d'intérêts, à l'approbation des investissements, à la présence des observateurs aux réunions des conseils d'administration sans oublier la transmission de l'information pertinente relative à la conformité aux règles et aux procédures.

Au fait du caractère expérimental et décentralisé du programme, la Commission déplore néanmoins qu'il ait fallu une crise médiatique et une enquête du Vérificateur général avant qu'IQ FIER inc. n'apporte des ajustements. Elle regrette que le Fonds n'ait pas bénéficié assez tôt d'un encadrement ne laissant pas de doutes quant à la transparence, la probité et l'efficacité de sa gestion.

La Commission tient à ce que le capital de risque des FIER-Régions situés en dehors des grands centres de Montréal et de Québec serve d'abord au développement régional et local. C'est là l'objectif premier du programme et la raison même de son existence. La Commission est confiante que le programme FIER-Régions, à l'étape de sa maturité, constituera un outil de développement régional et local précieux. C'est

avec intérêt qu'elle prendra connaissance du rapport sur l'évaluation du Fonds au regard de ses objectifs après ses cinq ans d'existence.

Conclusion et recommandations

Les membres de la Commission font savoir au président-directeur général d'Investissement Québec que la plupart des critiques qui ont amené un examen du Vérificateur général auraient pu être évitées si les mesures de bonne gestion annoncées avaient été mises en œuvre dès le départ.

Outre l'importance qu'elle attache au respect de saines pratiques de gestion, la Commission tient à rappeler aux dirigeants des FIER-Régions qu'ils gardent à l'esprit l'objectif premier du Fonds qui est d'offrir du capital de risque aux PME situées en région ayant peu ou pas accès à d'autres sources de capital de risque. Elle leur demande d'avoir en tête cette priorité pour toute décision d'autorisation de placements.

Les membres de la Commission appuient les recommandations du Vérificateur général et encouragent le président-directeur général d'Investissement Québec à poursuivre la mise en œuvre du plan d'action et des mesures nouvellement instaurées.

La Commission de l'administration publique recommande :

- **Qu**'Investissement Québec transmette à la Commission, au plus tard le 30 septembre 2010, le rapport sur l'évaluation du Fonds d'intervention économique régional prévu au plan d'action (1.7. Recommandation - Procéder à une évaluation du Fonds d'intervention économique régional par rapport aux objectifs visés et d'apporter les correctifs requis, s'il y a lieu).

- **Qu**'IQ FIER inc. s'assure que les FIER-Régions respectent la règle de réaliser au moins 50 % de leurs placements autorisés dans la région décrite dans leur convention.

- **Que** les FIER-Régions gardent à l'esprit l'objectif premier du Fonds qui est d'offrir du capital de risque aux PME situées en région.

- **Qu**'Investissement Québec transmette à la Commission, au plus tard le 31 mars 2011, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de chacune des recommandations du Vérificateur général et des parlementaires.

CHAPITRE 5 EXAMEN DE RAPPORTS ANNUELS DE GESTION DE MINISTÈRES ET D'ORGANISMES PUBLICS EN VERTU DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

La Commission de l'administration publique (CAP) a mis en place, en juin 2005, une procédure d'examen régulier de l'ensemble des rapports annuels de gestion des ministères et des organismes soumis à certaines dispositions la Loi sur l'administration publique (LAP). Poursuivant leur programme de travail, les membres de la Commission ont complété, au cours de l'hiver 2010, le premier cycle d'examen des quelque 80 organismes assujettis à la Loi sur l'administration publique. Ainsi, le 4 février 2010, ils ont étudié les rapports annuels de gestion 2008-2009 de cinq entités. Par ailleurs le 20 mai 2010, ils ont procédé à un examen horizontal des petits organismes, soit les organisations qui comptent moins de 40 équivalents temps complet (ETC). Soulignons que la Commission et les commissions sectorielles de l'Assemblée nationale ne s'étaient pas penchées sur ces administrations au cours des cinq dernières années.

Les sections suivantes résument les travaux de la Commission lors de deux séances de travail (4 février et 20 mai 2010) et dressent un bilan sommaire du premier cycle d'examen des entités assujetties à la LAP.

EXAMEN DE CINQ RAPPORTS ANNUELS DE GESTION

Lors de sa séance de travail du 4 février 2010, les parlementaires ont parcouru les rapports annuels de gestion 2008-2009 des cinq entités suivantes :

- le Bureau du coroner (BC);
- la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC);
- la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ);
- le ministère du Conseil exécutif (MCE);
- la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

Auparavant, les travaux de la Commission avaient pour objectif d'apprécier la qualité de l'information des rapports annuels de gestion en fonction du respect des sept critères de sa grille d'évaluation (tableau 1). Or, une nouvelle obligation de rendre des comptes sous une rubrique spéciale du rapport annuel de gestion ou du rapport d'activités a été imposée aux ministères et aux organismes gouvernementaux par la Loi sur le développement durable. Ainsi, les députés ont introduit un nouveau critère sur le respect des exigences de reddition de comptes en matière de développement durable. Par ailleurs, en juin 2008, dans le chapitre 5 du *Vingtième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*, les membres de la Commission ont présenté leur nouvelle approche pour l'examen des rapports annuels de gestion. Cet examen porte également sur l'appréciation de la performance des organismes assujettis à la LAP. Cette approche est fondée sur l'évaluation de quatre critères (tableau 1).

Le tableau 1 présente les observations des parlementaires sur le contenu des rapports annuels de gestion des cinq organismes en regard des douze critères de la grille d'évaluation.

Tableau 1
Éléments de reddition de comptes à améliorer (✓)

		BC	CQLC	CDPDJ	MCE	RMAAQ
Qualité de l'information	Cohérence des documents		✓	✓		
	Présentation de l'information de base pour l'analyse de la performance		✓			
	Présentation des résultats atteints et leur mise en contexte		✓	✓		
	Information révélant le degré de satisfaction de la clientèle	✓	✓	✓	✓	
	Explication des liens entre les coûts, les activités, les produits et services et les résultats	✓	✓	✓		✓
	Explication des écarts entre les résultats et les cibles visées et présentation des correctifs	✓	✓	s. o.	s. o.	
	Explication sur la capacité de l'organisme de maintenir et d'améliorer ses résultats	✓			✓	
	Respect des exigences de reddition de comptes en matière de développement durable					
Performance	Atteinte des objectifs stratégiques		✓	✓		
	Production de services de qualité aux citoyens	✓	✓	✓	✓	
	Gestion adéquate des ressources humaines	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	Utilisation optimale des ressources	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Les parlementaires estiment que la reddition de comptes du BC, du MCE et de la RMAAQ est satisfaisante. Ils ont cependant noté certains éléments de cet exercice mériteraient des améliorations. Toutefois, ce point n'est pas exclusif à ces organisations. Souvent, la Commission réitère ses remarques au sujet d'autres rapports annuels de gestion ou de l'application de la gestion axée sur les résultats.

La Commission considère que la CQLC et la CDPDJ doivent améliorer l'information présentée. Les députés notent qu'aucune des cinq entités ne présente un sommaire des résultats qui permettrait d'apprécier la réalisation des objectifs du plan stratégique.

En ce qui a trait à la qualité de l'information, la Commission constate, comme aux examens précédents, que les liens entre les coûts, les activités, les produits et services et les résultats comportent des lacunes majeures, ce qui est largement répandu dans les rapports annuels de gestion. En particulier, l'information sur le coût de revient est à peu près inexistante. De plus, les membres de la Commission remarquent que quatre organisations doivent enrichir l'information relative au degré de satisfaction de la clientèle et à la production de services de qualité aux citoyens.

Par ailleurs, il faut accorder du temps aux ministères et aux organismes pour qu'ils appliquent la recommandation formulée par la Commission en juin 2008 au sujet de la performance. Ainsi, les parlementaires considèrent que les deux derniers critères sont « sans objet ».

La Commission a écrit ses remarques aux dirigeants sur les aspects propres à chacune des organisations. Enfin, comme par le passé, elle entend porter une attention particulière au suivi des interventions des organisations en réponse à ses commentaires.

EXAMEN HORIZONTAL DES PETITS ORGANISMES ASSUJETTIS À LA LAP

Pendant sa séance de travail du 20 mai 2010, la Commission a procédé à un examen horizontal des petits organismes assujettis à la LAP. Cet exercice avait deux objectifs, soit de s'assurer que les petits organismes respectent les principes de la gestion axée sur les résultats définis dans la LAP et de veiller à ce qu'ils produisent leur rapport annuel de gestion selon les lignes directrices fournies dans les documents publiés par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).

Les objectifs de l'examen et les critères d'évaluation afférents sont fournis à l'annexe I. L'examen a couvert les 16 organisations suivantes[18] :

	Effectif ETC		Budget (B) ou Dépenses (D) (en milliers de dollars)	
	Autorisé	En poste		
➢ L'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé	n. d.	13	5 732,9	B
➢ Le Comité de déontologie policière	20	16	1 989,0	D
➢ Le Commissaire à la déontologie policière	38	33	2 934,8	D
➢ Le Commissaire à la santé et au bien-être	15	14	2 279,5	D
➢ La Commission consultative de l'enseignement privé	1	1	115,0	D
➢ La Commission de la représentation électorale du Québec	n. d.	n. d.	492,7	D
➢ La Commission des biens culturels du Québec	n. d.	4	625,8	B
➢ La Commission des partenaires du marché du travail	n. d.	n. d.	n. d.	
➢ Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre	6	5	591,6	D
➢ Le Conseil de la famille et de l'enfance	12	12	990,9	D
➢ Le Conseil de la justice administrative	3	3	337,3	D
➢ Le Conseil de la science et de la technologie	19	n. d.	2 107,1	D
➢ Le Conseil des relations interculturelles	9	8	803,8	D
➢ Le Conseil des services essentiels	n. d.	n. d.	2 734,5	D
➢ Le Conseil du médicament	39,5	37	3 761.1	D
➢ Le Conseil permanent de la jeunesse	10	10	709,0	D

[18] Selon les données publiées dans le rapport annuel de gestion 2008-2009.

À propos du premier objectif, soit le respect des principes de la gestion axée sur les résultats, le tableau 2 présente les résultats en fonction des critères d'évaluation. Les principales observations sont les suivantes :

La publication d'une déclaration de services aux citoyens

- 6 organisations ont publié une déclaration de services aux citoyens;
- 1 organisation a publié un dépliant d'information qui contient un engagement;
- 6 organisations indiquent, dans leur rapport annuel de gestion, qu'ils n'offrent pas de services aux citoyens;
- 3 organisations ne publient aucune indication relativement à leurs services.

La publication d'un plan stratégique et le dépôt à l'Assemblée nationale

- 15 entités ont publié un plan stratégique;
    - 14 de ces 15 plans stratégiques ont été déposés à l'Assemblée nationale.
- 1 entité n'a pas publié de plan.

La publication d'un rapport annuel de gestion et le dépôt à l'Assemblée nationale

- 15 organisations ont publié un rapport annuel pour les deux derniers exercices financiers;
    - Ces 30 rapports annuels de gestion ont été soumis à l'Assemblée nationale. En ce qui concerne le délai de transmission :
        - 5 rapports ont été déposés moins de 90 jours suivant la fin de l'exercice financier;
        - 13 rapports ont été déposés dans les 15 jours suivant la reprise des travaux;
        - 12 autres rapports ont été déposés plus de 15 jours suivant la reprise des travaux.
- 1 organisation n'a pas publié de rapport annuel.

Tableau 2
Respect des principes de la gestion axée sur les résultats définis par la LAP

	Publication d'une déclaration de services aux citoyens	**Publication du plus récent plan stratégique**	**Dépôt du plan stratégique à l'Assemblée nationale**	**Publication d'un rapport annuel de gestion**	**Dépôt du rapport annuel de gestion à l'Assemblée nationale**
Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé	✓	2004-2007[19]	Pas d'évidence du dépôt	2007-2008 2008-2009	22 octobre 2008 23 septembre 2009
Comité de déontologie policière	✓	2009-2014	16 septembre 2009	2007-2008 2008-2009	9 avril 2009 1er octobre 2009
Commissaire à la déontologie policière	✓	2009-2013	17 novembre 2009	2007-2008 2008-2009	4 novembre 2008 29 septembre 2009
Commissaire à la santé et au bien-être	Pas de services aux citoyens[20]	2008-2011	13 juin 2008	2007-2008 2008-2009	22 octobre 2008 23 septembre 2009
Commission consultative de l'enseignement privé	Pas de services aux citoyens[4]	2009-2013	18 juin 2009	2007-2008 2008-2009	12 mars 2009 11 février 2010
Commission de la représentation électorale	✓ conjointement avec le Directeur général des élections	2009-2013 conjointement avec le Directeur général des élections	31 mars 2009	2007-2008 2008-2009	22 octobre 2008 29 septembre 2009
Commission des biens culturels	✓	2005-2008	16 mars 2006	2007-2008 2008-2009	18 juin 2008 17 septembre 2009
Commission des partenaires du marché du travail	**Pas d'indication[21]**	Plan d'action annuel		Aucun	
Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre	Pas de services aux citoyens[22]	2005-2008	16 mars 2006	2007-2008 2008-2009	15 janvier 2009 20 octobre 2009
Conseil de la famille et de l'enfance	Pas de services aux citoyens	2006-2009	15 novembre 2006	2007-2008 2008-2009	11 mars 2009 17 novembre 2009
Conseil de la justice administrative	✓	2006-2010	13 décembre 2006	2007-2008 2008-2009	3 juin 2009 3 décembre 2009
Conseil de la science et de la technologie	Pas de services aux citoyens	2008-2011	13 juin 2008	2007-2008 2008-2009	14 janvier 2009 20 octobre 2009
Conseil des relations interculturelles	Pas de services aux citoyens	2009-2012	12 novembre 2009	2007-2008 2008-2009	29 octobre 2008 22 septembre 2009

[19] L'AETMIS n'a pas produit de nouveau plan stratégique en raison du processus de création d'une nouvelle entité (Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESS)) qui devrait regrouper les activités de l'AETMIS et du Conseil du médicament; de nouveaux objectifs ont été énoncés.
[20] Le rapport annuel mentionne que l'organisation de rend pas de services aux citoyens.
[21] Annexe IV de l'entente de 2008 entre la Commission et le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
[22] Le rapport annuel mentionne que l'organisation de rend pas de services aux citoyens.

	Publication d'une déclaration de services aux citoyens	**Publication du plus récent plan stratégique**	**Dépôt du plan stratégique à l'Assemblée nationale**	**Publication d'un rapport annuel de gestion**	**Dépôt du rapport annuel de gestion à l'Assemblée nationale**
Conseil des services essentiels	Dépliant d'information	2008-2011	2 avril 2009	2007-2008 2008-2009	18 juin 2008 18 juin 2009
Conseil du médicament	Pas d'indication	2007-2010	13 décembre 2007	2007-2008 2008-2009	13 juin 2008 18 juin 2009
Conseil permanent de la jeunesse	Pas d'indication	2008-2011	11 juin 2009	2007-2008 2008-2009	29 octobre 2008 29 septembre 2009

En ce qui a trait au deuxième objectif, la production du rapport annuel de gestion selon les lignes directrices fixées dans les documents publiés par le Secrétariat du Conseil du trésor, le tableau 3 montre également les résultats en fonction des critères d'évaluation. Les principales observations sont les suivantes :

La présentation des résultats obtenus par rapport aux objectifs du plan stratégique

- 14 des 15 rapports annuels de gestion présentent de l'information sur les résultats obtenus à l'égard des objectifs du plan stratégique.

Le respect des engagements de la déclaration de services

- 5 des 6 organisations qui ont publié une déclaration de services aux citoyens présentent les résultats obtenus par rapport aux engagements de cette déclaration.

L'information sur l'utilisation des ressources

- Les 15 rapports annuels de gestion renseignent très sommairement sur l'utilisation de leurs ressources humaines et financières.

L'attestation sur la fiabilité des données

- La fiabilité des données est attestée par le dirigeant de l'organisme pour 14 des 15 rapports annuels de gestion.

La présence de données comparatives avec les années précédentes

- Il n'est pas possible de dégager de constante en raison de la publication de renseignements essentiellement qualitatifs.

Tableau 3
Production d'un rapport annuel de gestion selon les lignes directrices publiées par le Secrétariat du Conseil du trésor

	Présentation des résultats obtenus par rapport aux objectifs stratégiques	**Présentation des résultats à l'égard des engagements de la déclaration de services**	**Présentation de renseignements sur l'utilisation des ressources**	**Fiabilité des données attestées par le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme**	**Présence de données comparatives avec les années antérieures**
Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé	Oui	Non[23]	Humaines et financières	Oui	Oui
Comité de déontologie policière	Oui	Oui	Humaines et financières	Oui	En grande partie
Commissaire à la déontologie policière	Oui	Oui	Humaines et financières	Oui	5 ans
Commissaire à la santé et au bien-être	Oui	Pas de service aux citoyens	Humaines et financières	Oui	En partie
Commission consultative de l'enseignement privé	Oui	Pas de service aux citoyens	Humaines et financières	Oui	En partie
Commission de la représentation électorale	Oui	Oui	Financières	Oui	4 ans
Commission des biens culturels	Non	Déclaration sans engagement	Humaines et financières	Non	
Commission des partenaires du marché du travail	Pas de rapport annuel de gestion				
Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre	Oui	Pas de service aux citoyens	Humaines et financières	Oui	Non
Conseil de la famille et de l'enfance	Oui	Pas de service aux citoyens	Humaines et financières	Oui	Très partielle
Conseil de la justice administrative	Oui	Oui	Humaines et financières	Oui	Très partielle
Conseil de la science et de la technologie	Oui	Pas de service aux citoyens	Humaines et financières	Oui	Très partielle
Conseil des relations interculturelles	Oui	Pas de service aux citoyens	Humaines et financières	Oui	Non
Conseil des services essentiels	Oui	Oui Absence de cible	Financières	Oui	Non
Conseil du médicament	Oui	Aucune indication	Humaines et financières	Oui	En partie
Conseil permanent de la jeunesse	Oui	Aucune indication	Humaines et financières	Oui	Très partielle

[23] Le seul engagement est de rendre accessible l'ensemble des publications.

Les membres de la Commission constatent que le modèle actuel de planification et de reddition de comptes n'est pas adapté aux réalités différentes des ministères et des organismes soumis au pouvoir de surveillance de la Commission. À ce sujet, les petits organismes doivent appliquer le même modèle que les ministères qui rendent comptes de résultats réalisés par leurs réseaux. Ils considèrent que les particularités de ces organisations doivent se refléter dans les documents exigés par la Loi sur l'administration publique. Les parlementaires estiment qu'il y a place pour des adaptations, mais que le Secrétariat du Conseil du trésor doit toutefois veiller au respect de certains éléments communs et de certaines lignes directrices uniformes.

La Commission note l'intention du gouvernement de revoir la Loi sur l'administration publique[24]. Elle estime que le Secrétariat du Conseil du trésor devrait profiter de l'occasion pour ajuster les paramètres quant aux documents exigés par la Loi sur l'administration publique aux réalités différentes des ministères et des organismes.

Conclusion et recommandation

Par conséquent, la Commission de l'administration publique recommande :

- **Que** la réflexion du Secrétariat du Conseil du trésor concernant la révision de la Loi sur l'administration publique vise notamment, l'ajustement des paramètres qui tiennent compte des réalités différentes des ministères et des organismes.

BILAN DU PREMIER CYCLE D'EXAMEN DES RAPPORTS ANNUELS DE GESTION

Le premier cycle d'examen des rapports annuels de gestion des quelque 80 organisations assujetties aux dispositions de la Loi sur l'administration publique a été réalisé de juin 2005 à mai 2010. Durant cette période, les membres de la Commission de l'administration publique et ceux des commissions sectorielles ont exercé leur fonction de contrôle parlementaire auprès de 77 organisations. Ils ont accompli les travaux suivants :

- L'examen en séance de travail de la CAP de 65 rapports annuels de gestion publiés par 63 entités;
- Les auditions, réalisées par la Commission de l'administration publique, de sous-ministres ou de dirigeants d'organismes : 16 rapports annuels de gestion publiés par 15 organisations en étaient l'objet;
- Les auditions tenues par les commissions sectorielles sur des mandats de surveillance touchant 10 entités.

Par ailleurs, au cours de cette période, la Commission de l'administration publique a également entendu 14 organisations à la suite de la publication d'un rapport du Vérificateur général du Québec.

[24] La section 5.4 du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 indique que la Loi sur l'administration publique sera revue, dans le contexte du dépôt du 10e rapport de suivi de son application, et des recommandations de la Commission sur l'administration publique concernant l'amélioration de l'information budgétaire transmise aux parlementaires.

Ces travaux ont notamment permis aux membres de la Commission de formuler des commentaires et des recommandations pour améliorer la reddition de comptes. Ils réalisent que les constats, présentés au chapitre 5 du *Vingtième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics* de juin 2008 sont toujours d'actualité. Les constats sont les suivants :

- Les efforts ont été concentrés sur l'objectif du rapport annuel de gestion, qui est de faire connaître la performance de l'organisation en comparant les résultats obtenus aux objectifs fixés. À cette fin, différents mécanismes de soutien ont été offerts aux ministères et aux organismes afin qu'ils soient en mesure de rendre compte de l'atteinte de leurs objectifs et de la qualité de leurs services;
- Les rapports annuels de gestion contiennent rarement une information complète et bien organisée permettant d'évaluer la gestion des ressources humaines et l'utilisation optimale des ressources. Ainsi, en ce qui a trait à l'utilisation des ressources, les données publiées par les ministères et les organismes ne renseignent généralement pas sur la répartition des ressources budgétaires et de l'effectif en fonction des grandes activités ou des orientations;
- Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour que les rapports annuels de gestion fournissent une information plus complète afin d'être en mesure d'apprécier la performance des organisations et, plus particulièrement, à propos de la gestion des ressources humaines, financières et informationnelles.

De plus, vu leur intérêt pour l'évaluation de la performance des organisations, les membres de la Commission assurent un suivi continu relativement à l'application des deux recommandations qu'ils ont formulées dans le même rapport. Ils dénotent certains progrès. Ainsi, en janvier 2009, le Secrétariat du Conseil du trésor accueille favorablement ces recommandations. Cependant, la réflexion au sein du Secrétariat leur semble embryonnaire. En effet, les parlementaires constatent qu'aucune proposition concrète n'a été faite dans les documents publiés au cours des deux dernières années, à l'exception de l'adoption récente d'une directive sur la gestion des ressources informationnelles. À ce sujet, ils prennent notent que cette directive prévoit qu'un ministère ou un organisme budgétaire doit inclure dans son rapport annuel de gestion un bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles et des bénéfices obtenus. Ils misent beaucoup sur cette future reddition de comptes et ils incitent le Secrétariat à déterminer rapidement l'information qui devra être publiée[25] dans les rapports annuels de gestion des organisations concernées.

Dans un autre ordre d'idées, les parlementaires constatent que le modèle actuel de planification et de reddition de comptes n'est pas adapté aux réalités différentes des ministères et des organismes soumis au pouvoir de surveillance de la Commission. Ainsi, de petits organismes disposant de ressources limitées doivent appliquer le même modèle que les ministères qui rendent comptes de résultats réalisés par leurs

[25] Les membres de la Commission souhaitent obtenir les renseignements suivants pour chacun des principaux projets en cours : 1) les bénéfices escomptés; 2) les bénéfices obtenus; 3) les coûts.

réseaux. En ce sens, ils considèrent que les particularités de ces organisations doivent se refléter dans les documents exigés par la Loi sur l'administration publique. Les membres de la Commission estiment qu'il y a place pour des adaptations, mais que le Secrétariat du Conseil du trésor doit toutefois veiller au respect de certains éléments communs et de certaines lignes directrices uniformes. Les principes mêmes de la gestion axée sur les résultats doivent continuer de s'appliquer à tous.

En outre, les députés prennent note de l'intention du gouvernement de revoir la Loi sur l'administration publique dans le contexte du dépôt du dixième rapport de suivi de son application, et de l'application des recommandations de la Commission de l'administration publique concernant l'amélioration de l'information budgétaire transmise aux parlementaires. Par conséquent, la Commission s'attend à ce que ce rapport dresse un bilan des dix ans d'application de cette loi au sein de l'administration gouvernementale.

Conclusion et recommandations

L'examen d'un sixième groupe de rapports annuels de gestion et la réalisation d'un examen horizontal des petits organismes ont permis à la Commission de l'administration publique de compléter le premier cycle d'examen des rapports annuels de gestion des quelque 80 organismes assujettis aux dispositions de la Loi sur l'administration publique. Au terme de leurs travaux, les membres de la Commission considèrent que la procédure établie lui permet d'exercer de manière efficace et réaliste le rôle que lui confie la loi en matière de contrôle parlementaire. Ils contribuent ainsi à la valorisation de la gestion axée sur les résultats et à l'amélioration de la qualité des services aux citoyens. C'est pourquoi ils entendent poursuivre leur action en ce sens.

Par ailleurs, la Commission de l'administration publique estime que les travaux actuellement en cours au Secrétariat du Conseil du trésor constituent les premiers pas de la démarche qui conduira à la publication de renseignements opportuns pour apprécier la performance des entités qui relèvent de sa compétence. C'est pourquoi elle incite le Secrétariat du Conseil du trésor à agir le plus rapidement possible.

La Commission mise beaucoup sur l'intention du gouvernement de revoir la Loi sur l'administration publique[26]. Elle estime que le Secrétariat du Conseil du trésor devrait profiter de l'occasion pour ajuster les paramètres quant aux documents exigés par la Loi sur l'administration publique aux réalités différentes des ministères et des organismes.

Par conséquent, la Commission de l'administration publique recommande :

- **Que** le Secrétariat du Conseil du trésor dresse un bilan des dix ans d'application de la Loi sur l'administration publique et qu'il soit déposé à l'Assemblée nationale d'ici le 30 décembre 2011.

[26] La section 5.4 du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 indique que la Loi sur l'administration publique sera revue, dans le contexte du dépôt du 10e rapport de suivi de son application, et des recommandations de la Commission sur l'administration publique concernant l'amélioration de l'information budgétaire transmise aux parlementaires.

- **Que** le Secrétariat du Conseil du trésor détermine et fournisse rapidement aux ministères et aux organismes concernés les paramètres de la reddition de comptes qui doivent figurer dans leur rapport annuel de gestion 2010-2011 en vertu de la nouvelle directive sur la gestion des ressources informationnelles. Ces paramètres devraient s'inspirer, notamment, des renseignements demandés[27] par la Commission relativement à cette catégorie de ressources dans la deuxième recommandation du chapitre 5 du *Vingtième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics.*

- **Que** le Secrétariat du Conseil du trésor transmette à la Commission, au plus tard le 31 décembre 2010, un rapport sur l'état d'avancement des travaux entrepris pour appliquer la première recommandation[28] que lui a adressée la Commission au chapitre 5 du *Vingtième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics.*

Les membres de la Commission soulignent l'importance de maintenir la collaboration démontrée jusqu'à maintenant avec le Secrétariat du Conseil du trésor.

Enfin, la Commission entreprend le deuxième cycle d'examen des rapports annuels de gestion des organisations assujetties aux dispositions de la Loi sur l'administration publique. Du reste, elle demeure toujours attentive aux initiatives entreprises ailleurs dans le monde, car celles-ci pourraient l'aider à affiner ses méthodes. Aussi, la Commission assurera un suivi particulier des interventions réalisées par les organisations en réponse à ses commentaires et recommandations.

[27] La liste des principaux projets en cours : 1) le pourcentage d'avancement des travaux; 2) des explications sur les écarts entre ce qui était prévu et ce qui a été accompli; 3) l'aperçu des phases à réaliser dans les années ultérieures.
Les ressources humaines et financières affectées à la réalisation de ces projets : une présentation comparative qui permet de situer l'organisation par rapport aux ressources prévues et aux ressources utilisées au cours de l'exercice précédent.

[28] Que le Secrétariat du Conseil du trésor centre ses efforts sur la production de documents de soutien afin d'inciter les ministères et les organismes à fournir, aux parlementaires et à la population, une information plus complète sur les différentes facettes de la performance.

CHAPITRE 6 BILAN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Depuis sa création, en avril 1997, la Commission de l'administration publique se distingue par la constance de ses travaux en matière d'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics. Elle se caractérise également par le nombre important de ses recommandations, inspirées des travaux du Vérificateur général ou issues des mandats qui relèvent de sa propre initiative.

Dans un premier temps, la Commission a concentré ses travaux d'imputabilité sur les ministères et les organismes qui ont fait l'objet d'observations et de recommandations du Vérificateur général. Ainsi, les auditions publiques sont l'occasion de souligner les conclusions du rapport du Vérificateur général et de l'appuyer dans sa démarche pour susciter une meilleure gestion publique. En règle générale, les sous-ministres et les gestionnaires se présentent devant la Commission avec des plans d'action destinés à corriger les lacunes soulevées par le Vérificateur général. Souvent, ces plans incluent des échéanciers pour corriger ces lacunes. Les contributions du Vérificateur général lors des auditions de la Commission sont les suivantes :

- lors d'une séance de travail précédant l'audition, il explique ses principales constatations et suggère des pistes de réflexion;
- lors de l'audition, il assiste à titre de témoin expert et il peut intervenir, à la demande du président ou de son propre chef.

À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'administration publique en 2001, la Commission a entrepris, sur une base expérimentale, un examen des rapports annuels de gestion des quelque 80 organismes assujettis aux dispositions de cette loi. Les travaux ont permis de mesurer la portée de la Loi; de proposer une démarche d'analyse des rapports annuels de gestion et d'élaborer une grille pourvue de critères propres à une évaluation cohérente, équitable et comparative de la qualité de l'information de ces rapports. La Commission a ensuite adopté un processus systématique pour l'examen des rapports annuels de gestion.

Les étapes de ce processus se déclinent ainsi :

- l'examen en séance de travail de rapports annuels de gestion (examen basé sur les résultats des analyses exécutées au préalable par le personnel du Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale). Pendant cette séance de travail, les députés :
  - se prononcent sur leur degré de satisfaction, eu égard à l'application des critères de la grille d'analyse;
  - formulent des observations sur les entités visées;
  - sélectionnent les ministères et les organismes qu'ils souhaitent entendre;
  - transmettent des commentaires particuliers aux organisations qui ne feront pas l'objet d'une audition.

- l'audition publique des ministères et des organismes choisis est suivie d'une séance de travail, ce qui permet aux membres de la Commission de tirer leurs conclusions et de faire leurs recommandations;
- la publication de rapports sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes qui font état des travaux réalisés.

En juin 2008, dans le *Vingtième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*, la Commission indiquait qu'elle avait l'intention de faire un pas de plus vers la mesure de la performance. Ainsi, pour être jugée performante, une organisation devrait atteindre ses objectifs stratégiques; produire des services de qualité aux citoyens; exercer une gestion adéquate de ses ressources humaines et utiliser ses ressources de façon optimale.

Par ailleurs, un suivi des travaux est exercé par le Secrétariat des commissions. Celui-ci s'assure que les différents documents exigés des ministères et des organismes seront produits. Il veille aussi à la bonne marche du processus lorsque la Commission convoque de nouveau un administrateur afin qu'il explique les actions prises à la suite des recommandations du Vérificateur général ou des siennes.

La Commission a publié 24 rapports, soit 23 rapports sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics et un rapport relatif à un mandat confié par l'Assemblée nationale sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire. Au total, elle a formulé 362 recommandations. Elle entend publier annuellement un bilan sur l'application des recommandations qui auront fait l'objet d'un suivi pendant cette période. Cette volonté s'arrime à celle exprimée dans le plan stratégique 2009-2012 du Vérificateur général.

Dans son premier bilan, la Commission présente les résultats de l'application des recommandations de la Commission pour les mandats suivants :

- Le suivi de la vérification de l'optimisation des ressources réalisée en 2003-2004 auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Famille (MESS) à propos de la qualité de l'information sur la performance (*Quatorzième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes*, juin 2005);
- Le suivi de la vérification de l'optimisation des ressources effectuée en 2003-2004 auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), du Conseil du médicament et de Revenu Québec au sujet du régime général d'assurance médicaments (*Quinzième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes*, décembre 2005);
- Le mandat de l'Assemblée nationale pour « Faire toute la lumière, à compter du 1er novembre 2007, sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire et proposer, le cas échéant, d'ici le 20 décembre 2007 des recommandations de nature à corriger l'équilibre budgétaire artificiel. », décembre 2007;

- Les recommandations formulées dans les dix-neuvième et vingtième rapports sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics.

Le tableau 4 présente la portée de l'évaluation de l'application des recommandations de la Commission de l'administration publique. Il révèle que 70 %, soit 35 des 50 recommandations énoncées, ont fait l'objet d'une évaluation.

Tableau 4
Portée de l'évaluation de l'application des recommandations de la Commission de l'administration publique

	Évaluée		Non évaluée		Total	
	Nombre	**%**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
14e rapport						
La qualité de l'information sur la performance du MESS	3	100	-	-	3	100
15e rapport						
Régime général d'assurance médicaments	6	85,7	1	14,3	7	100
Mandat de l'Assemblée nationale						
Application de la Loi sur l'équilibre budgétaire	5	83,3	1	16,7	6	100
19e rapport						
La gestion des matières résiduelles	4	100	-	-	4	100
L'examen du rapport annuel de gestion 2005-2006 du ministère des Transports	3	50	3	50	6	100
L'examen du rapport annuel de gestion 2005-2006 du Conseil des arts et des lettres du Québec	3	60	2	40	5	100
20e rapport						
L'examen du rapport annuel de gestion 2005-2006 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	3	60	2	40	5	100
Le suivi des travaux de la Commission sur la réforme cadastrale	3	42,9	4	57,1	7	100
La gestion des immeubles dans le réseau de la santé et des services sociaux	3[29]	75	1	25	4	100
La Vigie relative aux grands projets d'immobilisation du gouvernement	1	100	-	-	1	100
Une nouvelle approche pour l'examen des rapports annuels de gestion	1	50	1	50	2	100
Total	**35**	**70**	**15**	**30**	**50**	**100**

[29] Une recommandation est devenue caduque en raison du changement de statut fiscal de la Corporation d'hébergement du Québec.

Le tableau 5 présente le sommaire des résultats de l'évaluation du Vérificateur général et de la Commission tandis que l'annexe I en révèle le détail. Il montre que 61,8 %, soit 21 des 34 recommandations sur lesquelles les entités pouvaient agir ont été appliquées ou montrent des progrès satisfaisants, tandis que 38,2 %, soit les 13 autres affichent des progrès insatisfaisants.

Tableau 5
Sommaire des résultats de l'évaluation de l'application des recommandations de la Commission de l'administration publique

	Appliquée et Progrès satisfaisant		Progrès insatisfaisant		Nombre de recommandations suivies	
	Nombre	**%**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
14e rapport						
La qualité de l'information sur la performance du MESS	2	66,7	1	33,3	3	100
15e rapport						
Régime général d'assurance médicaments	2	33,3	4	66,7	6	100
Mandat de l'Assemblée nationale						
Application de la Loi sur l'équilibre budgétaire	4	80	1	20	5	100
19e rapport						
La gestion des matières résiduelles	3	75	1	25	4	100
L'examen du rapport annuel de gestion 2005-2006 du ministère des Transports	2	66,7	1	33,3	3	100
L'examen du rapport annuel de gestion 2005-2006 du Conseil des arts et des lettres du Québec	3	100	-	-	3	100
20e rapport						
L'examen du rapport annuel de gestion 2005-2006 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	-	-	3	100	3	100
Le suivi des travaux de la Commission sur la réforme cadastrale	2	66,7	1	33,3	3	100
La gestion des immeubles dans le réseau de la santé et des services sociaux	1	50	1	50	2[30]	100
La Vigie relative aux grands projets d'immobilisation du gouvernement	1	100	-	-	1	100
Une nouvelle approche pour l'examen des rapports annuels de gestion	1	100	-	-	1	100
Total	**21**	**61,8**	**13**	**38,2**	**34**	**100**

[30]Une recommandation est devenue caduque en raison du changement de statut fiscal de la Corporation d'hébergement du Québec. Les recommandations caduques ne sont pas considérées à des fins statistiques parce qu'elles n'avaient plus à être appliquées.

Les membres de la Commission de l'administration publique sont satisfaits de la portée des travaux et du pourcentage de recommandations appliquées ou pour lesquelles les organisations concernées ont réalisé des progrès satisfaisants. Ces résultats leur confirment l'efficacité du suivi des travaux exercés par le Vérificateur général et la Commission et les incitent à poursuivre dans cette voie.

Par ailleurs, ce premier exercice d'évaluation de l'application des recommandations de la Commission permet aux parlementaires de boucler la boucle du cycle de contrôle parlementaire et leur fournit des renseignements pour mesurer l'efficacité de leurs travaux. Il témoigne également de la volonté de la Commission, conformément à la Loi sur l'administration publique, de contribuer directement à l'amélioration des services aux citoyens.

Les membres souhaitent qu'une réflexion soit engagée, visant à ce que certaines recommandations de la Commission puissent être appuyées par une motion qui serait présentée dans le cadre du débat restreint prévu à l'article 94 du Règlement de l'Assemblée nationale. De telles motions viendraient renforcer le pouvoir de la Commission et permettraient d'atteindre, encore mieux, l'objectif de donner l'assurance aux citoyens que l'Administration publique utilise les deniers qui lui sont confiés d'une façon efficace, efficiente et économique.

ANNEXE I

LES OBJECTIFS DE L'EXAMEN ET LES CRITÈRES D'ÉVALUATION AFFÉRENTS

LES OBJECTIFS DE L'EXAMEN ET LES CRITÈRES D'ÉVALUATION AFFÉRENTS

Objectif 1

S'assurer que les petits organismes respectent les principes de la gestion axée sur les résultats définis par la Loi sur l'administration publique.

Critères d'évaluation

- Les ministères et les organismes qui fournissent des services aux citoyens rendent publique une déclaration de services décrivant leurs objectifs sur le niveau et la qualité des services offerts.
- Chaque ministère ou organisme établit un plan stratégique pluriannuel qui oriente son action et favorise la gestion optimale des ressources qui lui sont attribuées en fonction des résultats attendus.
- Chaque ministère et organisme produit un rapport annuel de gestion.
- Le plan stratégique et le rapport annuel de gestion ont fait l'objet d'un dépôt à l'Assemblée nationale.

Objectif 2

S'assurer que les petits organismes produisent leur rapport annuel de gestion selon les lignes directrices fixées dans les documents publiés par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Critères d'évaluation

- Le rapport annuel de gestion présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs du plan stratégique.
- Le rapport annuel de gestion fait état des résultats à l'égard des engagements de la déclaration de services.
- Le rapport annuel de gestion informe sur l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles.
- Le rapport annuel de gestion contient une déclaration du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme attestant la fiabilité des données contenues au rapport et des contrôles afférents.

Des indicateurs de niveau stratégique doivent être utilisés pour permettre la comparaison des résultats avec ceux d'années antérieures.

ANNEXE II

ÉVALUATION DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS

ÉVALUATION DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS

Le suivi de la vérification de l'optimisation des ressources effectuée en 2003-2004 auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à propos de la qualité de l'information sur la performance

14e rapport, juin 2005

Recommandation	Évaluation
Que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale présente systématiquement, dans son rapport annuel de gestion, une information comparative dans le temps et que les écarts significatifs soient expliqués.	Progrès satisfaisants
Que le Ministère présente aussi, dans son rapport de gestion, de l'information permettant la comparaison avec ce qui se fait à l'extérieur du Québec.	Progrès insatisfaisants
Que le Ministère lui fasse parvenir, au cours de l'automne 2005, un rapport d'étape relatif à son plan d'action pour le suivi des recommandations du Vérificateur général en matière de qualité de l'information sur la performance.	Appliquée

Le suivi de la vérification de l'optimisation des ressources effectuée en 2003-2004 auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), du Conseil du médicament et de Revenu Québec

15e rapport, décembre 2005

Recommandation	Évaluation
Que la Régie de l'assurance maladie du Québec prenne les dispositions pour diminuer la proportion des appels qui n'accèdent pas à un préposé.	Progrès insatisfaisants
Que le ministère de la Santé et des Services sociaux mette en place des mesures pour éviter la possibilité que des personnes, en particulier des professionnels, annulent leur régime collectif d'assurance médicaments et s'inscrivent au régime public.	Progrès satisfaisants
Que la Régie de l'assurance maladie du Québec obtienne une preuve de fréquentation lors de l'inscription des assurés à titre d'étudiants ou lors du traitement ultérieur de réclamations de cette catégorie d'adhérents.	Progrès insatisfaisants
Que Revenu Québec obtienne des références lors de la production de la déclaration de revenus des particuliers indiquant qu'ils sont bénéficiaires d'un régime privé d'assurance médicaments.	Progrès insatisfaisants
Que la Régie de l'assurance maladie du Québec poursuive ses travaux de transformation relatifs à l'adoption d'une approche de vérification plus dissuasive auprès des pharmaciens en diversifiant le type et en augmentant le nombre de vérifications.	Progrès satisfaisants
Que la Régie de l'assurance maladie du Québec facture les frais de recouvrement prévus dans la Loi sur l'assurance maladie.	Progrès insatisfaisants
Que la Régie de l'assurance maladie du Québec améliore sérieusement le suivi administratif de ses dossiers relatifs au Régime d'assurance médicaments, et ce, avec plus de rigueur.	Non évaluée

Le mandat de l'Assemblée nationale confié à la Commission : « Faire toute la lumière, à compter du 1er novembre 2007, sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire et proposer, le cas échéant, d'ici le 20 décembre 2007 des recommandations de nature à corriger l'équilibre budgétaire artificiel. »

Recommandation	Évaluation
Que le gouvernement mette en application l'ensemble des recommandations contenues dans le Rapport du Groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement.	Progrès satisfaisants
Que le gouvernement modifie la Loi sur l'équilibre budgétaire afin de l'arrimer à la réforme comptable.	Progrès satisfaisants
Que le gouvernement harmonise la définition de la « dette » prévue dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations et celle utilisée dans les états financiers consolidés.	Non évaluée
Que le gouvernement revoie le processus de présentation des Comptes publics afin de permettre à la Commission de l'administration publique d'en prendre connaissance, à huis clos, au moins 48 heures avant leur dépôt à l'Assemblée nationale, selon les modalités suivantes : ▪ audition conjointe du sous-ministre des Finances et du Contrôleur des finances, pour une durée de deux heures et trente minutes; ▪ subséquemment, audition du Vérificateur général sur son rapport sur les états financiers consolidés, pour une durée de deux heures et trente minutes; ▪ qu'il y ait un jour franc entre la fin des auditions de la Commission de l'administration publique et le dépôt à l'Assemblée nationale des Comptes publics, afin de permettre à la Commission de faire ses observations.	Progrès insatisfaisants
Que le gouvernement dépose une fois par année des renseignements sur la politique de placement qui a été utilisée ainsi que sur les risques associés pour le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et pour le Fonds des générations.	Progrès satisfaisants
Que le gouvernement envisage la production de renseignements sur l'état et l'évolution des infrastructures de l'ensemble des réseaux (routier, commissions scolaires, cégeps, universités, établissements de santé).	Progrès satisfaisants

La gestion des matières résiduelles

19e rapport, décembre 2007

Recommandation	Évaluation
Que le Ministère et RECYC-QUÉBEC prennent les mesures vigoureuses nécessaires pour augmenter le taux de récupération des matières putrescibles afin d'atteindre l'objectif global de 65 % de la Politique.	Progrès satisfaisants
Que le Ministère et RECYC-QUÉBEC revoient l'utilisation du potentiel valorisable comme élément de détermination du taux de récupération.	Progrès insatisfaisants
Que le Ministère applique rapidement la grille d'analyse à l'ensemble des sites et évalue régulièrement les risques des lieux actifs et fermés.	Progrès satisfaisants
Que le Ministère renforce ses actions auprès des exploitants des lieux dont la capacité est presque comblée afin d'éviter les situations d'urgence.	Progrès satisfaisants

L'examen du rapport annuel de gestion 2005-2006 du ministère des Transports du Québec

19e rapport, décembre 2007

Recommandation	Évaluation
Que le rapport annuel de gestion du ministère des Transports présente des données plus détaillées sur les ressources financières : ▪ qui renseignent sur les revenus et sur les dépenses du Ministère et du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier (FCARR); ▪ qui distinguent les dépenses de fonctionnement des dépenses d'investissement; ▪ qui permettent la comparaison entre le budget et les données réelles de l'exercice.	Progrès satisfaisants
Que le rapport annuel de gestion du ministère des Transports présente des données plus détaillées sur la formation et le développement du personnel : ▪ qui indiquent le montant global et le pourcentage global de la masse salariale affectée; ▪ qui fournissent des données par catégorie d'emploi; ▪ qui permettent de comparer avec d'autres organisations ou d'autres provinces.	Non évaluée
Que le rapport annuel de gestion du ministère des Transports présente des renseignements permettant de se comparer à d'autres organisations ou à d'autres provinces ou à des États américains.	Progrès insatisfaisants
Que le rapport annuel de gestion du ministère des Transports fournisse des renseignements sur le suivi des recommandations des rapports d'enquête des coroners.	Non évaluée
Que le rapport annuel de gestion du ministère des Transports informe sur l'inventaire des « points noirs » ainsi que sur l'évaluation des coûts des actions à poser pour les corriger.	Non évaluée
Que le ministère des Transports du Québec publie des cibles intermédiaires afin de permettre l'évaluation annuelle de l'atteinte de ses objectifs.	Progrès satisfaisants

L'examen du rapport annuel de gestion 2005-2006 du Conseil des arts et des lettres du Québec

19e rapport, décembre 2007

Recommandation	Évaluation
Que le Conseil des arts et des lettres du Québec, tout en tenant compte des particularités propres à la gestion des arts et des lettres, resserre sa planification stratégique et l'ajuste aux pratiques prescrites dans un cadre de gestion par résultats : ▪ en formulant des objectifs clairs et mesurables, desquels se dégagent des indicateurs significatifs. ▪ en définissant des cibles précises qui permettent d'évaluer le degré de réalisation des orientations stratégiques du Conseil.	Progrès satisfaisants
Que le rapport annuel de gestion du Conseil des arts et des lettres 2007-2008 présente : ▪ les résultats du Conseil en regard des engagements de la Déclaration de services aux citoyens. ▪ le suivi des recommandations du rapport 2002-2003 du Vérificateur général du Québec.	Progrès satisfaisants
Que le prochain rapport annuel de gestion du Conseil des arts et des lettres accorde une attention particulière aux résultats touchant notamment : ▪ au suivi des travaux auquel participe le Conseil concernant les conditions socioéconomiques des artistes. ▪ à la répartition du soutien du CALQ dans les différentes régions du Québec et l'occupation culturelle du territoire.	Non évaluée
Que, parmi les organismes et intervenants du domaine de la culture au Québec, le Conseil des arts et des lettres assure un leadership dans l'évaluation et le suivi régulier des conditions socioéconomiques des artistes, des écrivains et des travailleurs culturels, afin de lui permettre de mieux ajuster ses programmes aux besoins et aux réalités du milieu.	Non évaluée
Que le Conseil des arts et des lettres mène une réflexion sur la façon la plus efficace de s'assurer que l'aide financière consentie aux organismes culturels atteigne aussi l'objectif d'améliorer les conditions socioéconomiques des artistes.	Progrès satisfaisants

L'examen du rapport annuel de gestion 2005-2006 de l'Éducation, du Loisir et des Sports

20e rapport, juin 2008

Recommandation	Évaluation
Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport prévoie dans son prochain plan stratégique une ou des orientations, des objectifs ainsi que des indicateurs sur le rendement du réseau de l'éducation afin de permettre de mesurer les résultats des activités de l'organisme en termes : ▪ de scolarisation, de diplomation, de décrochage scolaire, etc.; ▪ de retombées concrètes et quantifiables dans les régions éloignées; ▪ d'amélioration de la santé des élèves; ▪ de l'état des infrastructures sportives dans les établissements scolaires.	Non évaluée
Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport fasse état des résultats et des retombées des interactions entre les ordres d'enseignement d'une part, et entre le marché du travail et le milieu éducatif d'autre part, en vue d'arrimer la formation professionnelle et technique aux besoins du marché du travail.	Progrès insatisfaisants
Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport rende compte des actions prises pour résoudre la problématique des bibliothèques scolaires (disponibilité des livres et manque de personnel) et fasse état de l'utilisation, par les commissions scolaires, des fonds destinés à l'achat de livres.	Progrès insatisfaisants
Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport rende compte des résultats des programmes École éloignée en réseau et Villes et villages branchés.	Progrès insatisfaisants
Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'assure de la disponibilité, dans les écoles secondaires des trois cours de mathématiques (culture, société et technique; techniques aux sciences et sciences naturelles) afin que les élèves puissent planifier leur entrée au collégial dans les meilleures conditions.	Non évaluée

Le suivi des travaux de la Commission sur la réforme cadastrale

20e rapport, juin 2008

Recommandation	Évaluation
Que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dépose à la Commission, d'ici le 31 octobre 2008, un plan d'action sur l'application des présentes recommandations. Ce plan d'action doit présenter un échéancier de réalisation.	Appliquée
Que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune précise les actions nécessaires et leur calendrier de réalisation pour la mise en place d'un cadre de référence des appels d'offres afin de créer une saine concurrence entre les fournisseurs de services pour la rénovation cadastrale.	Non évaluée
Que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune précise les mesures et leur calendrier de réalisation afin que les demandes de correction des erreurs de rénovation cadastrales soient traitées dans des délais acceptables.	Non évaluée
Que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune propose un mécanisme d'arbitrage ou de règlement des différends. À cette fin, les membres de la Commission suggèrent qu'une partie du surplus réalisé dans le cadre du programme de rénovation cadastrale serve de compensation aux propriétaires qui, à la suite de la rénovation cadastrale, sont obligés de débourser des sommes considérables pour faire respecter leurs droits.	Non évaluée
Que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune développe des indicateurs de gestion plus représentatifs et tenant compte de la qualité des travaux.	Non évaluée
Que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune publie une information plus complète concernant la réforme cadastrale. À cet égard, le rapport annuel de gestion doit, notamment, montrer : ▪ l'état d'avancement des travaux; ▪ les revenus perçus et les sommes investies; ▪ les demandes de corrections.	Progrès satisfaisants
Que, à la suite de la mise en place d'un mécanisme d'arbitrage ou de règlement des différends, le rapport annuel de gestion du ministère des Ressources naturelles et de la Faune fournisse : ▪ le nombre de plaintes relatives aux erreurs de rénovation cadastrale; ▪ le nombre de règlements. ▪ le coût de ces règlements.	Progrès insatisfaisants

La gestion des immeubles dans le réseau de la santé et des services sociaux

20e rapport, juin 2008

Recommandation	Évaluation
Que le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Corporation d'hébergement du Québec établissent un plan de gestion des risques visant, entre autres, à contrer les risques de surchauffe et de dépassement de coûts dans la gestion des immeubles du réseau.	Progrès insatisfaisants
Que la Corporation d'hébergement du Québec dépose à la Commission de l'administration publique, tel que demandé, la liste des différends ou des litiges en cours qui ne sont pas encore réglés, que ce soit au niveau du contrôle des coûts ou à titre de maître d'œuvre.	Appliquée
Que le ministère de la Santé et des Services sociaux fasse un portrait complet du déficit d'entretien des immeubles du réseau en distinguant ceux qui appartiennent à la Corporation d'hébergement du Québec de ceux qui sont la propriété des établissements.	Non évaluée
Que le ministère de la Santé et des Services sociaux établisse des règles claires de transfert de propriété des immeubles entre les établissements et la Corporation d'hébergement du Québec.	Caduque

La vigie relative aux grands projets d'immobilisation du gouvernement

20e rapport, juin 2008

Que le Vérificateur général reprenne sa Vigie des grands travaux d'immobilisations du gouvernement, en fasse une priorité et présente à la Commission des rapports d'étape le plus fréquemment possible.	Appliquée

Une nouvelle approche pour l'examen des rapports annuels de gestion

20e rapport, juin 2008

Que le Secrétariat du Conseil du trésor centre ses efforts sur la production de documents de soutien afin d'inciter les ministères et les organismes à fournir, aux parlementaires et à la population, une information plus complète sur les différentes facettes de la performance.	Progrès satisfaisants
Que les rapports annuels de gestion des ministères et des organismes renferment, minimalement, les renseignements suivants, en ayant un souci particulier pour la présentation de données comparatives dans le temps et avec d'autres organisations similaires : ▪ ressources humaines; ▪ ressources financières; ▪ ressources informationnelles.	Non évaluée

ANNEXE III

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

CHAPITRE 1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : LA GESTION DES CONTRATS PRÉSENTANT DES SITUATIONS À RISQUE

- **Que** le ministère des Transports transmette à la Commission, aux dates prévues à la lettre datée du 1er mars 2010, les informations demandées concernant :
  - les critères génériques permettant d'identifier une situation d'urgence;
  - la méthodologie et le premier livrable des analyses comparatives des coûts entre les régions et avec d'autres administrations;
  - la méthodologie et les pratiques d'estimation des coûts des travaux effectués lors de la préparation des plans et devis en vue des appels d'offres et des contrats;
  - la documentation portant sur la justification du dépassement de coûts pour un contrat;
  - des tableaux présentant l'information relative aux 10 principaux entrepreneurs et aux 10 principales firmes de services professionnels pour chacune des directions territoriales.

- **Que** le ministère des Transports intègre à son rapport annuel de gestion une reddition de comptes concernant les activités de vérification interne, particulièrement celles relatives à la gestion des contrats, à la suite de la mise en place de nouveaux vérificateurs et de la bonification de l'action du comité de vérification.

- **Que** le ministère des Transports, tel que prévu à son plan d'action, poursuive la mise en place d'un système de surveillance et d'évaluation du rendement des firmes de génie, des entrepreneurs et des surveillants de travaux et tienne compte du rendement antérieur lors de l'adjudication de contrats futurs.

- **Que** le ministère des Transports encadre adéquatement, notamment par une bonne description des projets, par une étroite surveillance et par une estimation rigoureuse des coûts, les entreprises et firmes privées dans toutes les étapes de préparation, de réalisation et de surveillance des projets.

- **Que** le ministère des Transports transmette à la Commission, au plus tard le 15 octobre 2010, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de chacune des recommandations du Vérificateur général et des parlementaires.

- **Que** le sous-ministre du ministère des Transports soit invité à présenter l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations aux membres de la Commission lors d'une audition à cette fin au dernier trimestre de 2010.

CHAPITRE 3 AUDITION DU PROTECTEUR DU CITOYEN CONCERNANT SON RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2008-2009, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

- **Que** le rapport annuel de gestion du Protecteur du citoyen soit présenté selon les normes proposées par le Conseil du trésor et les critères d'évaluation retenus par la Commission de l'administration publique.
- **Que** le rapport annuel de gestion du Protecteur du citoyen permette une analyse de l'évolution des résultats sur plusieurs années (si possible sous forme d'histogrammes), avec une justification des principales variations dans les résultats.
- **Que** le rapport annuel de gestion du Protecteur du citoyen présente une analyse comparative, sur le plan de la performance et de la gestion, avec d'autres organismes similaires.
- **Que** le rapport annuel de gestion du Protecteur du citoyen rende compte des résultats atteints, eu égard à tous les critères d'évaluation (4 orientations, 13 objectifs, 28 indicateurs, 28 cibles et 18 actions principales du plan stratégique, 29 engagements de la déclaration de services), et ce, dans une présentation qui réfère clairement à chacun d'eux et qui explique les principales variations.
- **Que** le rapport annuel de gestion du Protecteur du citoyen présente l'information sur les délais de traitement des plaintes en s'inspirant des tableaux publiés par le Vérificateur général dans son rapport sur la gestion des activités du Protecteur du citoyen.
- **Que** le rapport annuel de gestion du Protecteur du citoyen présente les données complètes relatives au budget des dépenses pour chacune des trois grandes catégories (rémunération, fonctionnement, investissement/immobilisation) et donne les explications précises sur les principales variations.
- **Que** le Protecteur du citoyen poursuive ses travaux ayant pour but de mesurer les économies générées par son organisme au profit de l'État par la prévention de la judiciarisation de plusieurs dossiers et qu'il présente les résultats dans le prochain rapport annuel de gestion, si cela s'avère possible.
- **Que** le gouvernement prenne les dispositions nécessaires pour que le Protecteur du citoyen soit soumis aux mêmes obligations envers le Bureau de l'Assemblée nationale que les autres personnes désignées par l'Assemblée nationale. Ainsi, le Protecteur du citoyen devrait présenter ses demandes budgétaires et sa reddition de comptes au Bureau plutôt qu'au Conseil du trésor, ce qui assurerait une autonomie appropriée vis-à-vis du gouvernement.
- **Que** des démarches soient entreprises par le comité directeur de la Commission afin d'établir une collaboration entre la Commission de l'administration publique et le Protecteur du citoyen dans le but d'associer ce dernier à ses travaux lorsque cela sera jugé pertinent, et ce, dans le respect des compétences de la Commission des institutions, de qui relève le Protecteur du citoyen.

CHAPITRE 4 AUDITION DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION D'INVESTISSEMENT QUÉBEC CONCERNANT LE *RAPPORT SPÉCIAL DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL PORTANT SUR LE FONDS D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE RÉGIONAL, VOLET «FONDS RÉGIONAUX D'INVESTISSEMENT»*

- **Qu**'Investissement Québec transmette à la Commission, au plus tard le 30 septembre 2010, le rapport sur l'évaluation du Fonds d'intervention économique régional prévu au plan d'action (1.7. Recommandation - Procéder à une évaluation du Fonds d'intervention économique régional par rapport aux objectifs visés et d'apporter les correctifs requis, s'il y a lieu).

- **Qu**'IQ FIER inc. s'assure que les FIER-Régions respectent la règle de réaliser au moins 50 % de leurs placements autorisés dans la région décrite dans leur convention.

- **Que** les FIER-Régions gardent à l'esprit l'objectif premier du Fonds qui est d'offrir du capital de risque aux PME situées en région.

- **Qu**'Investissement Québec transmette à la Commission, au plus tard le 31 mars 2011, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de chacune des recommandations du Vérificateur général et des parlementaires.

CHAPITRE 5 EXAMEN DE RAPPORTS ANNUELS DE GESTION DE MINISTÈRES ET D'ORGANISMES PUBLICS EN VERTU DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Concernant l'examen horizontal des petits organismes assujettis à la Loi sur l'administration publique :

- **Que** la réflexion du Secrétariat du Conseil du trésor concernant la révision de la Loi sur l'administration publique vise notamment, l'ajustement des paramètres qui tiennent compte des réalités différentes des ministères et des organismes.

Concernant le bilan du premier cycle d'examen des rapports annuels de gestion :

- **Que** le Secrétariat du Conseil du trésor dresse un bilan des dix ans d'application de la Loi sur l'administration publique et qu'il soit déposé à l'Assemblée nationale d'ici le 30 décembre 2011.

- **Que** le Secrétariat du Conseil du trésor détermine et fournisse rapidement aux ministères et aux organismes concernés les paramètres de la reddition de comptes qui doivent figurer dans leur rapport annuel de gestion 2010-2011 en vertu de la nouvelle directive sur la gestion des ressources informationnelles. Ces paramètres devraient s'inspirer, notamment, des renseignements demandés par la Commission relativement à cette catégorie de ressources dans la deuxième recommandation du chapitre 5 du *Vingtième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics.*

- **Que** le Secrétariat du Conseil du trésor transmette à la Commission, au plus tard le 31 décembre 2010, un rapport sur l'état d'avancement des travaux entrepris pour appliquer la première recommandation que lui a adressée la Commission au chapitre 5 du *Vingtième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics.*

ANNEXE IV

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Les membres permanents de la Commission

M. Sylvain Simard (*Richelieu)*, président
M. Yvon Marcoux *(Vaudreuil)*, vice-président
M. François Bonnardel *(Shefford)*, vice-président

M. Claude Bachand *(Arthabaska)*, du 11 novembre 2009 au 9 février 2010
M. Jean D'Amour *(Rivière-du-Loup)*, depuis le 9 février 2010
M. André Drolet *(Jean-Lesage)*
M. Henri-François Gautrin *(Verdun)*
M. Patrick Huot *(Vanier)*
M. Michel Matte *(Portneuf)*
M. Daniel Ratthé *(Blainville)*
M. Pierre Reid *(Orford)*
M. Mathieu Traversy *(Terrebonne)*
M. Guillaume Tremblay *(Masson)*

Les membres temporaires et les remplaçants

M. Jean-Martin Aussant *(Nicolet-Yamaska)*, porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement économique, d'innovation et d'exportation
Mme Maryse Gaudreault *(Hull)*
M. Gilles Lehouillier *(Lévis)*
Mme Agnès Maltais *(Taschereau)*
M. Pierre Moreau *(Châteauguay)*
M. Bertrand St-Arnaud *(Chambly)*
Mme Sylvie Roy *(Lotbinière)*

Autre député présent

M. Amir Khadir *(Mercier)*

Le personnel de la Commission

M. Éric Thomassin, secrétaire de la Commission
M. Pierre Rainville, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. David Boucher, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Samuel Houngué, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Robert Jolicoeur, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M. Bertrand Nadeau, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Mme Stéphanie Labbé, agente de secrétariat
Mme Danielle Simard, technicienne en information, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

ANNEXE V

LES PARTICIPANTS

Vérificateur général du Québec

M. Renaud Lachance, vérificateur général
M. Michel Samson, vérificateur général adjoint
M. Marc Ouellet, vérificateur général adjoint
M. Jean Villeneuve, directeur de vérification
Mme Moïsette Fortin, chargée de projet
Mme Marise Simard, chargée de projet
M. Guy Desrosiers, équipier
M. Martin St-Louis, équipier

Ministère des Transports

M. Michel Boivin, sous-ministre
Mme Anne-Marie Leclerc, sous-ministre adjointe, Direction générale des infrastructures et des technologies
Mme Josée Dupont, directrice, Secrétariat du Ministère
Mme Louise Boily, directrice, vérification interne et évaluation de programmes
M. Jacques Gagnon, sous-ministre adjoint, Direction générale de Montréal et de l'Ouest
M. André Caron, directeur général, Direction générale des Services à la gestion
M. Jacques Darveau, directeur des contrats et des ressources matérielles, Direction générale des Services à la gestion
M. Robert Beaulieu, directeur de la coordination, de la planification et des ressources, Direction générale de Québec et de l'Est
M. Alain Dupont, directeur des Communications
M. Bernard Letarte, chef du service des orientations et de la planification stratégique
M. France-Serge Julien, adjoint au sous-ministre adjoint, Direction générale de Montréal et de l'Ouest

Ministère du Conseil exécutif

M. Gérard Bibeau, secrétaire général et greffier du Conseil exécutif
M. Alain Lauzier, secrétaire adjoint auprès du secrétaire général

Lieutenant-gouverneur du Québec

M. Michel Demers, secrétaire général et responsable de l'administration au Bureau du Lieutenant-gouverneur

Protecteur du citoyen

Mme Raymonde Saint-Germain, protectrice du citoyen

Mme Micheline Mc Nicoll, vice-protectrice à la prévention et à l'innovation

M. Claude Dussault, vice-protecteur aux services aux citoyens et aux usagers

Mme Louise Rousseau, directrice des études et mandats d'initiative

M[e] Jean-François Bernier, secrétaire général et directeur des affaires juridiques

Investissement Québec

M. Jacques Daoust, président et chef de la direction

M. Pierre Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général

M. Luc Chabot, président du conseil d'administration, IQ FIER

Mme Sylvie Pinsonnault, vice-présidente aux filiales

M. Sébastian Boisjoly, directeur des filiales

SECRÉTARIAT DES COMMISSIONS

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage, bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
sec.commissions@assnat.qc.ca